

PROJET SPORTIF TERRITORIAL



Hauts-de-France

OCTOBRE 2022

EDITO DES MEMBRES DU BUREAU



Parce que le sport contribue au bien commun en termes de santé, de rayonnement et d'attractivité, de valeurs, d'emploi, de formation et de cohésion sociale, ce projet sportif territorial est l'occasion de réunir les forces vives de notre territoire pour agir et faire, ensemble, de notre région une région sportive : un territoire en forme, qui forme, qui performe.

Ce projet sportif territorial est le fruit d'une année de travail très intense, du diagnostic au projet, travail piloté par les animateurs de nos 5 commissions thématiques (pratique sportive des jeunes, bénévolat, sport santé, sport de haut niveau et innovation),

avec l'appui des membres du comité technique. Un très grand merci à eux pour leur engagement et leur implication. Un très grand bravo pour leur investissement.

Ce PST fut et reste une formidable opportunité de jouer collectif, de construire une Team au service du sport ; mais, ou plutôt et ce PST n'est qu'une étape, il s'agit maintenant de passer à l'action : faire émerger et construire un projet commun ambitieux, volontariste, innovant et concret.

Florence Bariseau, *présidente de la conférence régionale du sport Hauts-de-France*



Le Sport, plus que jamais, est au cœur d'un projet sociétal, visant à faire prendre conscience de ses vertus et bienfaits pour une population dont les aspirations sont en mutation profonde. Les bouleversements de tous ordres (numérique, économique, pandémique), que nous vivons au quotidien, vont inmanquablement impacter notre façon de percevoir l'avenir du Sport.

Le mouvement sportif s'est largement investi dans la préparation de ce projet sportif territorial (PST) depuis plus d'un an maintenant, à travers les travaux des commissions thématiques, des comités de coordination et technique et du bureau de la Conférence

Régionale du Sport (CRdS) Hauts-de-France.

Ce PST est une étape importante dans la construction collective et partagée pour le développement du sport pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Il appartient aux acteurs que nous sommes : Mouvement Sportif, Etat, Collectivités ainsi que le Monde économique et social de s'emparer du travail préparé, d'initier les conditions du changement. N'oublions pas que désormais, aux valeurs traditionnelles Olympiques : Respect, Excellence et Amitié, s'est adjoint le mot « Ensemble » qui illustre la force, et l'envie d'œuvrer, par nos talents conjugués. Je suis confiant aussi dans nos capacités à innover dans une région, forte de son Histoire, de ses valeurs de ses atouts, qu'offrent sa jeunesse, sa diversité et son enthousiasme.

François Coquillat, *vice-président de la conférence régionale du sport Hauts-de-France*



Le travail des commissions pour construire le projet territorial sportif montre combien les entreprises en sont des actrices à part entière aux côtés des collectivités, des ligues, des clubs, des bénévoles...

L'engagement des entreprises contribue déjà à la réussite des grands événements sportifs régionaux qui génèrent des retombées économiques et contribuent à l'attractivité touristique et économique du territoire. De plus, beaucoup d'entreprises sont déjà engagées dans l'accompagnement de sportifs de haut niveau vers Paris 2024.

Notre projet sportif territorial balise le chemin pour renforcer ces dynamiques à court, moyen et long terme, qu'il s'agisse de garder nos champions dans la région, de développer la pratique sportive pour tous, notamment le sport santé, soutenir l'engagement bénévole ou repenser les équipements sportifs.

Nous sommes tous convaincus que le sport est un vecteur d'excellence, de performance, d'intégration sociale et de santé. C'est aussi, et avant tout, un élément fédérateur. En jouant collectif, nous pouvons en faire un vrai levier de développement économique et un outil d'attractivité pour notre région.

Mathias POVSE, *vice-président de la conférence régionale du sport Hauts-de-France*



Développer largement les pratiques sportives pour le plus grand nombre et réussir les jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, sont les deux engagements centraux du projet sportif pour notre pays. Les jeux constituent en effet une opportunité majeure et inédite, un puissant levier d'action pour réaffirmer la place du sport dans notre région et soutenir la vision du Président de la République de bâtir une nation sportive. La diversité des acteurs au service du sport est une force et cet événement va donner à l'écosystème du sport le sens, l'élan et l'enthousiasme indispensables pour relever ces enjeux. Il faudra cependant mettre en synergie nos efforts et mutualiser nos initiatives.

Une démarche de concertation a été engagée afin de repenser l'organisation et la gouvernance du sport français, en renforçant l'autonomie du mouvement sportif et en clarifiant le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales. La conférence régionale du sport Hauts-de-France a ainsi été installée en mars 2021. Elle construit la nouvelle gouvernance du sport en région et clarifie les compétences partagées entre les différents acteurs. Elle constitue une opportunité supplémentaire pour construire la cohérence souhaitée et je ne peux que souligner l'engagement de celles et ceux qui ont contribué à l'avènement d'un projet partenarial innovant et ambitieux.

Ce projet sportif territorial est une étape importante de notre mobilisation collective et l'Etat jouera toute sa place dans l'écosystème du sport, ciment de la complémentarité des actions de chacun. Je sais pouvoir compter sur votre implication ; vous saurez donner force au travail réalisé à travers des projets novateurs et structurants pour notre région. Mes services seront à vos côtés pour assurer un héritage durable dans notre pays, infléchir les déterminismes liés aux inégalités territoriales dans les champs éducatif, de santé, énergétique, de l'insertion professionnelle et de l'emploi, mais également dans mes compétences régaliennes à travers la fortification de notre modèle sportif en matière d'éthique et d'intégrité pour faire vivre les valeurs de la République.

Georges-François Leclerc, *préfet des Hauts-de-France*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
CADRE GÉNÉRAL.....	6
ORGANIGRAMME DE LA CRDS HAUTS-DE-FRANCE.....	8
DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL.....	9
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	13
SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX.....	14
CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	15
PRATIQUE SPORTIVE ET PRATIQUANTS.....	23
DIVERSITÉ DES PRATIQUES.....	25
PRATIQUE LICENCIÉE.....	28
SPORT A L'ÉCOLE.....	31
PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE.....	33
SPORT DE HAUT NIVEAU.....	34
SPORT ET HANDICAP.....	40
SPORT ET SANTÉ.....	43
PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES.....	46
EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	47
ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT.....	52
EMPLOI ET FORMATION.....	55
DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	59
PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES.....	62
SPORT DE HAUT NIVEAU.....	63
SPORT SANTÉ.....	66
BÉNÉVOLAT.....	69
PROGRAMME D'ACTION ET MODALITÉS DE SUIVI.....	72
PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES.....	73
SPORT DE HAUT NIVEAU.....	77
SPORT SANTÉ.....	81
BÉNÉVOLAT.....	86
INNOVATION.....	91
EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	95
ANNEXE	98

1 INTRODUCTION

/CADRE GÉNÉRAL

Crée le 24 avril 2019 par arrêté interministériel, puis entériné par la loi n°2019-812 du 1^{er} août 2019 sous forme d'un groupement d'intérêt public, l'Agence nationale du Sport est née de la volonté de réformer le modèle sportif français et d'amplifier la dynamique du sport en France, tant sur l'amélioration des performances sportives, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, que sur le développement des pratiques sportives pour tous et la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques. Fondée sur le principe de gouvernance partagée, elle associe l'ensemble des acteurs de l'écosystème du sport : Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales, ainsi qu'acteurs du monde économique et social.

Faisant suite à la création de l'Agence nationale du Sport, les conférences régionales du sport (CRdS) et les conférences des financeurs du sport (CdFS), instituées par le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, représentent l'élément central de la déclinaison territoriale de cette nouvelle gouvernance. Afin de répondre aux multiples enjeux liés à la bonne articulation et l'organisation du sport dans les territoires, mais aussi pour conforter l'intervention et la coordination de tous les acteurs au niveau territorial, les conférences régionales du sport et les conférences des financeurs du sport offrent un cadre partenarial innovant. Elles permettent la création d'un espace de concertation, de réflexion et de codécision visant à mettre en synergie les projets de chacun au service d'une vision partagée du sport en région. Elles ont aussi pour mission de rendre plus cohérentes les priorités locales, donnant ainsi les moyens de répondre à l'évolution des pratiques sportives sur le territoire en opérant une meilleure attribution des financements. Ces conférences associent l'ensemble des acteurs du sport en région, sans distinction ou hiérarchie entre les membres. Elles sont constituées de quatre collèges, dont les membres sont nommés pour 5 ans : le collège des représentants de l'Etat, le collège des représentants des collectivités territoriales, le collège des représentants du mouvement sportif, et enfin le collège des représentants des acteurs du monde économique et social dans le champ du sport.

Le 15 mars 2021, le préfet de région Michel Lalande a réuni l'ensemble des représentants de la CRdS afin d'installer officiellement la conférence régionale du sport Hauts-de-France.



Les deux prérogatives inscrites dans le décret n°2020-1280, ont été rappelées :

1. Établir un Projet Sportif Territorial (PST), pour une durée maximale de 5 ans, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Agence nationale du Sport, et tenant compte des spécificités territoriales, comprenant (cf. art. R.112-39) :

- « un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité ;
- un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre [...] ;
- les modalités de suivi du programme d'action ».

2. Instituer une conférence des financeurs (cf. art. R.112-44) :

« En vue de la conclusion de contrats pluriannuels d'orientation et de financement, mentionnés à l'article L.112-14, chaque conférence des financeurs du sport instituée par la conférence régionale du sport, pour le ressort territorial ou pour les domaines dont elle traite :

- définit les seuils de financements à partir desquels elle examine les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis pour examen et avis ;
- émet un avis relatif à la conformité de chaque projet qui lui est soumis aux orientations définies par le projet sportif territorial ;
- identifie les ressources humaines et financières et les moyens matériels que les membres de la conférence lui indiquent être susceptibles d'être mobilisés, dans la limite des budgets annuels, en vue d'un contrat d'orientation et de financement ».

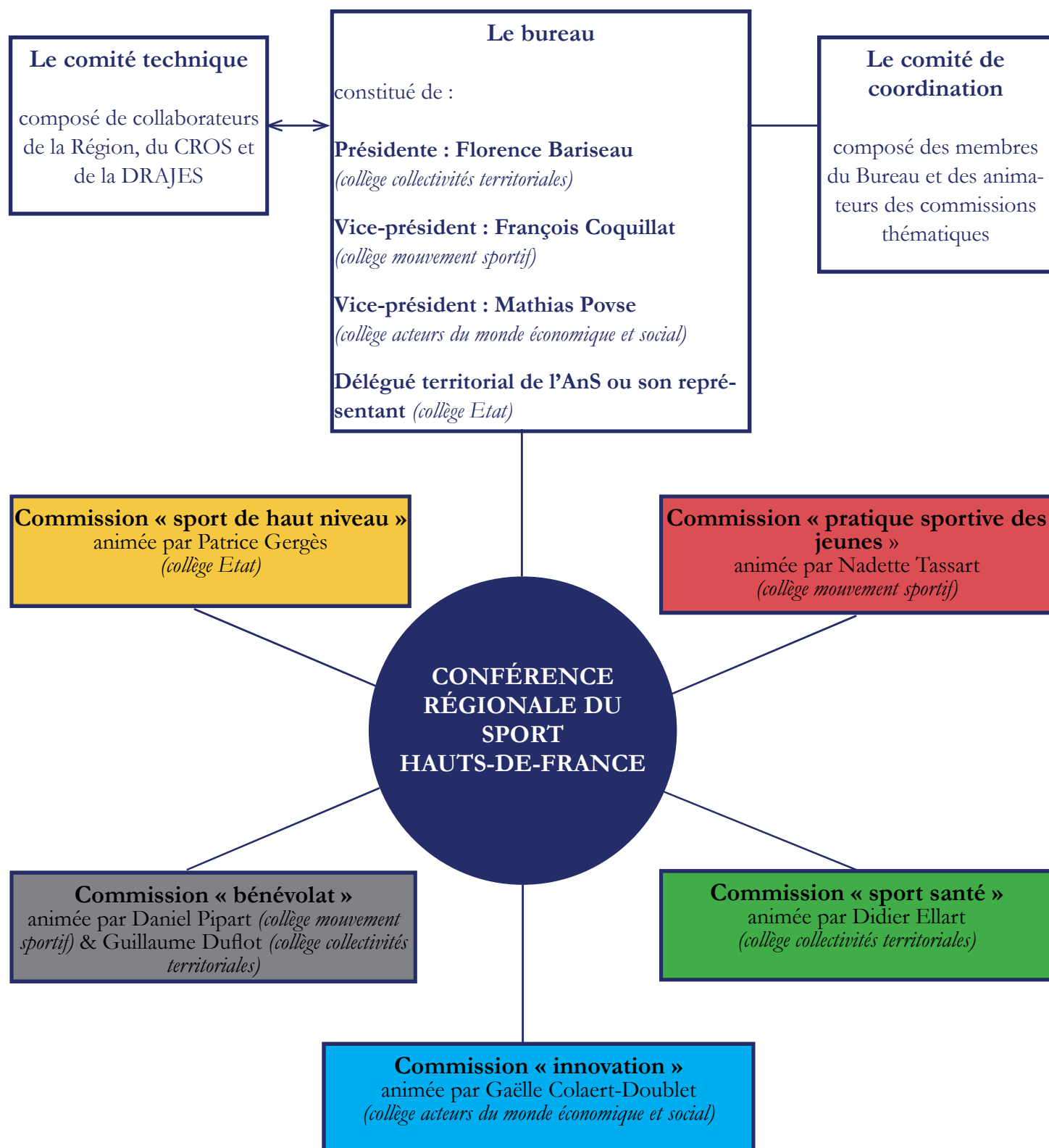
OBJECTIF ET STRUCTURATION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Le PST représente l'élément structurant des travaux de la conférence régionale du sport. Il permet d'aboutir à la définition d'une stratégie globale de développement du sport à l'échelle de la région, en prenant compte des spécificités du territoire. Son écriture s'organise en 3 étapes :

1. L'établissement d'un diagnostic territorial partagé, sur la base d'un état des lieux du sport en région. Ce diagnostic permet d'identifier les points forts et les carences du territoire en matière de sport et met également en évidence les opportunités et les menaces.
2. La rédaction d'un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre sur la base des constats du diagnostic territorial. Celui-ci définit les objectifs, c'est-à-dire la stratégie qui guidera l'action de la CRdS pour les 5 ans à venir (maximum). Ces objectifs doivent être prioritaires, cohérents et compris par tous. Pour cela, ils sont construits, dans la mesure du possible, sur la base d'une méthodologie SMART, permettant de définir des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Des actions seront envisagées pour chaque objectif fixé.
3. La définition des modalités de suivi. Elles permettent de mesurer les effets des actions engagées, d'apprécier la qualité de ce qui est entrepris et de dresser un bilan, quantitatif et qualitatif, des actions soutenues au regard des objectifs fixés.

A noter : la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, prévoit que « les plans sportifs locaux, lors de leur élaboration, prennent en compte le projet sportif territorial » (cf. article L.113-4).

/ ORGANIGRAMME DE LA CRDS HAUTS-DE-FRANCE



/ DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

L'élaboration du projet sportif territorial s'est inscrite dans une démarche collaborative, mobilisant l'ensemble des membres de la conférence régionale du sport, ainsi que des experts et des personnes ressources associés aux travaux, sollicités pour apporter leur éclairage et partager leur expérience.

Les travaux d'élaboration du PST se sont divisés en 3 phases :

1. une phase préalable de rédaction, par un comité technique élargi, d'un état des lieux le plus exhaustif possible, rassemblant les principaux repères et des données clefs du territoire sur un ensemble de thématiques (dont celles citées par la loi n°2019-812) ;
2. une première phase de travail en commissions thématiques, afin d'analyser et de problématiser les éléments recueillis dans l'état des lieux ;
3. une seconde phase de travail en commissions thématiques, destinée à l'élaboration du programme d'action et à la définition des modalités d'évaluation du PST.

Le **diagnostic territorial** partagé représentait une étape importante dans la démarche d'élaboration du projet sportif territorial. Il s'agit d'un document opérationnel dont l'objectif est d'obtenir une vue complète des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire en matière de sport. Il comprend :

- une introduction générale, reprenant notamment la méthodologie de travail employée par la CRdS pour la réalisation du diagnostic territorial ;
- une synthèse de l'état des lieux de l'offre et de la demande sportive du territoire sur les thématiques citées dans l'article L.112-14 du Code du sport ;
- une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur les thématiques clefs retenues par la CRdS Hauts-de-France (pratique sportive des jeunes, sport de haut niveau, sport santé, bénévolat, innovation), en prenant en compte d'autres thématiques de manière transversale (équipements sportifs, emploi/formation, handicap), puis l'identification des principaux enjeux pour le territoire.

Le diagnostic ne vise pas à l'exhaustivité. Il a vocation à être actualisé et approfondi dans le cadre des futurs travaux de la CRdS.

1. Un premier travail d'état des lieux préalable à la réalisation du diagnostic territorial partagé

Parce qu'un diagnostic territorial ne saurait se concevoir sans un travail préalable de recueil de données, un état des lieux a été rédigé en 2021, puis consolidé en amont de l'installation des commissions thématiques, par un comité technique élargi composé d'agents de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive), du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), du CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) et de la Région, avec la collaboration de partenaires de l'Etat, de collectivités territoriales (départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), du mouvement sportif et d'autres partenaires (universités...).

Ce document de travail s'est appuyé sur des données quantitatives et qualitatives issues de divers documents et études : Schéma régional de développement du sport (*DRJSCS Hauts-de-France – cabinet Deloitte*), Schéma d'Organisation Partenarial du Sport de Haut Niveau (SOPSHN), Recensement des Équipements Sportifs (RES), baromètre des pratiques sportives de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), données du Ministère en charge des sports, de l'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité), du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), etc.

L'état des lieux traite la plupart des thématiques évoquées par l'article L.112-14 du Code du sport :

- Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire
- Le sport santé
- Le sport et le handicap
- Le sport de haut niveau et sport professionnel
- Les équipements sportifs
- La prévention et la lutte contre les violences et discriminations
- L'engagement et le bénévolat
- L'emploi et la formation

La loi 2022-293 du 2 mars 2022 a ajouté les thématiques suivantes :

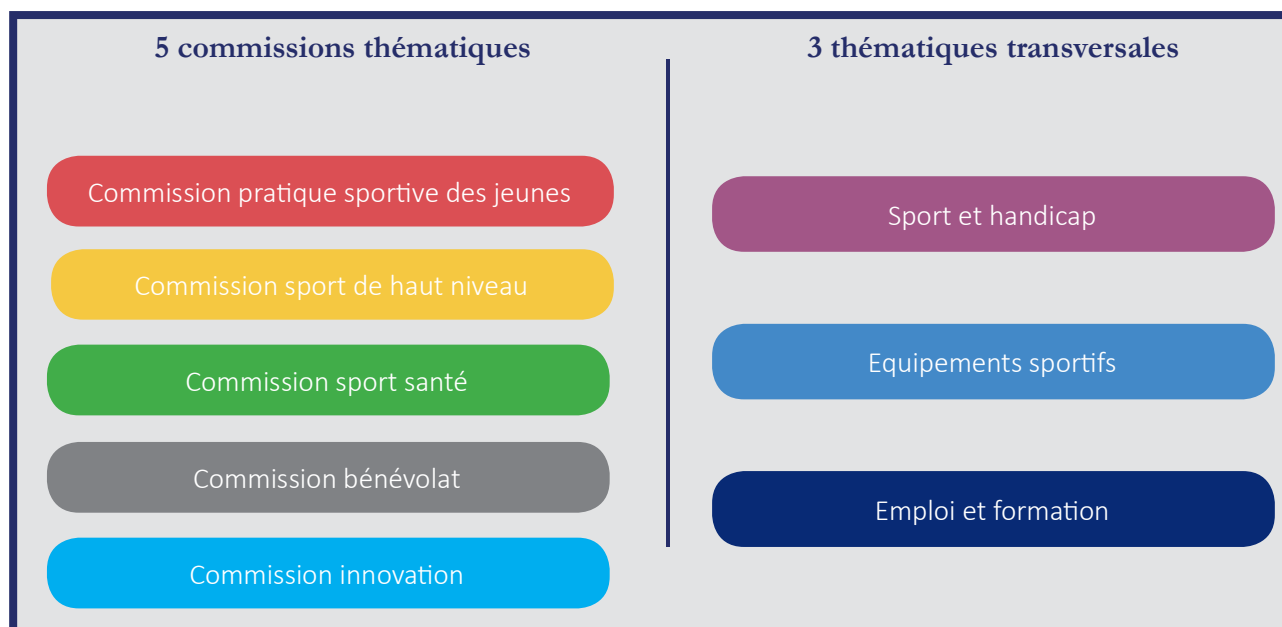
- Les savoirs sportifs fondamentaux
- Le sport santé
- L'intégration sociale et professionnelle par le sport
- La promotion de l'inclusion et le développement des activités physiques et sportives adaptées aux besoins particuliers des personnes
- Le développement durable

Ne traitant pas l'ensemble des thématiques de manière exhaustive et équivalente, et reprenant une série de données qui, pour certaines, doivent être lues et interprétées avec précaution, cet état des lieux constitue une première photographie de la pratique et de l'offre sportive sur le territoire.

Il vise à accompagner les membres de la CRdS dans la définition des premiers axes de travail et constitue une ressource qu'ils ont pu mobiliser lors du lancement des travaux d'analyse des commissions thématiques qui se sont tenues de janvier à février 2022.

2. Une seconde phase de concertation et d'analyse au sein des commissions thématiques

Lors de la séance plénière du 08 novembre 2021, la conférence régionale du sport a validé la création de 5 commissions thématiques. Ces commissions se sont réunies à 3 reprises entre janvier et février 2022 afin de réaliser le diagnostic territorial du sport en Hauts-de-France, sur la base de l'état des lieux préalablement rédigé.



Afin d'assurer une large participation et une co-production au sein des commissions thématiques, les travaux d'analyse menant à la réalisation du diagnostic ont été séquencés en 3 réunions :

1^{ère} réunion :

- Définition des limites du champ d'intervention des commissions, afin de cadrer/circonscrire le thème et définir d'éventuelles sous-thématiques ou autres axes de travail connexes non indiqués par l'article L.112-14 du Code du sport
- Appropriation de l'état des lieux à travers l'identification des données importantes à reprendre dans le diagnostic, ainsi que les éventuelles données manquantes

2^{ème} réunion :

- Audition d'experts et d'acteurs concernés, préalablement identifiés par la commission, afin de compléter les constats présentés par l'état des lieux et enrichir les travaux, à travers des partages d'expérience

3^{ème} réunion :

- Analyse visant à identifier, au travers d'un tableau AFOM, les atouts du territoire, ses faiblesses, les opportunités que le territoire pourrait exploiter à son avantage, ainsi que les potentielles menaces auxquelles il doit faire face
- Mise en évidence des principaux enjeux pour le territoire, qui orienteront les priorités du PST

3. Une deuxième phase de travail en commissions thématiques, destinée à élaborer le programme d'action

Le diagnostic territorial partagé, élaboré par les commissions thématiques et compilé par le comité technique, a été présenté en séance plénière du 25 mars 2022. Les commissions ont ensuite travaillé à l'élaboration du programme d'action et à la définition des modalités d'évaluation du PST.

Pour cette 2^{ème} phase des travaux des commissions, la méthodologie était la suivante :

- ▶ Définir des objectifs opérationnels SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis), réunis sous une ambition générale pour chaque thématique
- ▶ Définir, concomitamment aux objectifs, des indicateurs permettant d'évaluer leur progression dans le temps et de réajuster le programme d'action si nécessaire
- ▶ Déterminer les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs
- ▶ Définir les modalités d'évaluation et de suivi du programme d'action

La méthodologie prévoyait d'aboutir à la formalisation de fiches-actions, mais ce travail n'a pu être réalisé dans les délais impartis. Il le sera dans un second temps.

Les commissions thématiques se sont réunies à trois reprises entre avril et juillet 2022 :

- une première réunion, fin avril / début mai 2022, destinée à définir les objectifs au regard du diagnostic territorial ;
- une deuxième réunion, fin mai / début juin 2022, permettant de valider les objectifs et se projeter sur les actions, existantes ou à créer, permettant d'atteindre les objectifs ;
- une troisième réunion, fin juin / début juillet 2022, afin de compléter la liste des actions à mener et d'envisager les modalités d'évaluation.

Une réunion de relecture du PST a été organisée en septembre 2022 pour chaque commission thématique, afin de pré-valider le PST.



/ CALENDRIER DES TRAVAUX



Déc. 2020 - février 2021 : recueil de données

Avril 2021 : assemblage des données et livraison de l'état des lieux

Mai 2021 : présentation de l'état des lieux en séance plénière du 11 mai.

Oct. - déc. 2021 : recensement des personnes ressources sur les thématiques

Oct. - déc. 2021 : actualisation et consolidation de l'état des lieux

Nov. - déc. 2021 : composition des commissions thématiques & désignation des animateurs

Nov. - déc. 2021 : définition de la méthodologie d'élaboration du PST

Janvier 2022 : installation des commissions thématiques

Janvier - février 2022 : 1^{ère} phase des travaux des commissions thématiques - analyse de l'état des lieux

Mars 2022 : assemblage, livraison et présentation du diagnostic territorial en séance plénière du 25 mars

Avril - juillet 2022 : 2^{ème} phase des travaux des commissions thématiques - définition des objectifs et des indicateurs d'évaluation, actions envisagées

Juillet - septembre 2022 : assemblage et finalisation du projet sportif territorial

Septembre 2022 : relecture du PST par les commissions thématiques

Octobre 2022 : validation du PST en séance plénière du 03 octobre

Fin 2022 / début 2023 : installation de la conférence des financeurs du sport (CdFS)

2

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

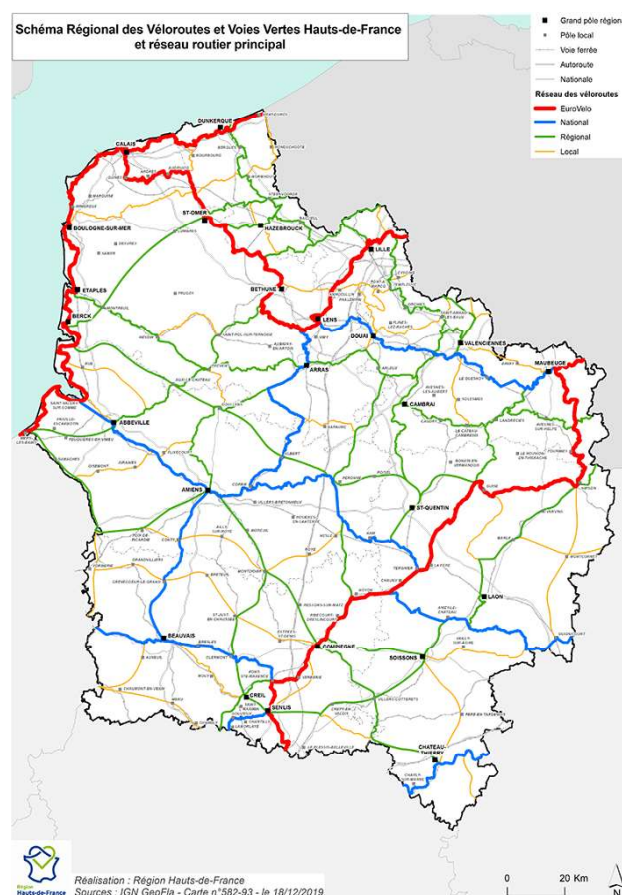
Un territoire au cœur de l'Europe et bénéficiant d'un accès à la mer

Dotée d'une superficie de 31 813 km² (soit 5,8% de la superficie de la France métropolitaine) et fort de 500 km de frontières, la région est caractérisée par sa situation géographique de carrefour européen. La région bénéficie d'espaces naturels et historiques importants, qui s'intègrent dans une offre touristique globale et contribuent au rayonnement du territoire. L'offre de loisirs sportifs de nature s'y déploie fortement ces dernières années, en lien avec l'évolution de la demande sportive. La région accueille ainsi sur son territoire cinq Parcs Naturels Régionaux (PNR) : le PRN Scarpe-Escaut (département du Nord), le PRN Caps et Marais d'Opale (départements du Pas-de-Calais et du Nord), le PRN Oise Pays de France (département de l'Oise), le PRN de l'Avesnois (département du Nord), ainsi que le PRN Baie de Somme-Picardie maritime (département de la Somme) adossé au Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale.

En outre, la région bénéficie aussi d'une façade maritime importante (180 kms de côte), permettant aux activités nautiques de s'y développer. La présence de nombreux sentiers de randonnée pédestre et d'itinéraires cyclables (véloroutes, voies vertes, boucles cyclo-touristiques...) ainsi que la renommée internationale de certains sites remarquables de la région (baie de Somme, hippodrome de Chantilly, bassin minier du Pas-de-Calais inscrit depuis 2012 au Patrimoine mondial de l'Unesco...) positionnent la région comme une destination de choix pour les adeptes des loisirs sportifs de nature (*Schéma régional de développement du sport, DRJSCS HdF, Deloitte, Sport et Citoyenneté, 2019*).



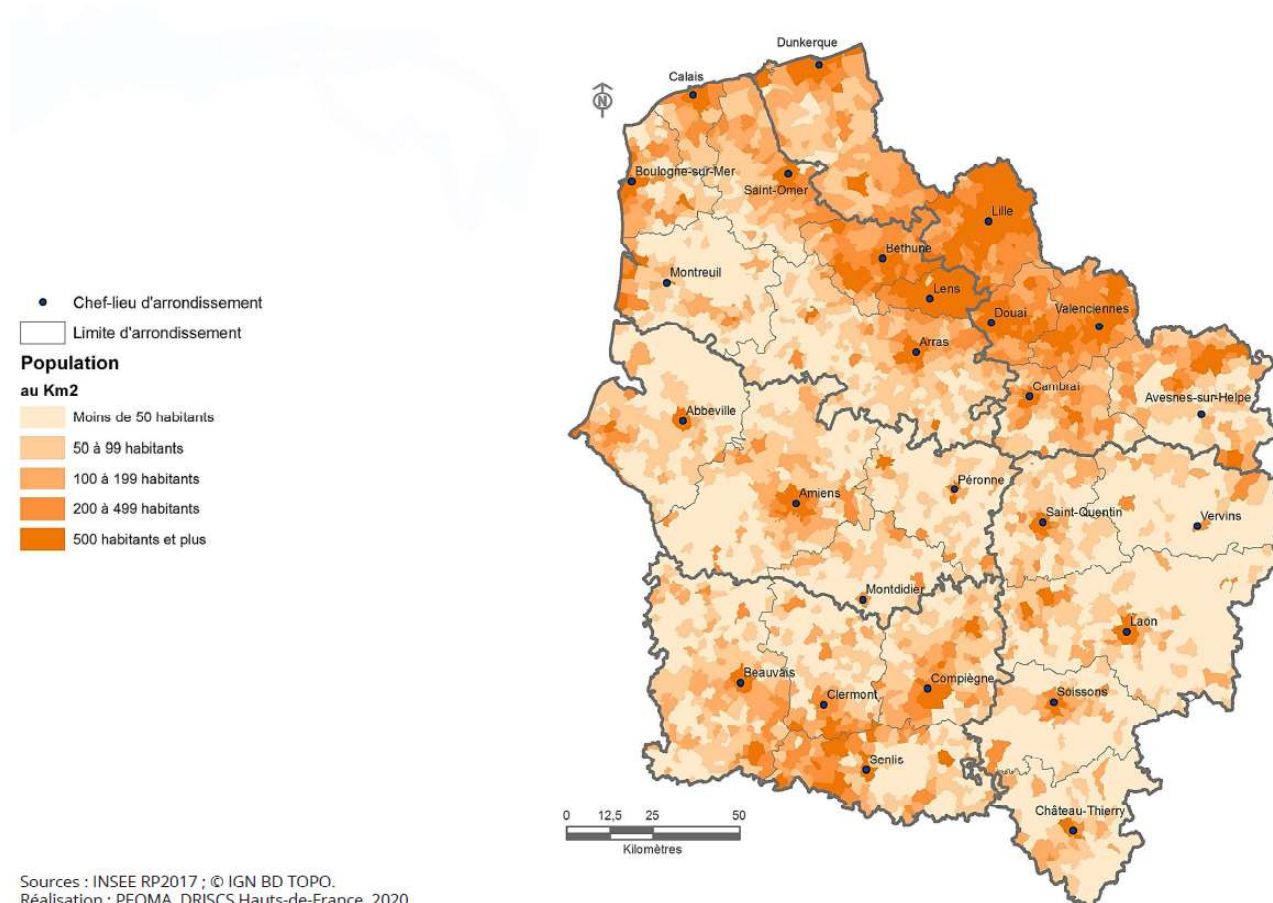
© Site des deux caps, 2019/Lachant Michael - Région Hauts-de-France



Une région densément peuplée

Au 1^{er} janvier 2020, la région Hauts-de-France compte un peu moins de 6 millions d'habitants et se situe à la cinquième position des régions les plus peuplées de France métropolitaine, derrière l'Ile-de-France, l'Auvergne Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Avec 189 habitants au km², elle est aussi, derrière l'Ile-de-France, la région la plus densément peuplée. Cette population demeure inégalement répartie sur le territoire : 75% de la population est concentrée sur 15% du territoire. Les principaux foyers de peuplement sont localisés sur le littoral, la métropole lilloise, l'Amiénois et le sud de l'Oise, tandis que le reste de la région est à dominante agricole (67% du territoire occupé par l'agriculture).

DENSITÉ DE POPULATION DES COMMUNES DES HAUTS-DE-FRANCE



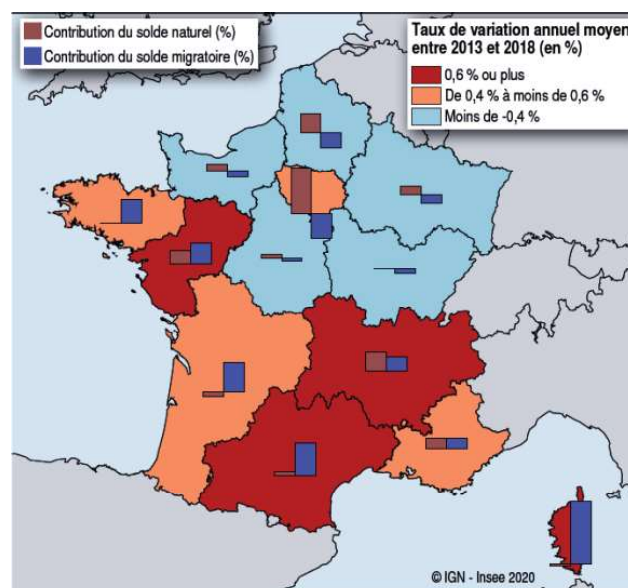
Dynamique démographique

Auparavant classée 3^{ème} région la plus peuplée, la région est passée sous la barre des 6 millions d'habitants et se classe désormais 5^{ème} en termes de population. En six ans, la population a stagné alors qu'elle a progressé au niveau national à un rythme de + 0,4% par an. Entre 2013 et 2019, la région a gagné en moyenne seulement 2 900 habitants par an, contre 11 400 entre 2008 et 2013 (*Insee Analyses Hauts-de-France n°133, décembre 2021*)

Ce ralentissement de la croissance démographique de la région s'explique par un cumul de deux facteurs. D'une part, la région souffre d'un déficit migratoire important depuis quelques années (- 0,3% par an entre 2013 et 2018), d'autre part, ce déficit n'est plus compensé par l'accroissement naturel historiquement fort en Hauts-de-France. Le solde naturel est ainsi passé de + 0,5% par an entre 2007 et 2012 à + 0,3% entre 2013 et 2019, notamment en raison d'un ralentissement du nombre de naissances.

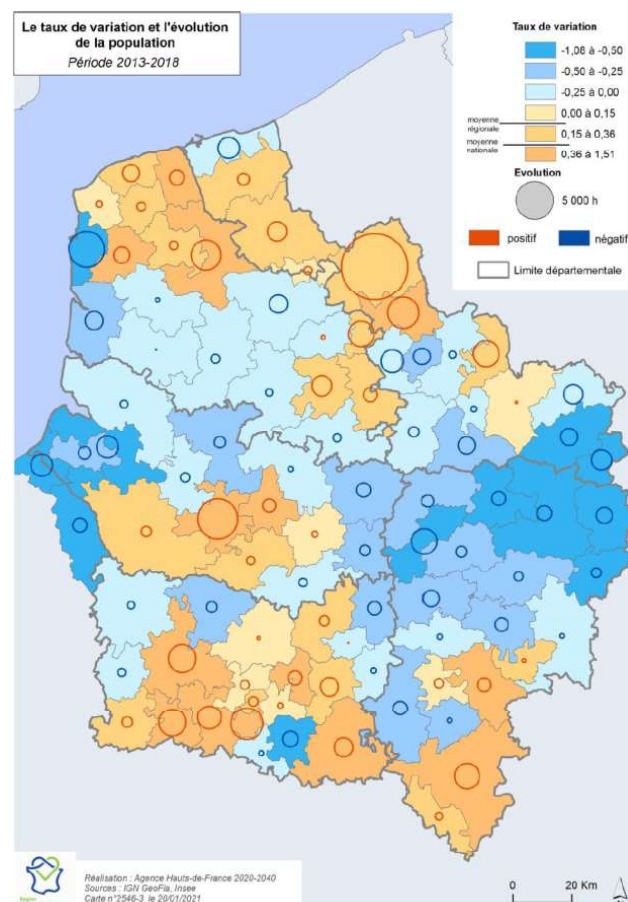
Ces évolutions demeurent contrastées en fonction des territoires : l'Oise maintient une croissance de population la plus significative de la région tandis que le Nord reste le département le plus peuplé de France, avec près de 2,6 millions d'habitants. Le département du Nord abrite d'ailleurs dix des vingt communes les plus peuplées de la région. Parmi les grandes aires d'attraction qui bénéficient des dynamiques démographiques les plus favorables, on retrouve le sud de la région, dont le gain de population est fortement lié à la proximité de la région parisienne ainsi que les agglomérations de Lille et d'Amiens, dont la croissance est portée par l'attractivité étudiante et économique. A l'inverse, on constate une baisse de population dans plusieurs aires de la région : Saint-Quentin (- 0,5% par an), Boulogne-sur-Mer et Abbeville (- 0,4% par an), Dunkerque et Maubeuge (- 0,2% par an).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN FRANCE ENTRE 2013 ET 2018



Source : Insee, recensement de la population 2013 et 2018

TAUX DE VARIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES HAUTS-DE-FRANCE 2013-2018



Une région jeune

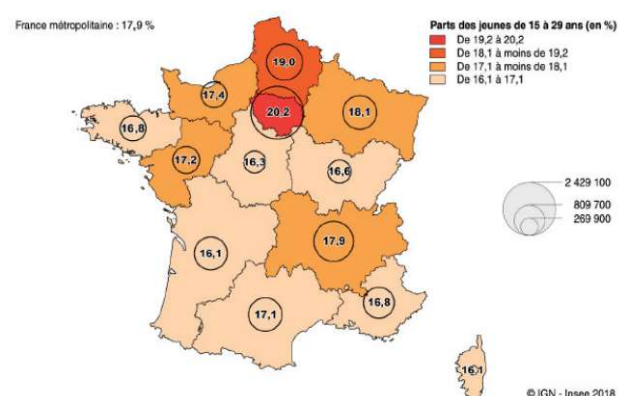
Malgré cette dynamique peu favorable, la région Hauts-de-France reste la région la plus jeune de France derrière l'Ile-de-France, avec un tiers de la population ayant moins de 25 ans (32%). En 2014, on dénombre de l'ordre de 1,1 million de jeunes âgés entre 15 et 29 ans. Ces jeunes sont largement concentrés autour de Lille et d'Amiens, entre autres, du fait de l'offre d'enseignement supérieur proposée. La jeunesse de la population constitue un défi pour la région en matière de formation et d'insertion professionnelle, mais peut aussi représenter un atout, notamment en matière de politique sportive (renforcement de la place du sport à l'école, sensibilisation à un mode de vie actif...). La région jouit par ailleurs d'un positionnement de plus en plus fort sur l'enseignement supérieur : 1^{ère} région pour la formation des ingénieurs, 4^{ème} région avec le plus d'étudiants dans l'enseignement supérieur (*Chiffres clés de la région Hauts-de-France, Préfecture et services de l'Etat en région Hauts-de-France, 2021*).

Toutefois, à l'image du reste du pays, les Hauts-de-France font face au vieillissement de leur population, une tendance qui devrait s'accroître dans les prochaines années. Le nombre d'individus âgés de plus de 75 ans devrait augmenter de 7,5% entre 2020 et 2050, tandis que le nombre de personnes de moins de 25 ans devrait diminuer de 2% d'ici 2030 et 5% d'ici 2050. Le nombre de seniors de 60 ans ou plus en Hauts-de-France pourrait atteindre 1,9 million de personnes, ce qui représenterait plus de 30% de la population régionale en 2050. Cette situation implique de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour prévenir les effets de l'âge et favoriser le « bien-vieillir ». D'ici à 2050, près de 110 000 seniors supplémentaires seraient en situation de dépendance (*INSEE Analyses Hauts-de-France, n°114, 2020*).

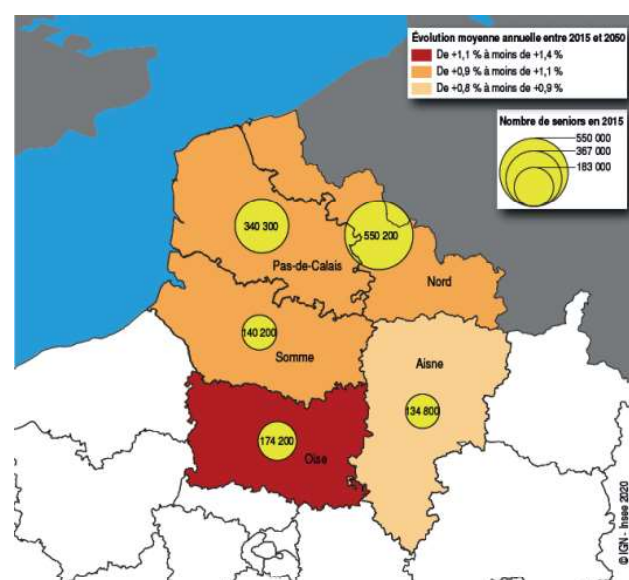
1 HABITANT SUR 5 EST ÂGÉ
ENTRE 15 ET 29 ANS



PART ET VOLUME DES 15-29 ANS EN FRANCE EN 2014



ÉVOLUTION MOYENNE ANNUELLE DES PERSONNES ÂGÉES - 2015-2050



Sources : Insee, Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

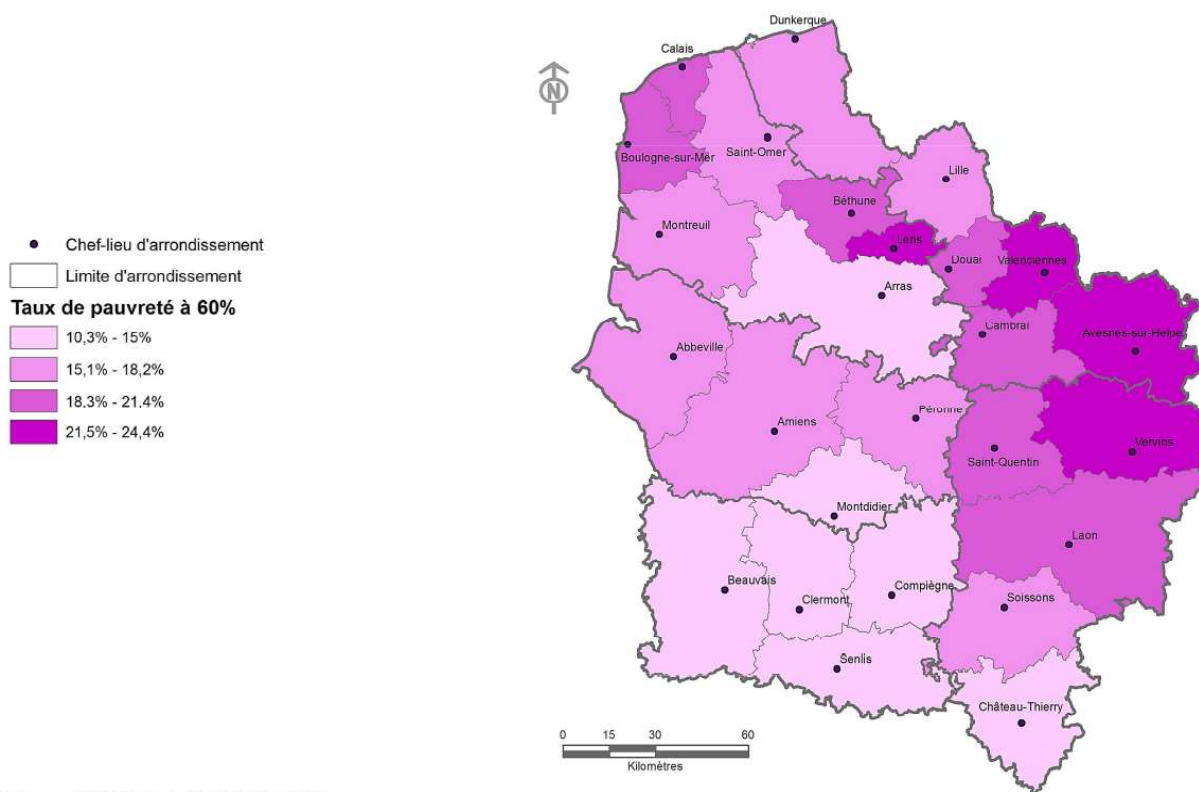
Repères socio-économiques

Le taux de chômage est un peu plus élevé en région qu'au niveau national (9,4% au 1^{er} trimestre 2021, contre 7,8% en France métropolitaine). Les jeunes sont particulièrement touchés : parmi les 1,1 million de jeunes de 15 à 29 ans en Hauts-de-France en 2014, un sur quatre n'était ni en emploi, ni scolarisé. La région détient ainsi une part conséquente de jeunes au chômage avec 16,8% des 15-29 ans (*Insee Analyses Hauts-de-France, n°90, 2018*).

Des difficultés liées au décrochage scolaire sont notables : en 2015, 82 500 jeunes de 16 à 24 ans étaient non scolarisés ou non diplômés. Le taux régional de sortants précoces est le plus élevé de France métropolitaine (12% des 16-24 ans, contre 8,7% au niveau national en 2015). A l'échelle départementale, l'Aisne et le Pas-de-Calais apparaissent plus particulièrement touchés, étant respectivement aux 1^{er} et 3^{ème} rangs des départements français avec le taux le plus élevé de jeunes sortis du système éducatif sans diplôme (14,8% et 13,9%) (*Insee Analyses, un jeune sur huit sorti du système scolaire sans diplôme en Hauts-de-France, décembre 2019*).

Le taux de pauvreté est également élevé dans la région. Il concerne 18,3% de la population, soit plus d'un million d'habitants. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale (14,3% en 2015), et positionne la région comme l'une des plus exposées à la pauvreté de France métropolitaine. Seul le département de l'Oise se situe en deçà de cette moyenne (13%).

TAUX DE PAUVRETÉ DES ARRONDISSEMENTS EN HAUTS-DE-FRANCE



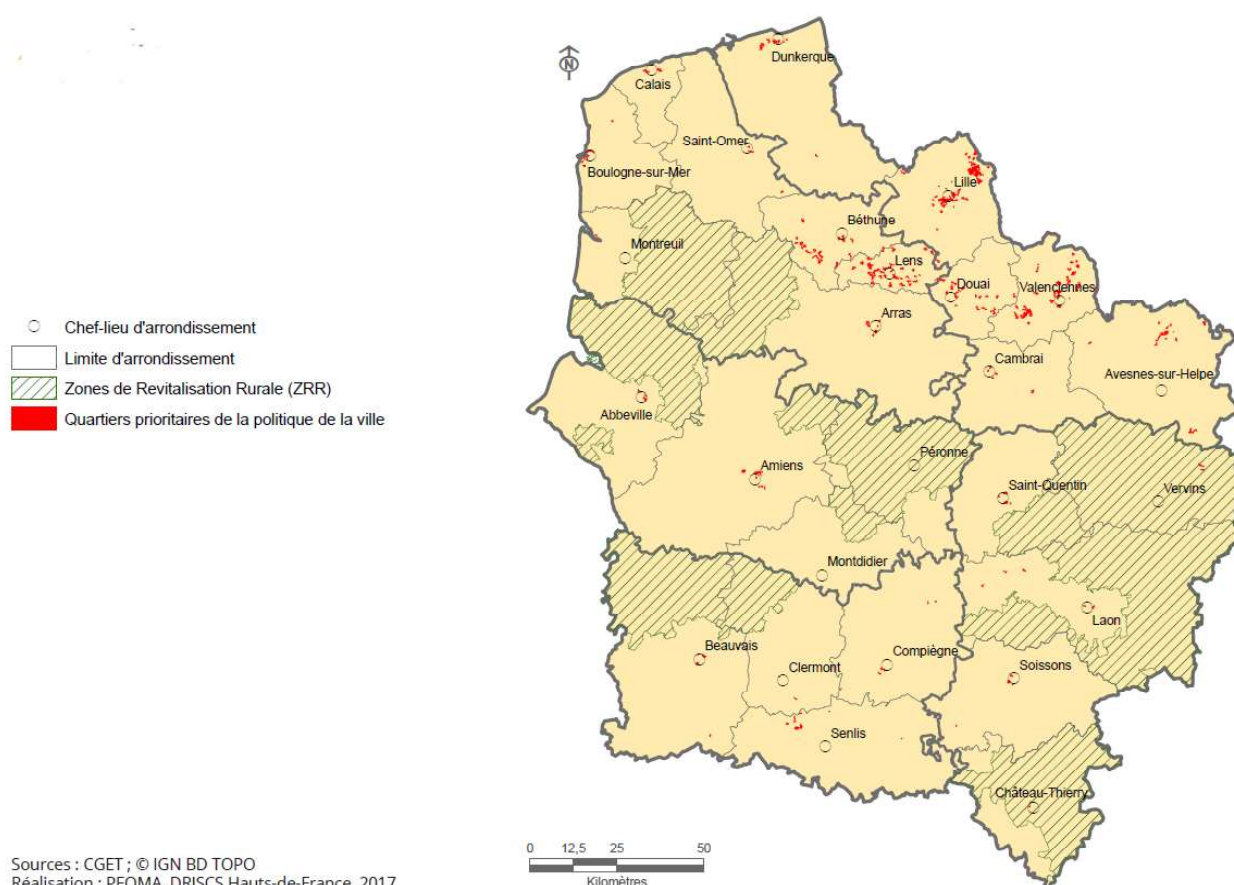
Sources : INSEE, FiloSof 2016; IGN BD TOPO
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

Des territoires carencés

La région compte environ 700 000 habitants qui résident dans l'un des 199 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 11% de la population régionale. Le Nord et le Pas-de-Calais rassemblent à eux deux plus de 78% des habitants en QPV. Ces quartiers concentrent les publics économiquement défavorisés, qui rencontrent, entre autres, des difficultés pour accéder à la pratique sportive, notamment à certains types d'équipements et formes de pratique encadrée. De même, les inégalités de pratique sportive liées au sexe, à l'âge ou à la catégorie sociale sont systématiquement renforcées dans les QPV.

La région compte également plus de 1 000 communes appartenant à une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), soit près de 450 000 personnes, principalement localisées dans l'Aisne (43% des ZRR de la région sont situées dans ce département). Ces territoires sont susceptibles de souffrir d'un éloignement aux infrastructures et équipements sportifs.

QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) ET ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) EN HAUTS-DE-FRANCE



Activités économiques et dynamiques d'innovation

Le PIB des Hauts-de-France est le 5^{ème} plus important de France métropolitaine (166 milliards d'euros en 2018, soit 7% du PIB français). La particularité du tissu économique des Hauts-de-France tient à la part légèrement supérieure à la moyenne nationale dans le PIB du secteur de l'industrie, de l'agriculture et du tertiaire non marchand. Les Hauts-de-France sont aussi la 3^{ème} région pour les investissements internationaux et la 5^{ème} région exportatrice de France. Fait notable, la première entreprise exportatrice de la région est Decathlon (dont le siège est dans la métropole lilloise), groupe spécialisé dans la production et la vente d'articles de sport.

La région se caractérise également par un dynamisme en matière d'innovation et de création d'entreprises. Elle dispose de 7 pôles de compétitivité, 14 sites d'excellences labellisés « Parc d'innovation Hauts-de-France » sur son territoire dont un spécialisé sur la santé (Eurasanté). En 2017, plus de 34 600 entreprises ont été créées. Ce sont les jeunes générations qui s'engagent le plus dans l'entrepreneuriat (35% des entrepreneurs ont entre 25 et 29 ans). Avec 663 start-ups recensées en 2019, la région des Hauts-de-France compte 5% des start-up françaises sur son territoire (*Schéma régional de développement du sport, DRJSCS HdF, Deloitte, Sport et Citoyenneté, 2019*).

La région est aussi un territoire moteur de l'économie sociale et solidaire, avec 10 000 structures recensées dans ce secteur d'activité. Ces établissements emploient plus de 208 000 salariés, ce qui équivaut à 11,2% de l'emploi de la région, contre 10,5% en moyenne à l'échelle nationale (*CRESS, L'économie Sociale et Solidaire en Hauts-de-France, 2018*).



© Arena Stade Couvert de Liévin – Vivalley Campus, 2019 / Blawblomme Frédéric - Région Hauts-de-France

Le sport, propice au développement du tourisme régional

La région fait preuve de dynamisme en matière d'événements sportifs. A titre d'exemple, le stade Pierre Mauroy a accueilli plusieurs finales de la Coupe Davis, des matchs de l'UEFA EURO 2016 et du Championnat du monde de Handball masculin 2017. En 2019, Valenciennes a été l'une des villes hôtes de la Coupe du monde féminine de football. La région sera également impliquée dans le cadre de la Coupe du monde de Rugby à XV France 2023 en accueillant plusieurs matchs à la Decathlon Arena stade Pierre Mauroy de Lille, et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, en accueillant notamment les phases de poules du tournoi de basket-ball et les phases finales du tournoi de handball dans ce même stade. L'hippodrome de Chantilly permet d'accueillir des grands rendez-vous hippiques tels que le Prix du Jockey Club et le Prix de Diane Longines. La région accueille également des événements annuels à la renommée internationale comme le Paris-Roubaix (cyclisme) ou le meeting d'athlétisme Hauts-de-France Pas-de-Calais à Liévin.

Les sports de nature et les sports nautiques offrent également des opportunités de développement touristique dans la région.

L'attractivité sportive du territoire participe à l'évolution favorable des indicateurs du tourisme régional. Le nombre de nuitées en Hauts-de-France est par exemple en constante croissance depuis plusieurs années (+4,9% en 2018 par rapport à 2017), au point de se situer parmi les 5 premières régions qui progressent le plus dans ce secteur (*Schéma régional de développement du sport, DRJSCS HdF, Deloitte, Sport et Citoyenneté, 2019*).



© Paris-Roubaix 2021 / François-Lo-Presti - Région Hauts-de-France

/ PRATIQUE SPORTIVE ET PRATIQUANTS

Depuis une trentaine d'années, les pratiques sportives ont fortement évolué. Elles prennent aujourd'hui des formes diverses, allant de l'activité physique effectuée lors de déplacements quotidiens (marche, vélo), jusqu'à la haute performance (sport de haut niveau et sport professionnel), en passant par la pratique exercée dans un club, dans une structure commerciale ou de manière autonome.

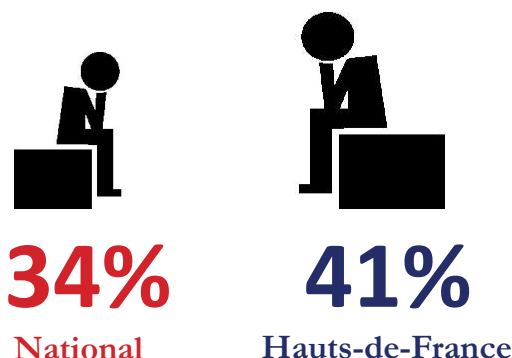
Une pratique sportive limitée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France

En 2018, 59% de la population régionale âgée de 15 ans et plus a pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours de l'année, soit plus de 3 millions d'habitants. Bien qu'important en volume, ce niveau de pratique est inférieur de 7 points au niveau national. La région compte ainsi la plus grande proportion de non-pratiquants (41%) parmi l'ensemble des régions métropolitaines françaises (INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

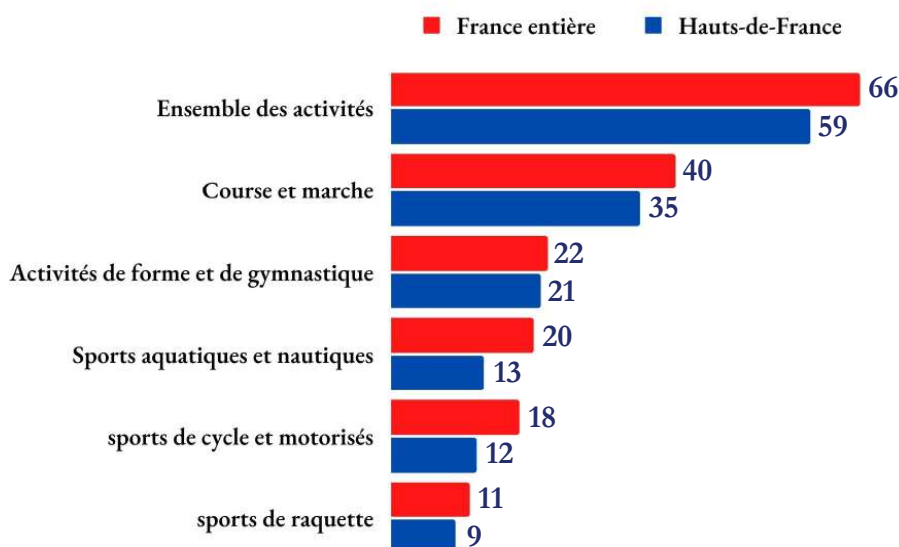
Le nombre d'activités sportives pratiquées dans la région est également inférieur à la moyenne nationale. En particulier, le taux de personnes pratiquant au moins trois activités dans l'année est inférieur de 5 points par rapport au niveau national (24%, contre 29% au niveau national).

Les différentes pratiques les plus souvent citées en Hauts-de-France sont similaires à celles rapportées au niveau national avec cependant des taux légèrement plus bas. Ces pratiques se concentrent sur quelques disciplines qui s'exercent de façon autonome et qui offrent de multiples déclinaisons.

POURCENTAGE DE NON PRATIQUANTS



TAUX DE PRATIQUE SPORTIVE SELON LES PRINCIPALES ACTIVITÉS (EN %)



Une pratique sportive inégale

La pratique est inégale selon les populations. D'une manière générale, les hommes, les jeunes, et les cadres sont les plus nombreux à pratiquer. A l'inverse, les plus âgés, les peu diplômés, les bas revenus, les personnes en situation de handicap et dans une moindre mesure les femmes et les personnes résidant hors des grandes agglomérations exercent moins souvent une pratique sportive.

Les différentiels de pratique entre cadres et ouvriers sont très importants : en 2015, au niveau national, 64% des cadres ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours de l'année, contre 37% pour les ouvriers. Ces différentiels de pratique en fonction du milieu social se retrouvent aussi chez les enfants. Les pratiques sportives et la culture de l'activité physique sont, comme toute pratique culturelle, en partie « héritées ». Les taux de non-pratique ou d'activité physique faible sont ainsi plus importants chez les enfants et adolescents issus de familles modestes (*France Stratégie – novembre 2018*).

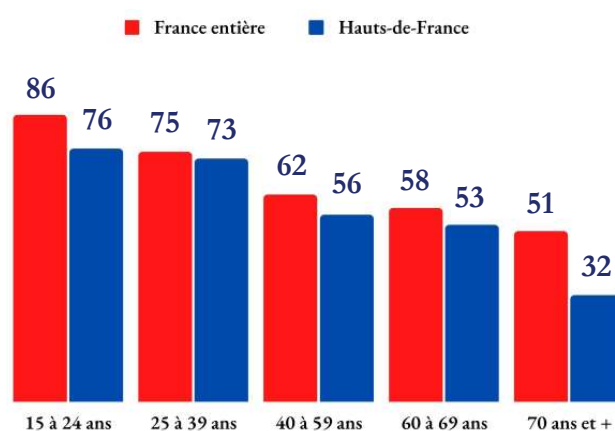
L'âge est également un déterminant important de la pratique d'activité physique et sportive. Le taux de pratique diminue régulièrement à mesure que l'âge augmente. Au niveau régional, 68% des plus de 70 ans déclarent ne pas avoir pratiqué au cours de l'année étudiée, taux sensiblement plus élevé qu'à l'échelle nationale (49%).

Les jeunes de la région, bien que pratiquant davantage que leurs aînés, ont également un taux de pratique sportive inférieur à la moyenne nationale. Sur la période étudiée, 76% des 15-24 ans en Hauts-de-France ont pratiqué une activité sportive, contre 86% au niveau national.

Cet écart est d'autant plus important que les Hauts-de-France est la région de France métropolitaine, hors Île-de-France, la plus jeune avec 32% de moins de 35 ans.

La proportion de femmes ayant effectué une activité sportive sur les douze derniers mois en Hauts-de-France est inférieure de 6 points par rapport aux hommes. L'écart est particulièrement significatif s'agissant des sports collectifs (16% chez les hommes, contre 6% chez les femmes) ou des sports de raquette (12%, contre 6%).

PRATIQUE SPORTIVE PAR AGE (EN %)



Source : INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018



© Challenge sportif Montdidier, 2010/ Région Hauts-de-France

DIVERSITÉ DES PRATIQUES

On observe 3 tendances d'évolution de la pratique sportive ces dernières années :

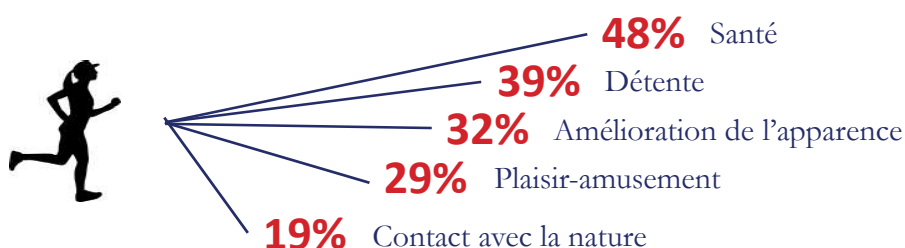
- une **démocratisation des pratiques**, avec notamment une demande sportive émanant de nouveaux publics et répondant à des motivations diverses ;
- une **diversification des formes de pratique**, avec notamment une importance croissante des pratiques dites libres ou autonomes, c'est-à-dire pratiquées en dehors du cadre fédéral ;
- une **diversification des lieux de pratique**, avec l'appropriation de nouveaux espaces (environnements urbains, espaces naturels, lieux de travail...).

Des motivations et des freins divers qui témoignent d'un nouveau rapport à la pratique

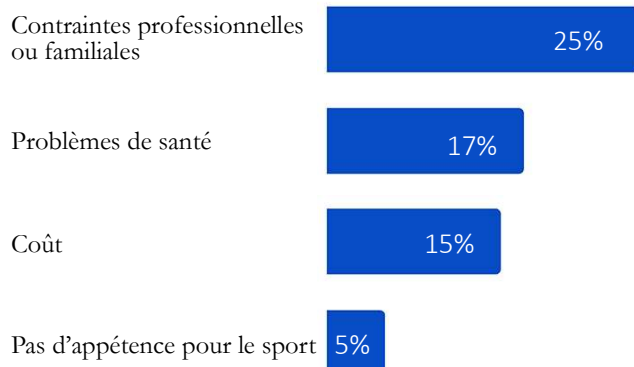
Les motivations à la pratique des habitants des Hauts-de-France sont de plus en plus diversifiées et tendent davantage vers l'épanouissement personnel. Près d'un sportif sur deux évoque la santé comme première motivation à la pratique.

Les principaux freins varient quant à eux suivant l'engagement de chacun. Les pratiquants mettent davantage en avant les problèmes de disponibilité (contraintes professionnelles, familiales...) quand les non-pratiquants évoquent davantage les problèmes de santé. Paradoxalement, la santé représente, en Hauts-de-France, le premier frein et la principale motivation pour se mettre au sport (INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

PRINCIPALES MOTIVATIONS DES PRATIQUANTS



PRINCIPAUX FREINS DES PRATIQUANTS



PRINCIPAUX FREINS DES NON PRATIQUANTS



Vers une diminution de la pratique associative compétitive et une augmentation de la pratique autonome

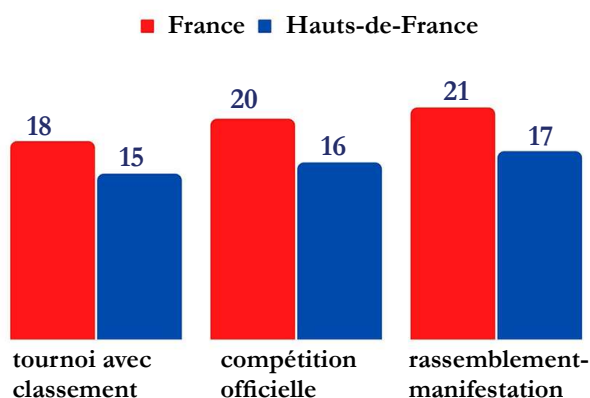
Le sport en compétition ne semble plus être une des finalités majeures de la pratique sportive. De même, si la pratique sportive dans un cadre organisé constituait la forme traditionnelle d'engagement sportif des Français, on note une tendance à l'augmentation des pratiques dites libres ou autonomes (INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

En Hauts-de-France, 61% des pratiquants optent ainsi pour une activité autonome. Ce constat régional est le reflet d'une tendance observable sur l'ensemble du territoire français. La pratique sportive tend à se désinstitutionnaliser. Elle s'exerce de moins en moins dans le cadre d'une pratique encadrée par un club. Aujourd'hui, les clubs sportifs traditionnels ne rassemblent plus qu'un quart des pratiquants en Hauts-de-France.

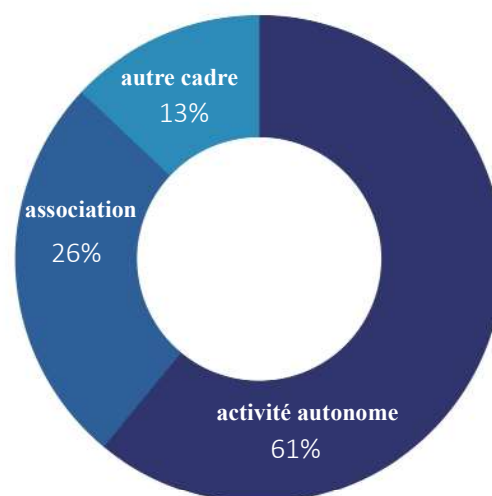
La pratique autonome est très majoritaire pour des disciplines telles que la natation, le VTT, le jogging, le vélo sur route ou la randonnée (de 79% à 89%). Cette démocratisation et diversification des formes de pratique s'accompagne d'une diversification des lieux et des modes de pratique via l'appropriation de nouveaux espaces.

38% des sportifs de la région pratiquent leur activité principale en premier lieu en plein air, en milieu naturel (contre 36% au niveau national).

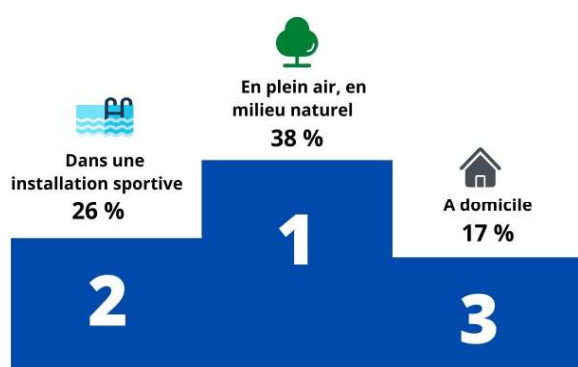
PRATIQUE SPORTIVE COMPÉTITIVE (EN %)



RÉPARTITION DES FORMES DE PRATIQUES EN HAUTS-DE-FRANCE (EN %)



LIEU PRÉFÉRÉ DE PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE



© Tourisme Côte d'Opale, 2020 / Michael Lachant - Région Hauts-de-France

La mobilité douce, une pratique d'activité physique utilitaire à prendre en compte

9% des Français déclarent avoir une pratique sportive exclusivement utilitaire : déplacement à vélo, à pied. Au niveau régional, 14% des habitants déclarent être non-pratiquants mais se déplacent à pied, à vélo ou à trottinette (INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

Depuis quelques années, un foisonnement d'initiatives émerge en Hauts-de-France en faveur du développement des mobilités actives et participent à l'augmentation des déplacements à pied ou à vélo : plan vélo, dispositifs d'aides à l'acquisition de vélo, coup de pouce vélo, Schéma Directeur Cyclable des collectivités, développement du vélo-tourisme, démarche CDESI-PDESI, Plan de Protection de l'Atmosphère régional (PPA), Schéma de Trame Verte de la Mission Bassin Minier, Assises des Mobilités et de l'Accessibilité de la MEL, le club Déclic mobilités, Association Droit Au Vélo (ADAV), actions du Comité Régional de la Randonnée Pédestre... (Rapport-Avis CESER HdF, Pour un développement de la mobilité active en Hauts-de-France, 2017).

En 2020, la fréquentation cyclable a augmenté de 11% en France par rapport à 2019. Pour autant, la part des modes actifs dans les déplacements domicile-travail continue de stagner dans la région, tout comme au niveau national. Parmi les actifs ayant un emploi en Hauts-de-France, seulement 1,7% se rendent sur leur lieu de travail en vélo, contre 2% en France. 6% s'y rendent à pied (Insee Flash Hauts-de-France n°18, janvier 2017).

► 1100 km de pistes cyclables sur tout le territoire
1,5 million d'usagers chaque année

TAUX DE PRATIQUANTS D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE UTILITAIRE



9%

National

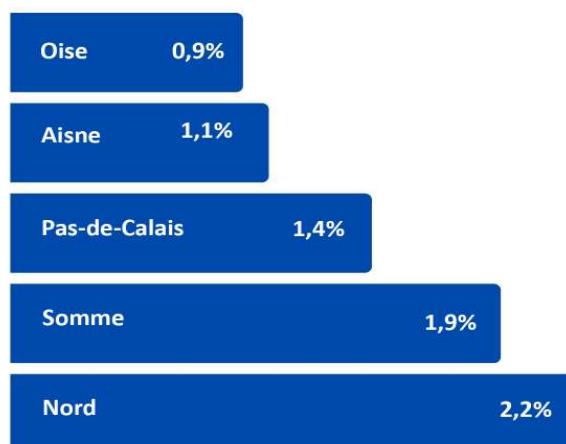
14%

Hauts-de-France



© Ville de Lille, 2010

TAUX D'ACTIFS SE RENDANT AU TRAVAIL EN VÉLO DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Source : Insee, recensement de la population 2009 et 2014

/PRATIQUE LICENCIÉE

En 2020, un peu plus de 1,2 million de licences sportives ont été recensées dans la région, positionnant le territoire au 6^{ème} rang des régions françaises en nombre de licences distribuées, derrière l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et le Grand-Est. La répartition du nombre de licences par département est assez inégale mais corrélée à la démographie et à la densité de population de ces territoires. Le Nord concentre, de loin, la part la plus importante de licenciés et de clubs en région. En 2018, les licenciés représentaient 1/5^{ème} de la population régionale. Cette proportion est moins importante qu'à l'échelle nationale (22,4%), faisant des Hauts-de-France, l'une des régions caractérisées par une des plus faibles parts de licenciés.



© Journée promotion du football féminin, Villeneuve d'Ascq, 2021 / Amélie Vasseur - Région Hauts-de-France

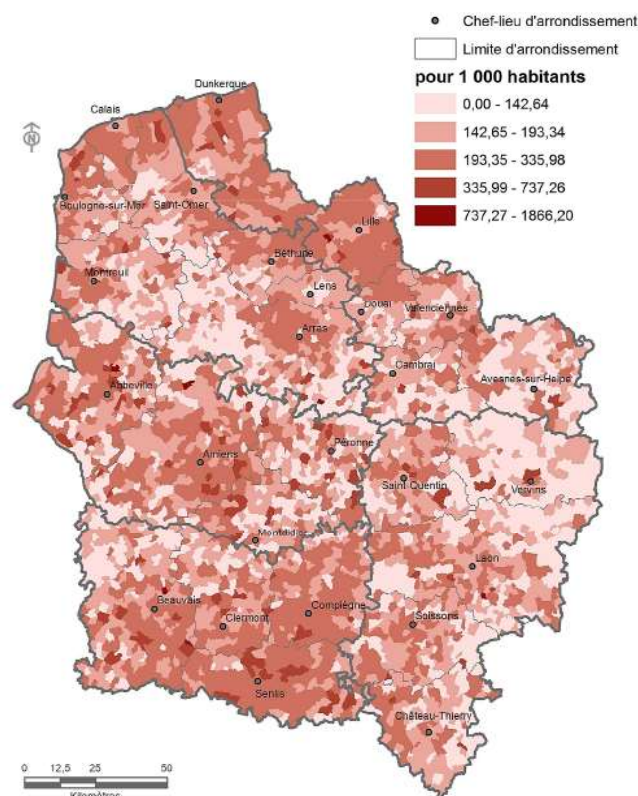
TAUX DE LICENCIÉS PARMI LA POPULATION



22,4% **20,5%**
National Hauts-de-France

Le poids de la pratique licenciée sur le territoire des Hauts-de-France est marqué par des disparités infrarégionales. Le pourcentage de personnes possédant une licence, rapporté à l'ensemble de la population diffère en fonction des départements, allant de 18% dans l'Aisne à 22% dans l'Oise. Tous les départements de la région ont toutefois un taux de licenciés par habitant inférieur à la moyenne nationale. Certains territoires sont particulièrement touchés par un faible taux de licenciés (Thiérache, centre du Pas-de-Calais).

NOMBRE DE LICENCES SPORTIVES PAR HABITANTS DES COMMUNES (2020)

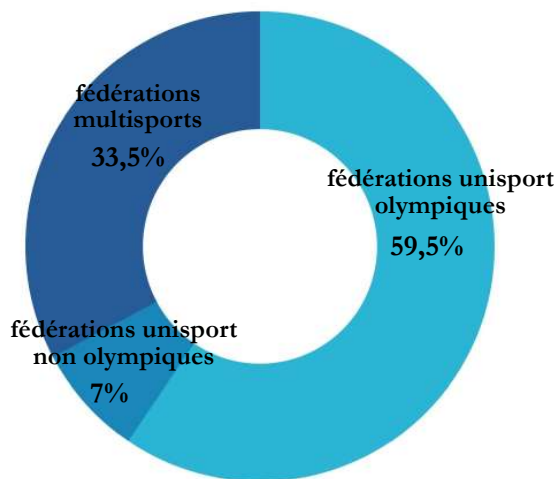


Source : MEOS, INJEP 2016, INSEE
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

A l'image de l'ensemble du territoire national, les fédérations unisport olympiques rassemblent la majorité des licences sportives de la région.

La part de femme dans la pratique licenciée reste relativement faible. Elles sont cependant légèrement majoritaires dans les fédérations multisports, avec 51% de licences féminines.

PART DE LICENCES PAR TYPES DE FÉDÉRATION (EN %)

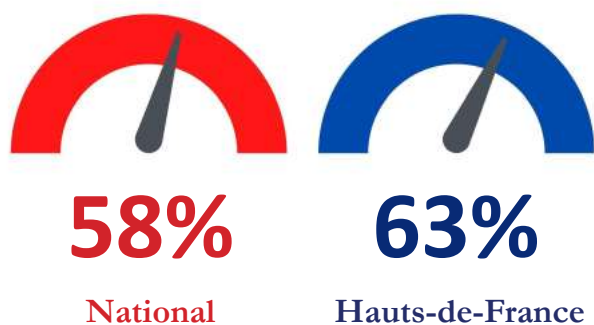


© Marion Candelier - *Sin le Noble*, 2018/
Dominique Bokalo - *Région Hauts-de-France*

En Hauts-de-France, la pratique licenciée est caractérisée par une part très importante de jeunes. A elle seule, la part des 10-14 ans représente plus du quart de l'ensemble des licences distribuées. Les personnes âgées de moins de 25 ans captent plus de 2/3 des licences. Rapporté à l'ensemble des pratiquants, le club reste un lieu privilégié pour la pratique sportive des plus jeunes. Plus de 40% de la population âgée 0 à 14 ans en région est licenciée (INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021).

L'offre fédérale est diversifiée, avec 105 fédérations représentées sur le territoire régional, dont 82 fédérations unisport et 23 fédérations multisports (dont fédérations scolaires et universitaires). Un large panel de disciplines est ainsi proposé aux habitants et licenciés des Hauts-de-France.

PART DES -DE 25 ANS SUR L'ENSEMBLE DES LICENCES SPORTIVES



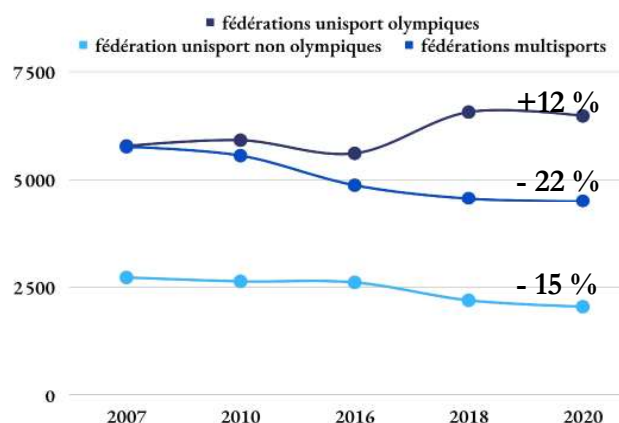
© Challenge sportif des jeunes, Montdidier/ Guillaume Crochez

Les 5 premières disciplines pratiquées représentent plus de 60% des licenciés, témoignant d'une forte concentration de la pratique licenciée sur quelques disciplines. Des spécificités sont notables :

- ▶ Avec plus de 225 000 licences, la région Hauts-de-France est la 3^{ème} en nombre de licences de football. La fédération représente un peu plus de 30% de l'ensemble des licences délivrées par des fédérations unisport olympiques en région.
- ▶ L'athlétisme et le tennis de table apparaissent également plus développés dans la région qu'au niveau national. Les fédérations sont respectivement classées 7^{ème} et 12^{ème} en nombre de licenciés en Hauts-de-France, contre 11^{ème} et 16^{ème} en France métropolitaine. A contrario, le rugby souffre d'un déficit culturel.
- ▶ Parmi les plus petites fédérations rassemblant moins de 10 000 licenciés, certaines sont particulièrement développées comparativement au reste du territoire. La région Hauts-de-France est ainsi celle qui compte le plus de licenciés de hockey avec plus de 5 400 licences. Le nombre de licences par habitant en boxe et en haltérophilie est également largement supérieur aux valeurs nationales.

En 2020, les licences se répartissaient dans environ 13 000 clubs et établissements sportifs, soit un club pour 93 licences. Sur l'ensemble de ces clubs, 50% d'entre eux sont issus de fédérations unisport olympiques (6 500 clubs), 16% issus de fédérations unisport non-olympiques (2 000 clubs) et 34% issus de fédérations multisports (4 500 clubs). Bien que le nombre de clubs issus de fédérations unisport olympiques soit en augmentation, la région a perdu en 15 ans près de 1 200 clubs, soit environ 10% des clubs sportifs (INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021).

EVOLUTION DU NOMBRE DE CLUBS ENTRE 2007 ET 2020 PAR TYPE DE FEDERATION



INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021

TOP 10 DES FÉDÉRATIONS EN NOMBRE DE LICENCES EN HAUTS-DE-FRANCE (2020)



SPORT A L'ÉCOLE

Le sport à l'école constitue une composante essentielle de l'enseignement dès le plus jeune âge. D'après l'article L.121-5 du code de l'éducation, modifié par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, *« l'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles [...] »*.

La pratique sportive scolaire concourt :

- ▶ à l'épanouissement des élèves et à leur réussite scolaire ;
- ▶ à l'amélioration de la condition physique, au développement des capacités motrices et à la bonne santé des élèves tout au long de la vie, notamment dans le contexte où les modes de vie sédentaires se développent progressivement chez les jeunes ;
- ▶ au développement d'une habitude qui sera poursuivie dans le futur, l'école représentant bien souvent le premier ou le seul lieu de pratique d'une activité physique pour beaucoup de jeunes.

Le sport à l'école se fonde sur un enseignement obligatoire, à savoir l'éducation physique et sportive (EPS), qui concerne en France plus de 12,4 millions d'élèves issus de l'école primaire, du collège, du lycée et du lycée professionnel (plus d'un million d'élèves en Hauts-de-France). En parallèle de cet enseignement obligatoire, des activités sportives sont proposées aux élèves volontaires, via les sections sportives scolaires, les sections d'excellence sportive ou les associations sportives des établissements (« sport scolaire »).

L'Education Physique et Sportive (EPS)

Volume d'heures d'EPS obligatoire par cycle scolaire :

- **école primaire** : 540 heures par élève sur 5 ans (3 heures hebdomadaires en moyenne)
- **collège** : 468 heures par élève sur 4 ans (4 heures hebdomadaires en 6^{ème}, puis 3 heures en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})
- **lycée** : 216 heures par élève sur 3 ans (2 heures hebdomadaires)
- **voie professionnelle** : 224 heures par élève sur 3 ans

Ces volumes d'heures sont augmentés dans le cadre de l'option EPS (+ 3 heures) et de l'enseignement de spécialité (EPPCS - 4 heures en 1^{ère}, puis 6 heures en Terminale)

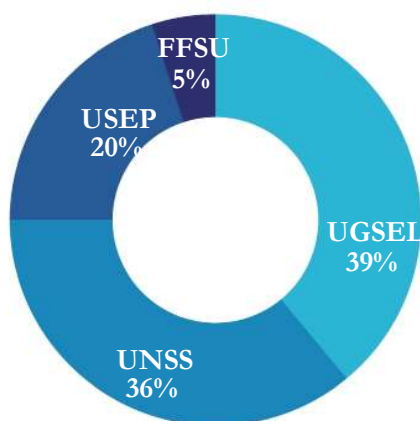
Le sport scolaire et universitaire

Le sport scolaire, complémentaire de l'EPS, offre aux élèves la possibilité de pratiquer une activité physique dans le cadre de l'association sportive de leur établissement.

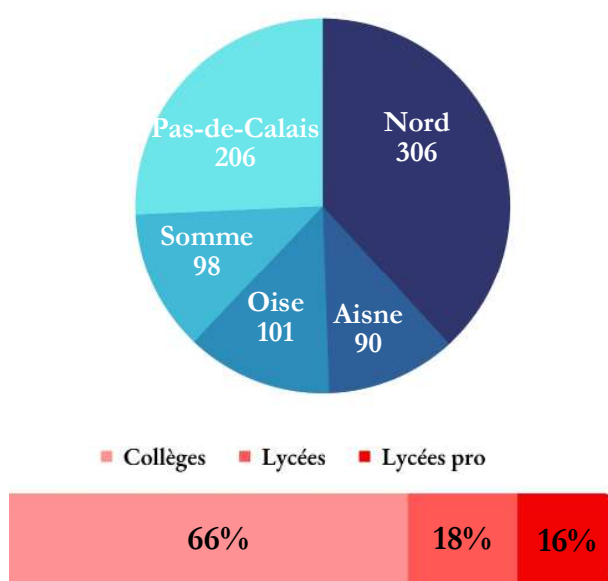
En Hauts-de-France, les fédérations de sport scolaire et universitaire représentent près de 270 000 licences, soit 22,4% des licences de la région (INJEP-MEDES 2020).

L'entrée dans un nouveau cycle scolaire ou universitaire s'accompagne souvent d'un fort désengagement des étudiants envers les activités physiques et sportives. Ce phénomène de rupture est particulièrement observé lors de l'entrée des jeunes dans les études supérieures.

RÉPARTITION DES LICENCES AU SEIN DES FÉDÉRATIONS DE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE



ASSOCIATIONS SPORTIVES UNSS - ACADÉMIES DE LILLE ET D'AMIENS



Les sections sportives scolaires (SSS)

Les collégiens et dans une moindre mesure les lycéens souhaitant se doter d'une formation sportive renforcée, tout en poursuivant un cursus scolaire normal, peuvent intégrer une Section Sportive Scolaire. Plus de 400 SSS existent sur le territoire régional.



Académie d'Amiens : 116

Académie de Lille : 297

(données 2020)

Des dispositifs de promotion du sport

En complément des enseignements d'EPS et de la pratique sportive scolaire, un certain nombre d'actions éducatives visent à favoriser des initiatives collectives ou individuelles et la réalisation de projets en faveur du développement de la pratique sportive dans les établissements scolaires et universitaires : journée nationale du sport scolaire, label « Génération 2024 », « Semaine Olympique et Paralympique » (SOP), « Journée olympique et paralympique », dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » à l'école, dispositif « Savoir rouler à vélo », plan « Aisance aquatique ».

Quelques exemples :

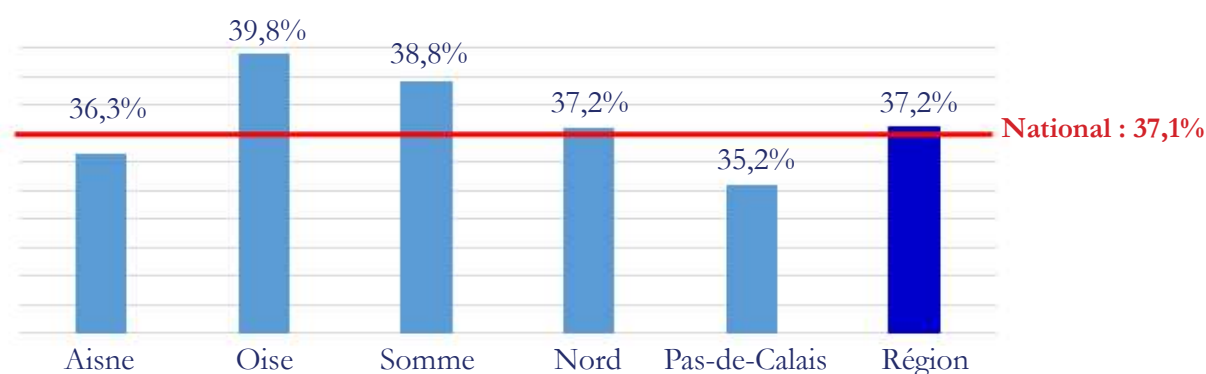
- 418 établissements sont labellisés « Génération 2024 » en janvier 2022, principalement des écoles, collèges et lycées, mais également quelques universités et EREA. Ce label vise notamment à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique des jeunes.
- 3 953 attestations « savoir rouler à vélo » délivrées depuis 2019, visant au cours d'une formation de 10h, à apprendre aux enfants de 6 à 11 ans à se déplacer à vélo de manière autonome et sécurisée.
- 606 enfants de 4 à 6 ans ont suivi un cycle d'aisance aquatique, destiné à permettre aux enfants de s'adapter au milieu aquatique et de développer de nouvelles compétences (entrer et sortir de l'eau, flotter sans aide, prendre sa respiration, se déplacer dans l'eau, etc.).
- 352 écoles sont labellisées « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (30' APQ) sur l'Académie de Lille depuis septembre 2020 et 179 sur l'Académie d'Amiens. Une généralisation du dispositif est prévue d'ici à 2024, avec un objectif intermédiaire de 50% des écoles à la rentrée 2022 en France.

PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE

La part des femmes qui pratiquent une activité physique ou sportive à l'échelle régionale est de plus en plus proche de celles des hommes (56% des femmes, contre 62% des hommes de plus de 16 ans) (INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

Cette tendance ne se reflète cependant pas encore au niveau de la pratique licenciée. En France, environ 37% des licenciés sont des femmes. La part régionale de licences féminines et son évolution au cours des dernières années sont très proches des tendances nationales, avec un taux de féminisation passé de 34,5% à 37,2% entre 2007 et 2019. Ce taux est variable suivant les départements : l'Aisne et le Pas-de-Calais ont des taux plus faibles que la moyenne régionale. Au contraire, l'Oise jouit d'un taux plus élevé de licences.

TAUX DE LICENCES FÉMININES PAR DÉPARTEMENT PAR RAPPORT AU TAUX NATIONAL

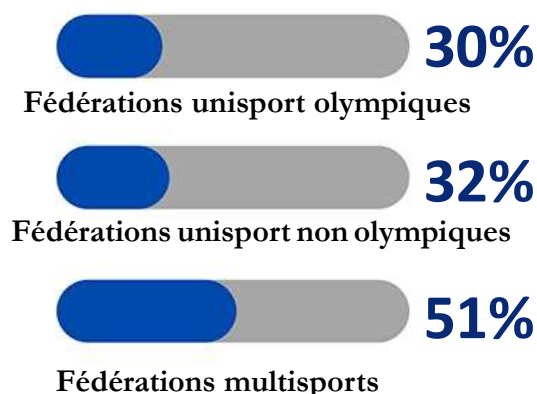


Les femmes licenciées sont aussi bien représentées que les hommes dans les fédérations multisports, mais beaucoup moins dans les fédérations unisport olympiques et non-olympiques.

De nombreuses disciplines demeurent non paritaires. Certaines fédérations ont un taux de féminisation très bas au niveau régional : football (7%), rugby (8%), tir (10%), cyclisme (11%) et hockey sur glace (11%). Des taux semblables sont observés à l'échelle nationale.

Tout comme chez les hommes, le nombre de licences féminines diminue avec l'âge. 67% des licences féminines en Hauts-de-France ont été distribuées à des jeunes de moins de 25 ans. La rupture dans la pratique licenciée des jeunes est encore plus intense chez les femmes. Le nombre de jeunes femmes licenciées est divisé par 4 entre la tranche 15-19 ans et 20-24 ans.

PART DES FEMMES PAR TYPE DE FÉDÉRATIONS EN HAUTS-DE-FRANCE



Source: INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021

SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau. Il repose sur des critères bien établis :

- **La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives**

La reconnaissance du caractère de haut niveau est accordée pour la durée d'une olympiade. Les disciplines inscrites au programme des Jeux olympiques sont automatiquement reconnues. Il en est de même pour les disciplines inscrites aux Jeux paralympiques pour lesquelles il existe une équipe de France. Des disciplines non-olympiques et non-paralympiques peuvent être reconnues de haut niveau dès lors qu'elles présentent un niveau minimum d'organisation au plan international et national et qu'un nombre significatif de nations sont représentées aux compétitions mondiales de référence.

- **Les projets de performance fédéraux (PPF)**

Ils sont élaborés par les fédérations et déclinés sur deux olympiades. Ils comprennent deux programmes distincts : un **programme d'excellence** (dédié à la population des sportifs de haut niveau, du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population) et un **programme d'accession** (dédié aux sportifs en liste « Espoirs » et sportifs régionaux), assurant la détection et le perfectionnement des talents.

- **Les compétitions de référence**

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisant à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit :

- des Jeux olympiques et paralympiques ;
- des championnats du monde ;
- des championnats d'Europe.

- **Les listes des sportifs de haut niveau (SHN)**

Trois listes de sportifs instituées (articles L.221-2 R.221-1 à R.221-8 et R.221-11 à R.221-13) :

- la liste des sportifs de haut niveau, comprenant les catégories Elite, Senior, Relève et Reconversion ;
- la liste des sportifs des collectifs nationaux ;
- la liste des sportifs Espoirs.

Bien qu'appartenant à l'univers du sport de haut niveau, les sportifs sur liste Espoirs et les sportifs des collectifs nationaux ne sont pas considérés comme des sportifs de haut niveau.

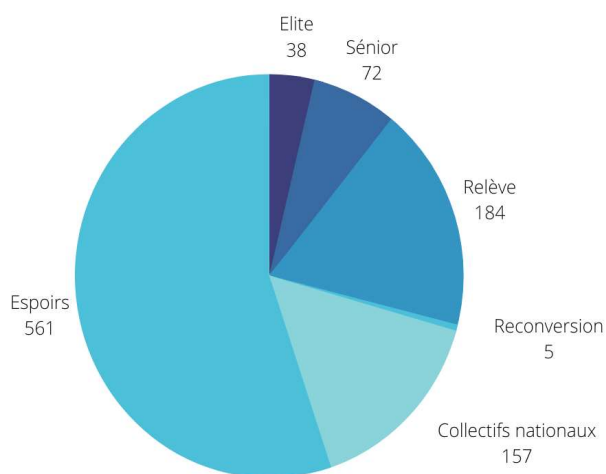
Les sportifs de haut niveau en région : une région d'émergence

La région des Hauts-de-France compte, toutes listes confondues (élite, senior, relève, reconversion, espoir, collectifs nationaux), 1 017 sportifs de l'univers du sport de haut niveau listés en 2022, soit un peu moins de 7% de l'effectif national des sportifs listés. Parmi eux, on recense 300 sportifs de haut niveau (élite, senior, relève et reconversion), soit un peu moins de 30% des sportifs listés en région.

Une pluralité de sports et de disciplines sont représentés au haut niveau. En 2020, 44 fédérations sont représentées sur un total de 59 fédérations olympiques, paralympiques ou reconnues de haut niveau à

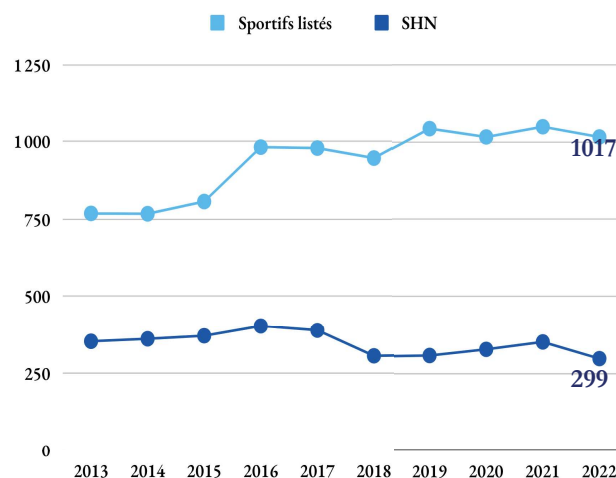
- La part des SHN en activité en région représente 6,5% des SHN au niveau national. Parmi ces SHN, les sportifs en catégorie Relève sont majoritaires. Ils représentent plus de 60% des sportifs listés SHN en région.
- La région se classe au 7^{ème} rang en nombre de sportifs listés SHN en activité, derrière l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et le Grand-Est, alors qu'elle est au 5^{ème} rang démographique. Une corrélation est généralement observée entre le nombre de sportifs de haut niveau et la démographie des régions ; la région apparaît donc comme sous-représentée en SHN par rapport à la démographie du territoire.
- La répartition des sportifs inscrits sur listes ministérielles et licenciés dans la région au 1^{er} janvier 2022 met en avant la part importante de sportifs inscrits sur les listes Espoirs et collectifs nationaux. Avec 561 sportifs listés, les Espoirs représentent à eux seuls 55 % des sportifs listés en région.
- Les sportifs de haut niveau (SHN) se concentrent principalement sur 3 départements (Nord, Somme et Pas-de-Calais). 85,45% des SHN en activité sont licenciés dans un club de ces départements.

PART DES LICENCIÉS EN HAUTS-DE-FRANCE
PAR CATÉGORIE DE LISTES MINISTÉRIELLES
EN 2022



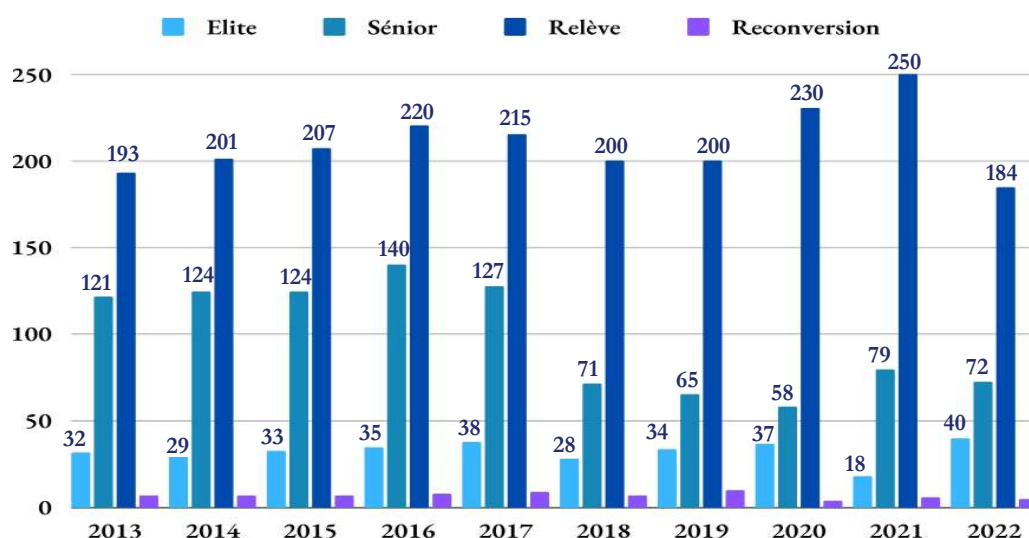
Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2022

EVOLUTION DES SPORTIFS DES HAUTS-DE-FRANCE
SUR LISTES MINISTÉRIELLES
DE 2013 A 2022



Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2022

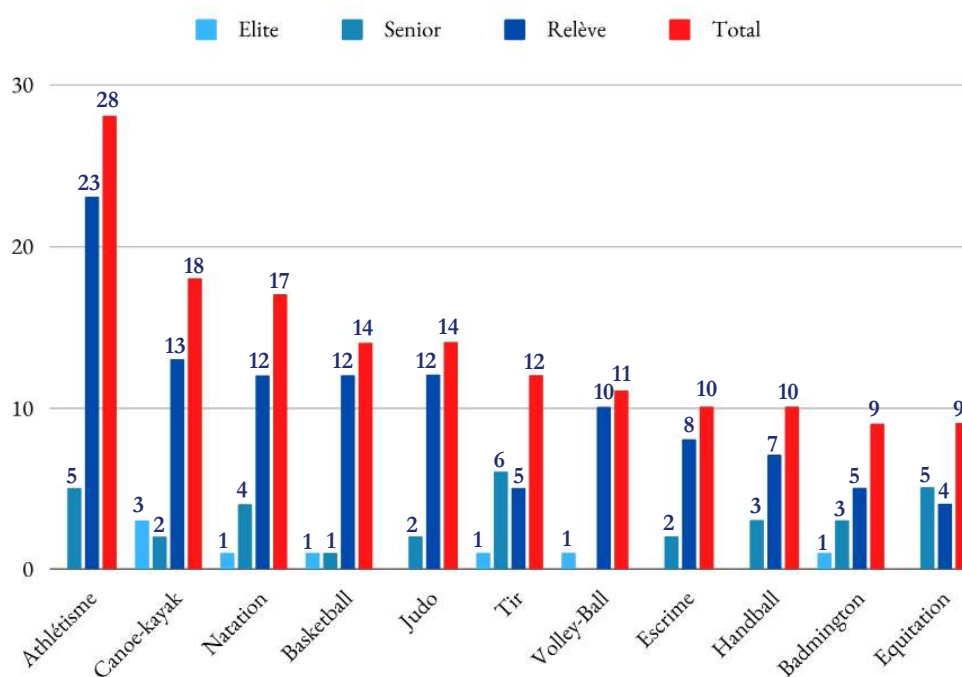
EVOLUTION DU NOMBRE DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU PAR CATÉGORIE, DE 2013 A 2022



Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2022

Des disciplines fortes émergent en région dès lors qu'on analyse la concentration des sportifs de haut niveau dans les fédérations unisport olympiques. En 2020, 9 fédérations olympiques comptent plus de 10 SHN listés en région.

TOP 10 DES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES LES PLUS REPRÉSENTATIVES (2020)



Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2020

Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

88 sportifs de la région Hauts-de-France ont participé aux **Jeux olympiques** entre 2004 et 2020, pour un total 111 qualifications (avec une moyenne stable de 22 sportifs par olympiades). **21 médailles** ont été obtenues par des sportifs de la région entre 2004 et 2021 (**sports les plus pourvoyeurs : cyclisme sur piste, natation, boxe**). Si le nombre de médailles obtenues et le nombre de qualifications est resté stable au cours des 4 olympiades qui précèdent celle de Tokyo (4 à 6 médailles en moyenne), les résultats aux derniers Jeux olympiques ont été, comme au niveau national, plus faibles.

Olympiades 	Tokyo 2020 	Rio 2016 	Londres 2012 	Pékin 2008 	Athènes 2004 
Nombre de sportifs qualifiés	22	20	24	20	26
Nombre total de médailles	1	5	5	4	6
Rapport médailles/qualifiés	4,5%	25%	21%	20%	23%
Médailles d'or					
Médailles d'argent		  	   	 	  
Médailles de bronze		 		 	  

29 sportifs de la région ont participé aux Jeux paralympiques entre 2004 et 2020, représentant au total 46 qualifications pour une moyenne relativement stable de 9 sportifs par paralympiade. **25 médailles paralympiques** ont été obtenues sur cette même période. **Avec 7 médailles obtenues à Tokyo, dont 3 en or, la région signe son meilleur résultat aux Jeux paralympiques** depuis Athènes 2004.

	Tokyo 2020 	Rio 2016 	Londres 2012 	Pékin 2008 	Athènes 2004 
Nombre de sportifs qualifiés	15	8	8	9	6
Nombre total de médailles	7	1	4	4	9
Rapport médailles/qualifiés	46,5%	12,5%	50%	44,4%	66,7%
Médailles d'or	  				  
Médailles d'argent					  
Médailles de bronze	  		 	  	  
Finalistes	10	9	7	7	5

Structures d'accueil sur le territoire

Chaque PPF se décline sur deux olympiades, soit 2017-2024 pour celle en cours.

National	Hauts-de-France
894 structures 17 770 sportifs	65 structures 1230 sportifs (7% du volume national)
programme excellence 317	programme excellence 19
programme accession 577	programme accession 46

65 structures sont comprises dans les PPF en Hauts-de-France pour la saison 2020/2021, dont **46 programmes d'accession** et **19 programmes d'excellence** répartis dans 29 fédérations. Sont identifiées : 9 structures féminines, 15 structures masculines et 41 structures mixtes. La concentration de structures accession (correspondant à 8% de la part nationale) confirme le statut de la région de terre de formation et d'émergence (*Ministère chargé des sports, cartographie PPF, 2020-2021*).

Ces structures peuvent accueillir des sportifs non listés mais aussi des sportifs listés non licenciés en région. Aussi, en 2020, 70 sportifs non-licenciés en région Hauts-de-France se préparaient dans l'une des structures des projets de performances fédéraux (PPF) implantées en région.

L'effectif des internes au CREPS de Wattignies a augmenté de 43% entre 2012/2013 et 2019/2020, avec notamment l'arrivée du Pôle de tennis de table et du centre de formation de l'ESBVA-LM. Celui-ci accueille aujourd'hui **5 structures d'excellence** et **5 structures d'accession** (dont 1 centre de formation de club professionnel). Le CREPS sera bientôt doté d'une nouvelle résidence de haute qualité lui permettant de proposer une offre d'un standing supérieur et destinée principalement à l'accueil d'équipes de France ou de délégations internationales engagées dans la préparation d'échéances sportives majeures dont

les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. La rénovation programmée des hébergements existants devrait par ailleurs permettre l'accueil de nouvelles structures dans les prochaines années.

Rayonnement de la région par la présence de plusieurs clubs professionnels

- En 2020, 493 sportifs sous convention de formation (dont 9 inscrits sur listes ministérielles), dans 14 CFCP répartis sur 5 fédérations.
- Une vingtaine de clubs dans 5 sports professionnels (basket, football, handball,

Suivi socio-professionnel

92% des sportifs de haut niveau du territoire sont en formation ou salariés. Parmi eux, près de 70% suivent une formation et 23% sont en situation d'emploi. 8% des sportifs de haut niveau se consacrent uniquement à leur pratique sportive.

Sont observées néanmoins des difficultés pour une majorité de sportifs concernant la poursuite et la réussite de leur double projet d'excellence sportive et scolaire ou d'insertion professionnelle. Cela se matérialise notamment par l'abandon pour un grand nombre du projet sportif (principalement niveau Espoirs ou Relève) au niveau du passage de l'enseignement secondaire au supérieur ou à l'accès à un emploi.



© CREPS de Wattignies, 2019/Frédéric Blaunblomme - Région Hauts-de-France

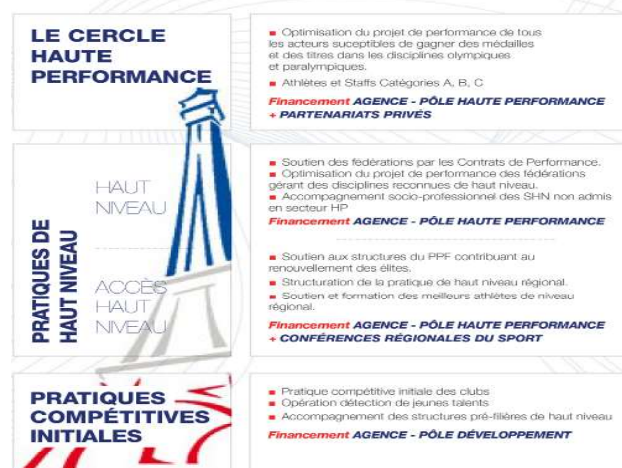
Une nouvelle organisation du sport de haut niveau

Dans le cadre du **transfert de la compétence haut niveau vers les CREPS** (cf. *réforme de l'organisation territoriale de l'Etat*) et du déploiement de la stratégie « **Ambition Bleue** » portée par l'Agence nationale du Sport, une nouvelle organisation du sport de haut niveau s'installe en Hauts-de-France. Avec cette nouvelle stratégie, les fonctions du Centre de ressource, d'expertise et de performance sportive (CREPS) sont renforcées :

- Une **Maison Régionale de la Performance** (MRP) est mise en place au sein de la région. Adossée au CREPS, la MRP constitue un « guichet unique » et vise à accompagner de façon adaptée les sportifs et entraîneurs de haut niveau ainsi que les structures d'accès au territoire. Les MRP visent à proposer un suivi complet et personnalisé à 360° des sportifs, au service de la haute performance, et coordonnent l'ensemble de l'écosystème territorial.
- Les 4 axes d'actions des MRP sont fixés au plan national : optimisation de la performance, environnement socio-professionnel, analyse de la performance et accompagnement paralympique. Le rôle des MRP est de construire un catalogue de solutions adaptées aux besoins des sportifs et des entraîneurs sur l'ensemble de ces axes d'intervention.

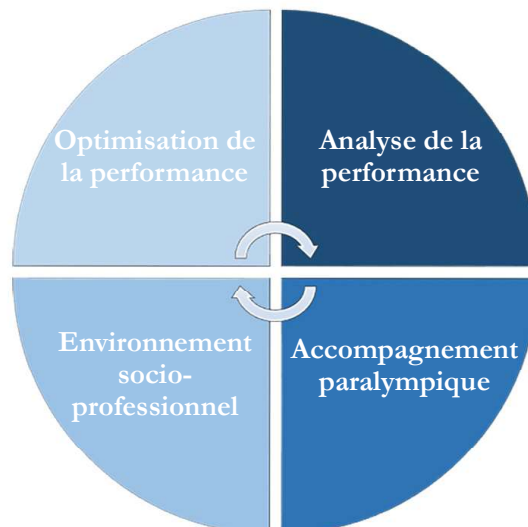
/ LE NOUVEAU MODÈLE

STRUCTURATION & FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU & HAUTE PERFORMANCE PAR L'AGENCE



Source : Ambition bleue - Pour une France performante aux JOP 2024, AnS, 2021

MISSIONS DES MRP



© Erika Sanzeau, 2021 / Michael Lachant - Région Hauts-de-France

SPORT ET HANDICAP

Selon l'INSEE, on compte entre 10 et 12 millions de Français (18% de la population nationale) en situation de handicap, dont 5 millions auraient entre 20 et 59 ans.

Les Hauts-de-France sont un territoire dont la population apparaît plus sévèrement touchée par le handicap, notamment en raison du passé industriel de la région, avec de nombreuses activités exposant les salariés à des troubles musculo-squelettiques (TMS). Bien qu'il soit difficile de quantifier le nombre de personnes concernées par le handicap, des analyses des données administratives liées à la reconnaissance du handicap permettent partiellement de situer la région. Toutefois, ces données ne portent que sur une sous-partie des personnes handicapées, bénéficiaires de prestations ou d'accompagnements. De nombreuses situations de handicap ne permettent pas l'accès à ces reconnaissances.

- La région compte, au 1^{er} janvier 2018, 128 237 personnes de 20 à 64 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 3,5% de la population régionale (contre 3% à l'échelle nationale). La part d'allocataires de l'AAH est plus élevée dans le Nord et la Somme, avec une moyenne supérieure à 2,9 allocataires pour 100 habitants âgés de 20 ans ou plus (*DRESS*).

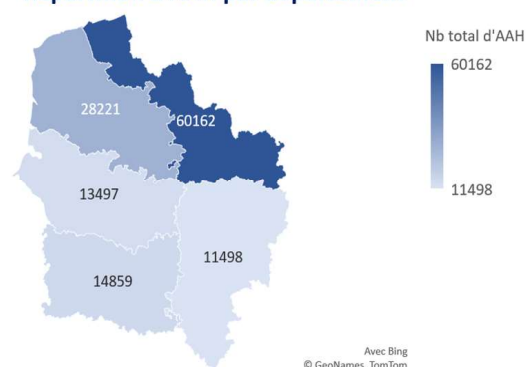
- 39 489 enfants sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), dont 75% sont situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (*DRESS*).

- 33 081 personnes sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), dont plus de 24 000 bénéficiaires ont moins de 60 ans (soit 73%) (*DRESS*).

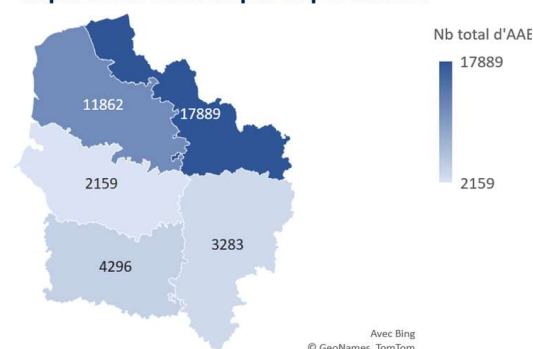
- Plus de 1200 établissements et services médicaux-sociaux (ESMS) sur le territoire (*FINESS*).

Par ailleurs, 29 823 élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire pour l'année scolaire 2019/2020, soit 11,5% des effectifs nationaux. 9 958 élèves en situation de handicap sont scolarisés au travers des dispositifs Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), permettant aux élèves en situation de handicap de poursuivre des apprentissages adaptés, d'acquérir des compétences scolaires, mais aussi de favoriser la socialisation primaire (*MENJS-MESRI-DEPP et MNJS-DGESCO, 2019/2020*).

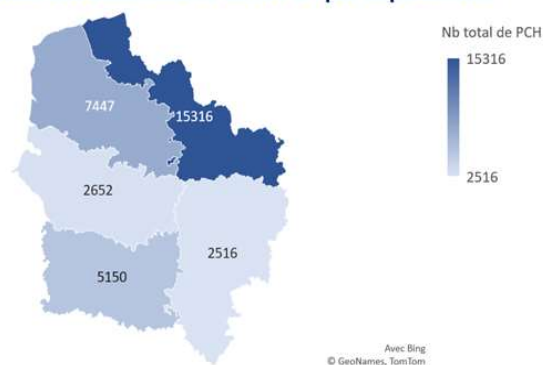
Répartition d'AAH par département



Répartition d'AEEH par département



Répartition des bénéficiaires de la PCH par département



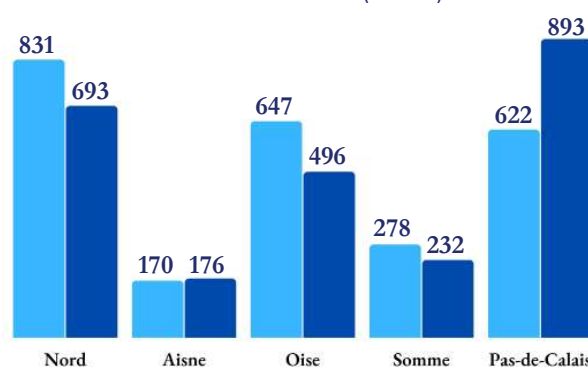
La pratique sportive des personnes en situation de handicap (PSH)

La mise aux normes des équipements depuis les années 2000, notamment du fait des évolutions réglementaires, a favorisé l'ouverture de la pratique, tant dans les Hauts-de-France que sur le reste du territoire. La pluralité des situations de handicap (handicap moteur, sensoriel, psychique, déficience intellectuelle, spectre de l'autisme, multi-handicaps) et les options possibles pour la pratique sportive encadrée ou libre rendent toutefois le diagnostic difficile à réaliser.

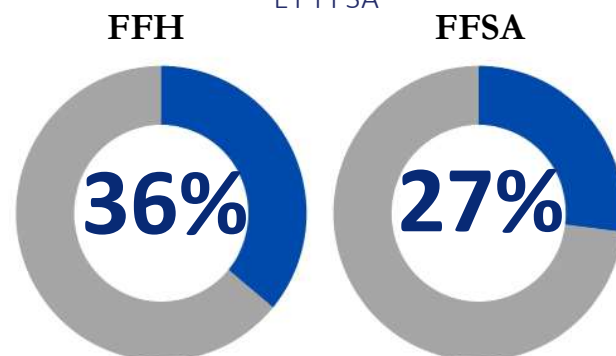
Si peu d'études spécifiques existent, il est acquis qu'encore peu de PSH pratiquent de manière régulière une activité physique et sportive, dont les effets positifs sont pourtant régulièrement démontrés. En France, 48% des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas une activité physique et sportive, contre 34% de la population générale (*Stratégie Nationale Sport Handicap 2020-2024*). Au niveau fédéral, la pratique sportive licenciée est traditionnellement proposée par deux fédérations spécifiques : la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté. Plusieurs fédérations sportives agréées bénéficient également de la délégation pour proposer des activités adaptées dans diverses disciplines. Hors FFH et FFSA, il est cependant difficile d'identifier l'ensemble de la pratique parasportive, notamment en raison de l'absence de distinction lors de la prise de licence.

La Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté comptent respectivement 2 548 et 2 490 licenciés en Hauts-de-France en 2020, qui peuvent exercer leur discipline dans 120 et 99 clubs affiliés. Les jeunes de moins de 20 ans et les femmes apparaissent sous-représentés parmi les pratiquants (*INJEP-MEDES 2020*).

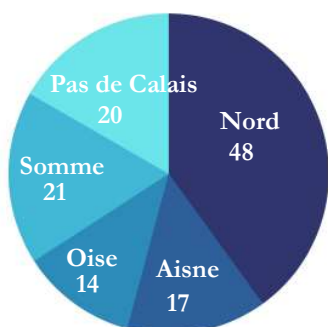
NOMBRE DE LICENCES FFH ET FFSA PAR DÉPARTEMENT (2020)



PART DE FEMMES LICENCIÉES SEIN DE LA FFH ET FFSA

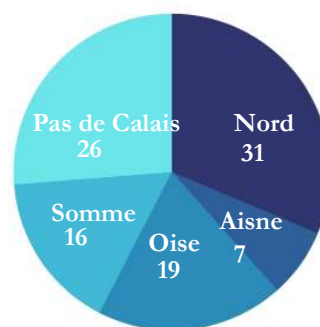


NOMBRE DE CLUBS FFH PAR DÉPARTEMENT



INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021

NOMBRE DE CLUBS FFSA PAR DÉPARTEMENT



INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021

Les principaux freins identifiés

Par un raisonnement nécessairement limitatif, en considérant que tous ces licenciés sont en situation de handicap, on obtient un ratio de 3 licenciés dans les fédérations spécifiques pour 100 allocataires de l'AAH + AEEH, alors que ces allocations ne couvrent pas toute la population en situation de handicap.

De nombreux freins ont été détectés dans *l'état des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap des Hauts-de-France – CPSF*.

Ils sont liés à des problématiques d'**accessibilité** à l'offre sportive, mais tiennent également à des problématiques d'**information**, de **coût** et de **formation** :

- offre insuffisante dans le territoire ou peu adaptée aux attentes et rythmes de vie des individus ;
- accès aux infrastructures et aux créneaux de pratique encore difficile dans certains territoires ;
- problématiques liées au transport sur site ;
- méconnaissance de l'écosystème ;
- absence de sensibilisation des pratiquants eux-mêmes sur le fait qu'il est possible, malgré leur handicap, de pratiquer une activité sportive ;
- prix du matériel ;
- formation des encadrants.

Les personnes présentant un certain type de handicap (sensoriel, pluri-handicaps, troubles du spectre autistique...) rencontrent des freins plus importants encore. En outre, le problème de « désinstitutionnalisation » de certaines personnes en situation de handicap peut accentuer l'écart entre l'offre sportive locale et son public.

Des évolutions majeures sont observées ces dernières années dans la prise en compte des situations de handicap variées. Le renforcement de l'accessibilité aux pratiques sportives pour les PSH est devenu un enjeu important des politiques sportives. Des ambitions fortes existent, renforcées par l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Aux côtés des fédérations spécifiques, engagées et structurées de longue date en région, d'autres fédérations proposent des activités dédiées. De nombreux acteurs du territoire (du milieu associatif, du champ de l'économie sociale et solidaire) ont également développé une offre d'activité physique adaptée. En parallèle, les acteurs publics, État et collectivités territoriales en tête, ont élaboré des politiques publiques fortes dédiées au développement et à la valorisation du sport pour les personnes en situation de handicap. Le CPSF met ainsi en avant plusieurs points clefs pour favoriser le développement de la pratique des personnes en situation de handicap (*Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap des Hauts-de-France, 2021*) :

- une **meilleure compréhension et communication** autour de l'écosystème des parasports ;
- un **meilleur accompagnement** des personnes en situation de handicap, notamment au regard des freins à la pratique identifiés ;
- une **meilleure collaboration** entre les différents acteurs du territoire afin de développer des synergies et limiter la méconnaissance d'information ;
- le renforcement du développement d'une offre de pratique adaptée au territoire, afin de **renforcer le maillage territorial** et favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à de nouvelles pratiques ;
- le **besoin de formation**, afin de renforcer la structuration de l'écosystème parasportif, mais aussi pour que le handicap soit mieux pris en compte dans les politiques sportives locales.

/SPORT ET SANTÉ

L'impact du sport pour la santé

Le « sport santé » recouvre, selon le Ministère des sports, la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant, conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

Les bienfaits d'une pratique sportive régulière sont nombreux. On estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pratique régulière (15 minutes par jour ou 92 minutes hebdomadaires) (*SportEco – Activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques – Janvier 2018*).

Les 3 types de prévention selon l'OMS

La prévention est, selon l'OMS en 1948, « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ».

- **La prévention primaire** regroupe l'ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à réduire les risques d'apparition. Sont ainsi pris en compte la prévention des conduites individuelles à risque ainsi que les risques en terme environnementaux et sociétaux.
- **La prévention secondaire** cherche à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population et recouvre les actions, en tout début d'apparition, visant à faire disparaître les facteurs de risques.
- **La prévention tertiaire** vise à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

L'activité physique influe de manière très positive sur la santé des personnes âgées, en retardant certains processus délétères liés au vieillissement. De même, elle permettrait de préserver un degré de qualité de vie tout au long de l'avancée en âge. En contribuant au maintien de la fonction musculaire, l'activité physique permet de réduire le risque de chutes et de retarder l'entrée dans la dépendance. Enfin, la pratique d'une activité physique et sportive agit sur la santé mentale en contribuant au bien-être général (baisse du niveau de stress, rapport au corps, participation active à la vie sociale).

Dans son rapport de 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l'activité physique et sportive comme une thérapeutique non médicamenteuse. La pratique d'une activité physique et sportive est un déterminant de santé qui favorise l'adoption de comportements plus actifs. Elle contribue au « bien vieillir » et prévient l'apparition et l'aggravation de pathologies chroniques : diabète de type 2, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, maladies cardiovasculaires, cancer. De plus, la pratique de l'activité physique permet d'améliorer l'état clinique, de réduire les complications et les risques de récidives de plus de 26 pathologies chroniques.



© Plan forêt/Jean-Luc Cornu - Région Hauts-de-France

Une vigilance à porter sur les indicateurs de santé de la population en Hauts-de-France

Sur la période 2006-2013, la mortalité était supérieure de 20% dans les Hauts-de-France par rapport aux valeurs nationales, pour les hommes comme pour les femmes. Il s'agit également de la région la plus concernée par les deux premières causes de mortalité que sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire. Cette surmortalité se traduit par une espérance de vie de 2,8 ans inférieure à celle de la France chez les hommes et de 2,1 ans chez les femmes.

- La région est une des plus touchées par les maladies cardio-neurovasculaires avec une mortalité prématurée de +45% par rapport à la moyenne nationale (PRS 2018-2023 - ARS Hauts-de-France).
- Elle est également davantage touchée par le diabète, dont les chiffres sont en constante augmentation. Entre 2007 et 2014, le taux de mortalité lié au diabète a augmenté de 27% chez les hommes et de 44% chez les femmes (Diagnostic territorialisé des Hauts-de-France, 28 février 2019 - ARS, OR2S).
- Le taux de personnes obèses ou en surpoids est supérieur en Hauts-de-France en comparaison à la moyenne nationale. En 2017, 52,4% des habitants de la région de plus de 18 ans étaient en surpoids et 20% en situation d'obésité. Cette situation touche l'ensemble des catégories d'âge ; elle est globalement homogène sur le territoire (Nutrition santé 2017 - ARS Hauts-de-France, OR2S).
- En 2018, la région Hauts-de-France présentait plus de 1,2 million d'habitants en affections de longue durée (ALD), soit 20,5% de la population régionale, contre 17% de la population nationale (PRS 2018-2023 - ARS Hauts-de-France).



1 adulte sur 2 en surpoids

Une sédentarité préoccupante au niveau national

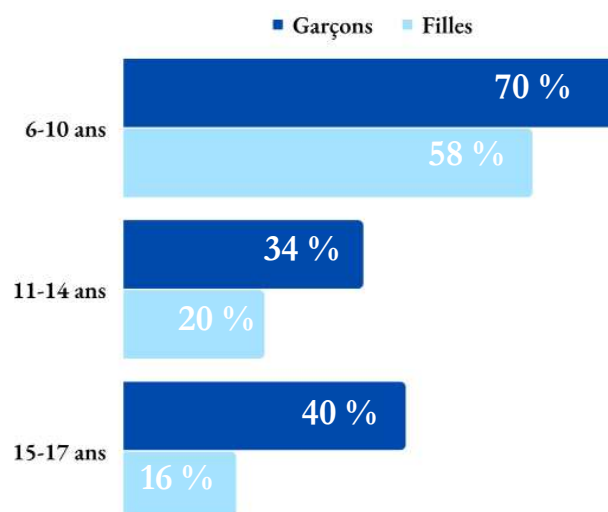


n'atteignent pas les recommandations d'activité physique de l'OMS

L'ANSES indique, dans son avis du 15 février 2022, que 95% de la population adulte serait exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique et excès de sédentarité. En Europe, cette inactivité serait responsable à elle seule de 10% des décès.

En 40 ans, les collégiens auraient perdu 25% de leur capacité cardiovasculaire (Fédération Française de Cardiologie - 15-02-2016).

ATTEINTE DES RECOMMANDATIONS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE JOURNALIÈRE (60MN/JOUR) ENQUÊTE ESTEBAN 2014-2016



D'après l'enquête *Nutrition Santé 2017-ARS Hauts-de-France 2017*, OR2S, un peu plus de 40% des habitants des Hauts-de-France âgés de 18 à 75 ans déclarent être en position assise ou allongée plus de quatre heures par journée d'éveil. En outre, en considérant l'ensemble de la population régionale, un cinquième est à la fois considéré comme sédentaire et ne pratique pas l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour.

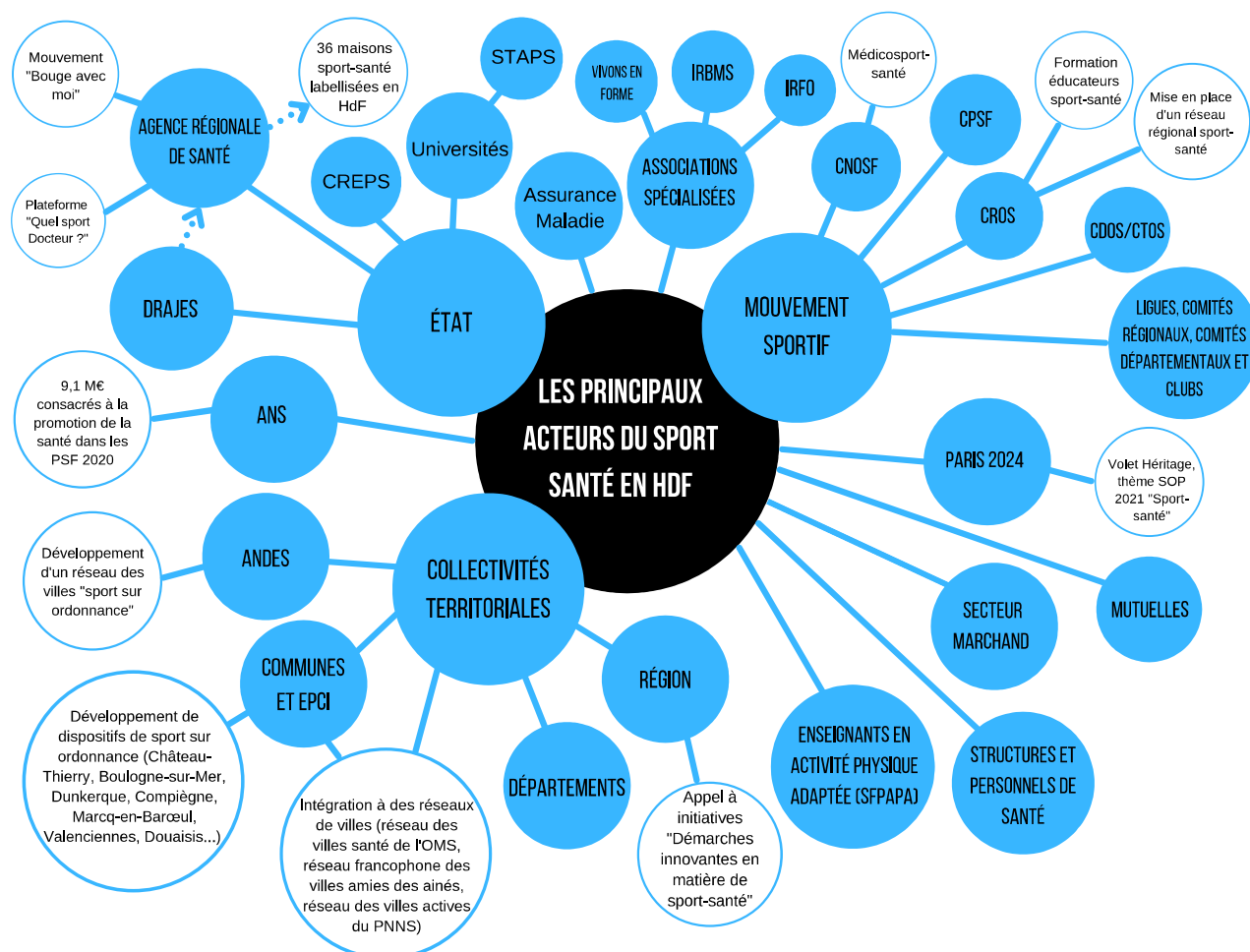


2 adultes sur 5 en Hauts-de-France déclarent être assis ou allongés plus de 4 heures par jour

L'état de santé d'une personne influe aussi sur sa capacité à faire du sport. Ainsi, les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique, celles dont la mobilité est limitée par un problème de santé ou encore celles jugeant leur propre état de santé très mauvais, pratiquent moins souvent une activité physique et sportive que celles en bonne santé.

De nombreux dispositifs mis en place

L'offre sport santé s'est grandement développée ces dernières années sous l'influence de nombreux acteurs de plus en plus actifs : Etat, structures médicales et professionnels de santé, mouvement sportif, associations spécialisées, collectivités territoriales, secteur marchand ou encore mutuelles. En lien avec la *Stratégie Nationale Sport santé 2019-2024*, un ensemble de mesures ont été prises, favorables au développement du sport santé et du sport sur ordonnance sur le territoire régional.



/PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Un premier bilan national

Depuis 2020, un important travail est mené sous l'impulsion du Ministère chargé des sports pour lutter contre les violences dans le sport (*extrait du bilan de la cellule de traitement des signalements du ministère au 19 février 2021*) :

- 421 personnes sont mises en cause pour 387 signalements. 245 étaient des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles). 89% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles.
- 48 fédérations sportives sont concernées.
- 83% des victimes sont des femmes.
- 82% des victimes étaient mineures au moment des faits et 63% avaient moins de 15 ans.

Une stratégie de lutte contre les violences en cours de déclinaison dans les territoires

- Depuis 2019, un travail d'actualisation des outils pédagogiques existants sur la prévention des violences a été amorcé pour accompagner tous les acteurs du sport dans leur connaissance des dérives et leur sensibilisation (mise en ligne d'une boîte à outils, diffusion du kit de campagne « *Dans le sport Zéro Tolérance pour les violences* » « #Tous concernés » sur les violences faites aux enfants parmi lesquelles le harcèlement, les violences sexuelles et le bizutage).
- Fin 2019, la cellule SIGNAL-SPORTS a été créée au sein de la Direction des Sports du Ministère, en charge du suivi et du traitement des signalements en lien avec des violences sexuelles.
- Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la volonté d'impliquer davantage les fédérations par la désignation de référents. Dans ce contexte, une vingtaine de ligues des Hauts-de-France ont identifié des référents volontaires et commencent à travailler sur la mise en place d'une stratégie régionale, accompagnées par plusieurs acteurs du territoire.



ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

PARTAGE, ÉPANOUISSEMENT, RESPECT, ÉDUCATION : ICI, MON CLUB ET MA VILLE S'ENGAGENT

#TousConcernés

Pour que les violences sexuelles ne soient plus un tabou, car le sport est le lieu du vivre-ensemble et du respect d'autrui : il est important de ne pas banaliser, de ne pas sous-estimer, ni d'ignorer les signaux que mon enfant pourrait émettre.

Soyons tous vigilants, assurons la sécurité physique et morale de nos enfants et accueillons leur parole.

- Accueillir tout le monde **sans discrimination**
- Respecter l'**intimité**, la **dignité** et la **pudeur** de chacune et de chacun
- Organiser et assurer la **surveillance** des déplacements
- Héberger **séparément** et **en sécurité** encadrants, sportives et sportifs
- Limiter les contacts physiques** adultes/enfants-jeunes à des gestes nécessaires à la pratique sportive
- Limiter les photos et vidéos** avec les enfants-jeunes aux seules activités du club
- Interdire le bizutage**



Ministère chargé des sports, Zéro tolérance pour les violences, #tous concernés, 2020

/EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les Hauts-de-France disposent d'un parc de plus de 24 700 équipements sportifs, soit 8% des équipements répertoriés en France métropolitaine. Avec un taux de 41,3 équipements pour 10 000 habitants, la région Hauts-de-France est moins bien dotée en équipements sportifs que le reste du territoire national (*Data ES - DataSports*).

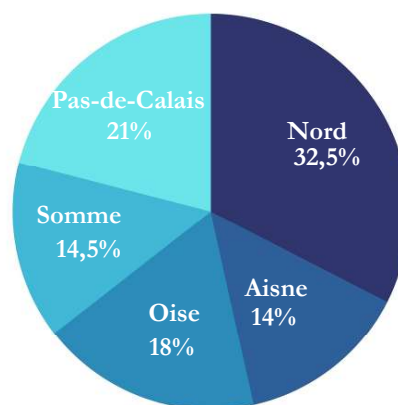
La dotation en équipements sportifs est très hétérogène en fonction des territoires. Le Nord, département le plus peuplé de France dont près de la moitié de la population est localisée dans la métropole lilloise, regroupe plus de 40% de la population régionale et n'accueille que 32% des équipements sportifs. A l'inverse, le taux d'équipements pour 10 000 habitants des départements de l'Aisne ou de la Somme sont bien supérieurs au taux régional et au taux national, avec respectivement 67 et 65 équipements sportifs pour 10 000 habitants (*Datagouv/RES*).

De manière générale, le versant Nord de la région apparaît comme davantage carencé en équipements sportifs que le versant Sud, notamment en raison de la concentration élevée de population. Cette tendance s'observe également sur d'autres territoires urbanisés et densément peuplés à l'échelle nationale.

Dans ces territoires urbains et périurbains, on remarque souvent une saturation des équipements

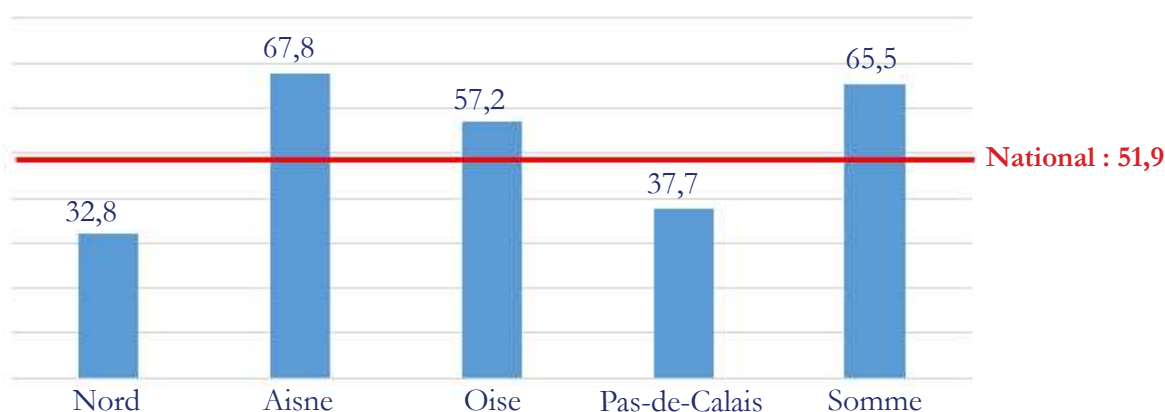
sportifs malgré leur nombre important. Le versant Sud de la région, moins densément peuplé, bénéficie globalement de taux d'équipements supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Les zones rurales sont cependant pour la plupart confrontées à des enjeux d'accessibilité aux équipements sportifs.

PART DES ÉQUIPEMENTS PAR DÉPARTEMENT



Le taux d'équipements pour 10 000 habitants place la région au 10^{ème} rang des régions métropolitaines en nombre d'équipements rapporté à la population

TAUX D'ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS PAR DÉPARTEMENT



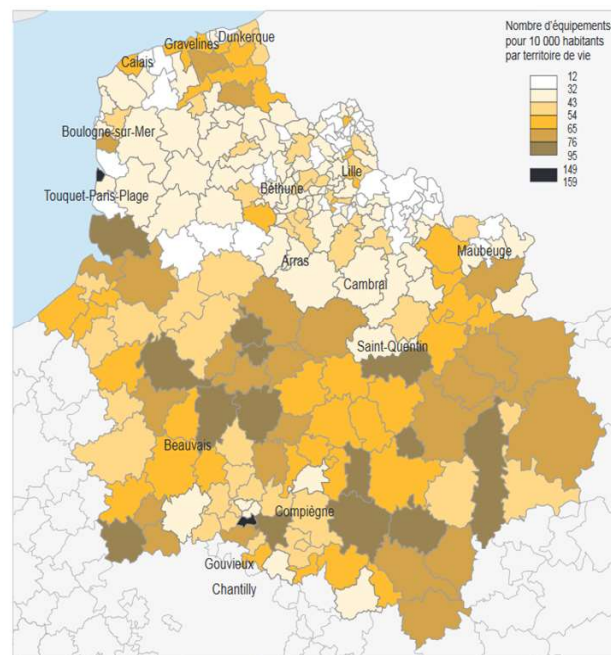
En moyenne, la densité d'équipements sportifs est plus haute sur le territoire régional qu'en France métropolitaine. En Hauts-de-France, on dénombre 7,7 équipements sportifs pour 10 km², contre 5,5 au niveau national. Néanmoins, les inégalités infra-régionales apparaissent dès lors qu'une analyse est portée sur des mailles territoriales plus petites (*Datagouv/RES*) :

- 88% des bassins de vie du Pas-de-Calais ont un taux d'équipement pour 10 000 habitants inférieur à la moyenne nationale.
- 4 bassins de vie des Hauts-de-France figurent parmi les plus faiblement dotés de France (entre 21 et 24 équipements pour 10 000 habitants).
- Près de 25% des communes ne possèdent aucun équipement sportif, contre 22% en France métropolitaine, soit 948 communes en Hauts-de-France qui ne possèdent aucun équipement sportif.
- La densité d'équipements pour les communes disposant d'au moins un équipement est de 1 équipement au km². Elle s'étend de 0,03 équipements au km² pour le taux le plus faible à plus de 16 équipements au km² pour le taux le plus élevé.

L'accessibilité et la capacité d'accueil

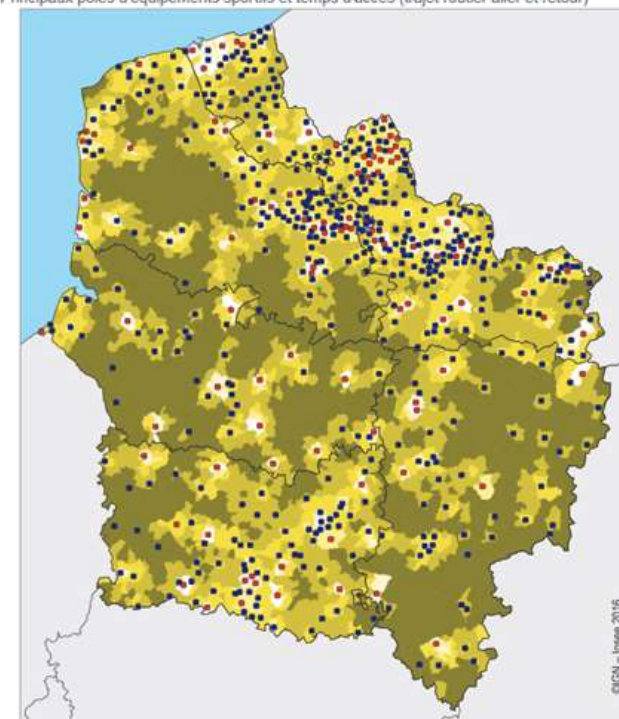
Accessibilité géographique : plus de 90% de la population régionale est à moins de 15 minutes (par voie routière) des équipements sportifs courants. Le temps nécessaire à la population pour accéder aux équipements les plus courants est plus court en Hauts-de-France que dans la plupart des autres régions françaises. Néanmoins, des disparités territoriales subsistent. Le temps d'accès aux équipements sportifs s'allonge sensiblement à mesure que l'on s'écarte des pôles de population et des zones urbaines. Le versant Sud (Sud-Est) de la région est particulièrement touché par les enjeux d'éloignement vis-à-vis de certains équipements structurants (*Insee - Analyse Hauts-de-France n°31*).

TAUX D'ÉQUIPEMENT PAR TERRITOIRE DE VIE



ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COURANTS

Principaux pôles d'équipements sportifs et temps d'accès (trajet routier aller et retour)



Accessibilité physique : l'accessibilité physique aux équipements par des personnes en situation de handicap peut être estimée au regard des déclarations des propriétaires, mais ne reprend pas les diagnostics et « Agendas d'Accessibilité Programmés » (AdAP). L'estimation fait état d'une situation similaire au plan national, avec 55% des équipements accessibles aux handicaps moteurs.

Capacité d'accueil des sportifs : en région, 98% des équipements sportifs sont ouverts toute l'année. 33% sont déclarés en accès libre, soit environ 8 000 équipements. Cette situation est comparable au plan national (35%), avec toutefois des disparités entre les départements.

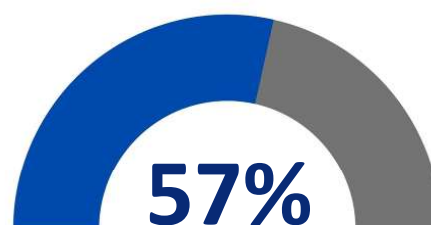
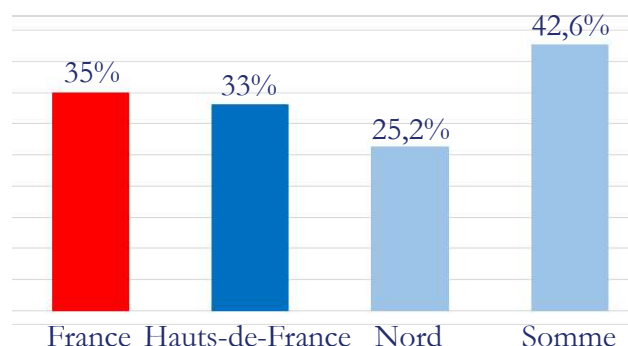
Un nombre important d'équipements sportifs au sein ou en dehors des établissements scolaires sont ouverts à la population scolarisée : plus de 10 000 équipements de la région (42%) sont utilisés par les scolaires, dont 4 655 équipements d'intérieurs (59%) et 278 bassins de natation (78%).

Grands évènements : les Hauts-de-France sont en capacité d'accueillir des compétitions et évènements sportifs de différents niveaux. L'accueil de grands évènements nécessite, entre autres, certaines jauges en tribunes qui entrent dans le champ de l'homologation préfectorale. 95 équipements d'intérieur ont des tribunes de plus de 500 places. 14 équipements découverts ont des tribunes de plus de 3 000 places.

Qualité des équipements : la région présente certaines caractéristiques comparables à la situation nationale en termes de moyenne d'âge des équipements ou de leurs aménagements annexes. 12% des équipements sportifs sont considérés comme des équipements récents, mis en service après 2005 (contre 14% en France métropolitaine). La région reste marquée par l'obsolescence de certains équipements : 47% ont été mis en service avant 1974.

Fonctionnalité des équipements : les communes sont, de loin, les principaux propriétaires (80%) et gestionnaires (75%) des équipements sportifs en région.

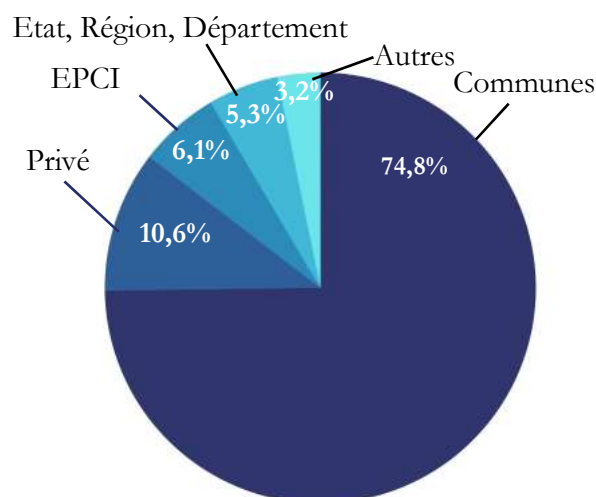
PART DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ACCÈS LIBRE



des équipements accueillent une pratique exclusivement associative

47% des équipements ont plus de 45 ans

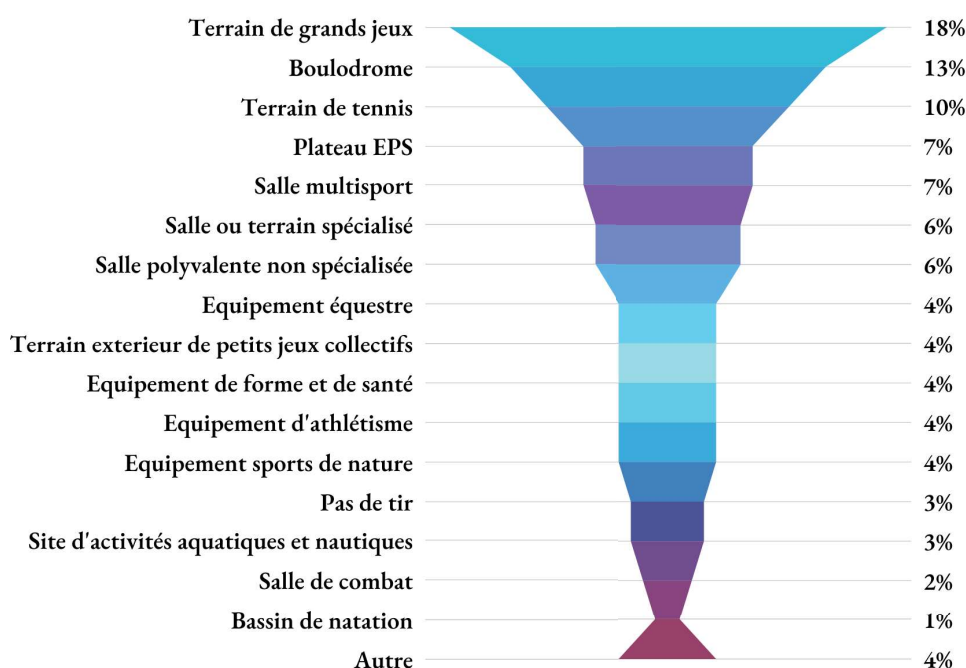
GESTIONNAIRES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN HAUTS-DE-FRANCE



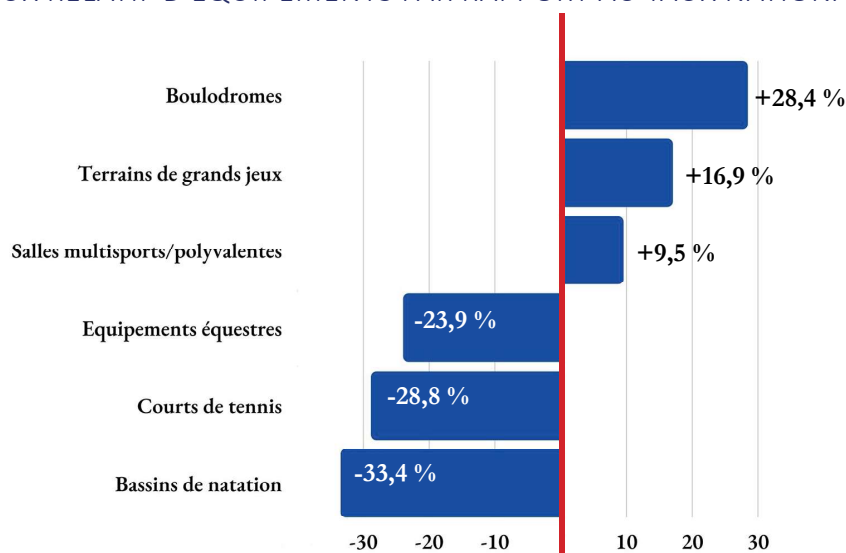
La typologie des équipements sportifs en Hauts-de-France

La typologie des équipements sportifs sur le territoire régional est relativement similaire à celle observée au niveau national. Les 10 principaux types d'équipements représentent toutefois 75% de la dotation totale d'équipements sur le territoire. En comparant le taux régional pour 10 000 habitants de certaines typologies d'équipements avec le taux national, on note d'importantes dotations en terrains de grands jeux (+16,97% par rapport au taux national) et en bouledromes (+28,4% par rapport au taux national). En revanche, la région est particulièrement marquée par un faible taux de bassins de natation. Rapporté à la population, le taux de bassins de natation pour 10 000 habitants est d'environ 30% en dessous de la moyenne nationale, soit moins de 0,7 bassin pour 10 000 habitants (*Datagouv/RES*).

DOTATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT (EN %)



TAUX RELATIF D'ÉQUIPEMENTS PAR RAPPORT AU TAUX NATIONAL



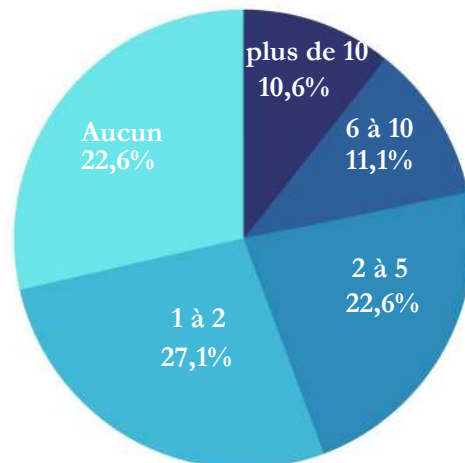
L'offre et l'accessibilité des équipements sportifs dans les QPV

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) du territoire sont globalement peu équipés, avec 860 équipements sportifs pour plus de 667 000 résidents en QPV en Hauts-de-France, soit environ 12,8 équipements pour 10 000 habitants. Comme à l'échelle du territoire, il existe de fortes disparités au sein des QPV. Plus d'un quartier sur quatre ne dispose d'aucun équipement sportif dans son périmètre immédiat (28,6%). Dans 50% des cas, seulement un à cinq équipements y sont localisés.

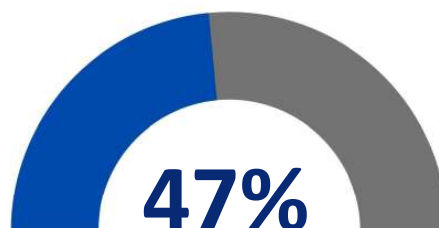
Une différence notable est observée en QPV en matière d'offre d'équipements en comparaison au reste du territoire régional : les terrains de grands jeux, les boulodromes et les courts de tennis ne sont pas les équipements les plus représentés. On retrouve principalement des plateaux EPS (19% des équipements en QPV dans la région), des salles ou terrains spécialisés (14,5%) et des salles multisports (13,5%).

Tous les quartiers prioritaires de la région ont un accès au minimum à un équipement de proximité. Malgré tout, on retrouve une hétérogénéité dans l'accessibilité selon le type d'équipements. Si plus de neuf habitants sur dix ont accès à une salle multisports ou un terrain de grands jeux, un tiers seulement de la population résidant en QPV a accès à un bassin de natation à moins de 15 minutes de marche (*DRJSCS, Zoom n°12 sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires des Hauts-de-France, 2020*).

NOMBRE MOYEN D'ÉQUIPEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT DES QPV



DRJSCS, Zoom n°12 sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires des Hauts-de-France, 2020



Part des plateaux EPS, salles ou terrains spécialisés et salles multisports en QPV

Accessibilité (15 minutes à pieds maximum)			
	Nombre de quartiers ayant accès à l'équipement	Nombre de quartiers n'ayant pas accès à l'équipement	Part de la population des QPV estimée ayant accès à l'équipement
Au moins un des équipements de proximité	199 quartiers, dont 27 partiellement	0	98,84%
Salle multisports	197 quartiers dont 68 partiellement	2	93,05%
Terrain de grands jeux	192 quartiers dont 73 partiellement	7	91,50%
Salle spécialisée (dont salle de combat)	187 quartiers dont 98 partiellement	12	83,58%
Equipeement d'athlétisme	154 quartiers dont 106 partiellement	45	55,99%
Court de tennis	144 quartiers dont 119 partiellement	55	40,23%
Bassin de natation	112 quartiers dont 92 partiellement	87	33,63%

Sources : RES Février 2019, Min. Sports ; INSEE Population légale 2016 ; ESRI Network Analyst NAVTEEQ Here

ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT

Un territoire engagé

Le sport constitue le premier secteur d'activité associatif en France (24%). En 2021, le sport arrive également en première position des domaines dans lesquels les jeunes Français s'engagent. 31% des jeunes indiquent donner de leur temps dans une association ou organisation en lien avec ce domaine.

Comme sur le plan national, le nombre de créations d'associations a baissé en région. Sur les 3 dernières années, le sport constitue le deuxième secteur le plus important des Hauts-de-France derrière la culture en termes de création d'associations. Avec une part de 18,8% des nouvelles associations créées contre 16,3% en France sur la même période, le sport apparaît comme l'un des secteurs d'activité associatifs les plus dynamiques de la région (*INJEP-Associations en région, repères et chiffres clés 2021*).

Bien qu'il n'existe pas de données précises sur le nombre de bénévoles sportifs en Hauts-de-France, des estimations existent au niveau national (*CDES, Le mouvement sportif, quels effets sur la société française et son économie, 2018*), desquelles on peut évaluer le nombre de bénévoles sportifs au sein de la région. 13 000 associations sportives des Hauts-de-France sont animées par environ 250 000 bénévoles, dont 110 000 dirigeants bénévoles.

Valorisation du bénévolat sportif en France

Hypothèse basse (smic) : 5,2 milliards d'euros
Hypothèse haute (salaire moyen) : 10,1 milliards d'euros
Nombre de bénévoles : 3,2 millions (162 000 clubs)
Nombre de participations bénévoles : 5,7 millions
Équivalent en emplois à temps plein : 274 000

Valorisation du bénévolat sportif en Hauts-de-France

Hypothèse basse (smic) : 416 millions d'euros
Hypothèse haute (salaire moyen) : 808 millions d'euros
Nombre de bénévoles : 250 000 (13 000 clubs)
Nombre de participations bénévoles : 456 000
Équivalent en emplois à temps plein : 21 650

Vers une évolution du modèle d'engagement

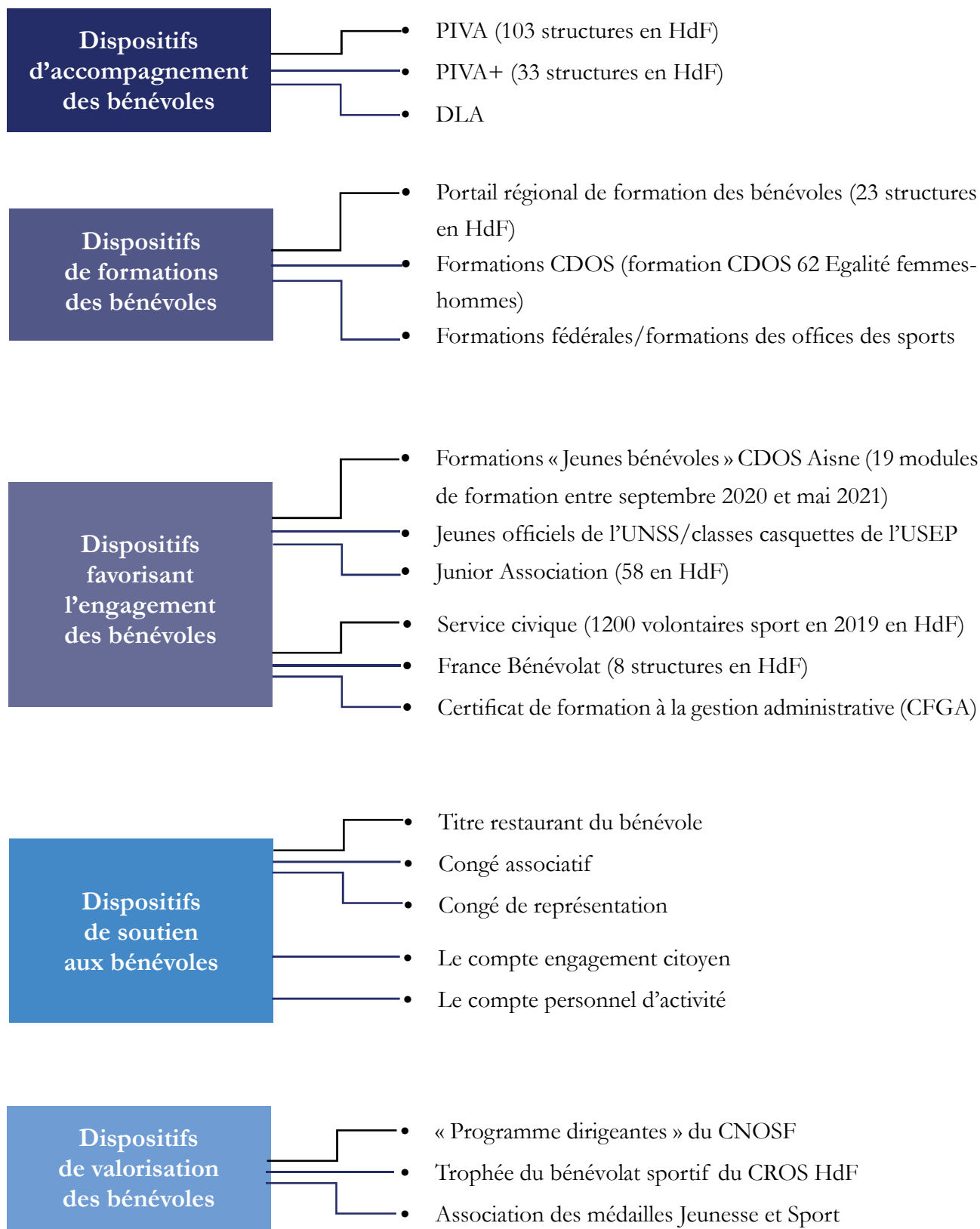
Si l'engagement bénévole ne faiblit pas, la nature de cet engagement évolue : il est plus parcellaire, limité dans le temps et avec des attentes précises. Fidéliser les bénévoles devient un véritable enjeu pour les clubs, mais aussi pour les collectivités territoriales. Parmi les principaux sujets d'inquiétude, on retrouve : le nombre et la disponibilité des bénévoles engagés, la motivation des équipes dirigeantes et le renouvellement des dirigeants, dans un objectif de rajeunissement et de parité (*Recherche et Solidarité 2014, Le sport en France : repères, chiffres clefs et paroles d'acteurs*).

- Les associations sportives sont plus nombreuses à affirmer **manquer de bénévoles**, tout particulièrement de bénévoles réguliers. Des difficultés sont constatées dès lors qu'il s'agit de trouver des bénévoles qui souhaitent s'engager durablement dans les bureaux des associations. En effet, alors que la quête de responsabilités arrive en tête des motivations des nouveaux engagés (29%), en particulier parmi les jeunes, celle-ci retombe au point de n'être plus partagée que par 22% de ces mêmes bénévoles au bout de quelques années d'engagement (*Recherche et Solidarité, Le sport en France : repères, chiffres clefs et paroles d'acteurs, 2014*).
- Le sujet de la reconnaissance de l'engagement bénévole se pose également : plus de trois responsables sur quatre, tous secteurs confondus, se disent insatisfaits de la promotion et de la valorisation de l'engagement bénévole en France. Ce taux s'élève à 85% pour les responsables sportifs (*Recherche et Solidarité 2014*).
- Les associations sportives sont caractérisées par un investissement fort de quelques bénévoles qui portent des responsabilités au quotidien. Le renouvellement des dirigeants, notamment dans un objectif de rajeunissement et de parité, apparaît limité. Toutefois, **le sport est le domaine associatif comptant la plus faible part de président(e)s âgé(e)s de plus de 65 ans** (18%, contre 34% pour l'ensemble des secteurs). 10% ont moins de 35 ans (*CRDLA, Le sport en quelques chiffres, 2017*).
- Parallèlement, les postes de dirigeants sont toujours majoritairement dominés par les hommes, surtout dans le secteur du sport : 78% des associations sportives sont présidées par des hommes, contre 66% pour l'ensemble des associations (*CRDLA, Le sport en quelques chiffres, 2017*). Les responsables des associations sportives évoquent pourtant la volonté d'accueillir de nouvelles personnes dans les instances dirigeantes dans le but de renforcer ces dernières en mettant l'accent avant tout sur le rajeunissement de ces instances ainsi que sur la notion de parité hommes/femmes (citée par 38% des répondants dans le sport, contre 24% en moyenne).



© Léandre Leber - ASC Chauny, 2010

DISPOSITIFS DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE SPORTIF EN HAUTS-DE-FRANCE



EMPLOI ET FORMATION

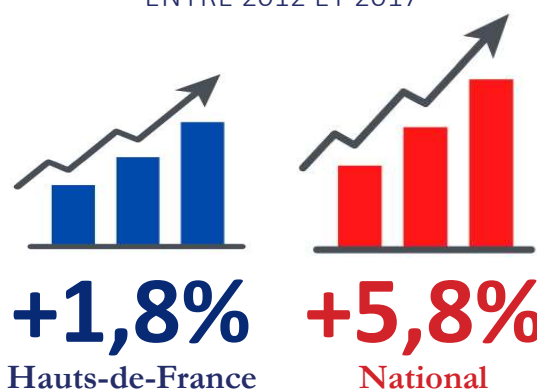
Les métiers du sport renvoient à un périmètre non totalement stabilisé du fait des mutations qui traversent ces activités. Historiquement attachés à de l'emploi public et associatif, ces métiers sont de plus en plus présents dans la sphère marchande (*Rapport de France Stratégie de 2019 « Vision prospective partagée des emplois et des compétences - les métiers du Sports »*).

Le ministère en charge des sports quantifie l'emploi salarié dans le sport à partir de deux grandes catégories d'activités économiques. On trouve d'une part les activités principales du sport, repérées par cinq codes NAF : *enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (8551Z)*, *gestion d'installations sportives (9311Z)*, *activités de clubs de sport (9312Z)*, *activités des centres de culture physique (9313Z)*, *autres activités liées au sport (9319Z)*. D'autre part, on retrouve les activités associées au sport qui correspondent à la fois à des activités « en amont » et « en aval », concourant essentiellement à la mise à disposition de biens ou de services nécessaires à la pratique du sport. Très hétérogènes, ces activités se rattachent aussi bien au secteur de l'industrie que des services.

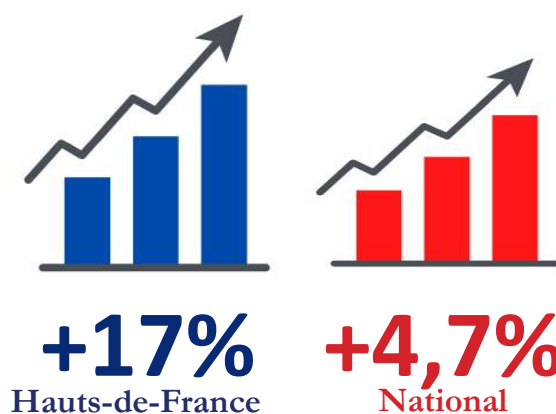
Le secteur du sport emploie à lui seul plus de 16 000 salariés en région en 2017, soit 6,7% des effectifs nationaux du secteur. Ces activités ont progressé par rapport au recensement précédent. La filière est surtout portée par les activités « principales » du sport, qui concentrent 66% des emplois et 84% des établissements employeurs (*Insee, RP 2012 et 2017*). Alors que les effectifs ont progressé de près de 17% en région dans les activités amont ou aval associées au sport (portés par une hausse de l'emploi sur les activités de commerce de détail d'articles de sport), ils ont reculé dans les activités principales (- 4,3%). Une forte hausse des effectifs sur les activités des centres de culture physique (salles de sport) est toutefois observée (+76,10% en Hauts-de-France), témoignant d'une adaptation à l'augmentation de la pratique autonome, en salles.

Parmi l'ensemble des actifs des secteurs d'activité du sport en Hauts-de-France, on recense seulement 6 500 femmes, soit 33% des actifs en emploi sur les activités du sport en 2017. Malgré une légère progression, les emplois de la filière restent très largement exercés par des hommes.

PROGRESSION DES ACTIVITÉS DU SPORT ENTRE 2012 ET 2017



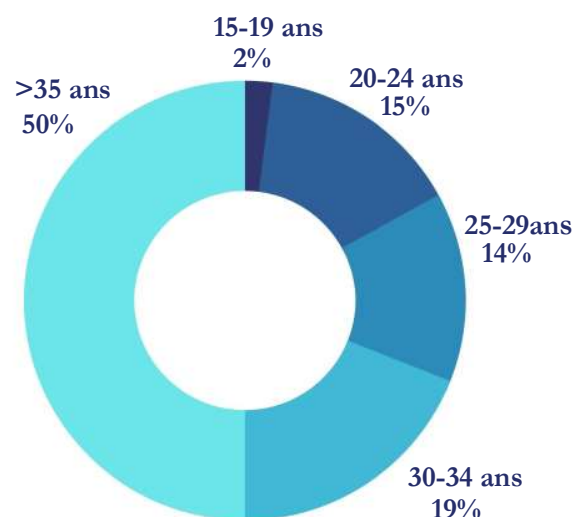
PROGRESSION DES ACTIVITÉS ASSOCIEES ENTRE 2012 ET 2017



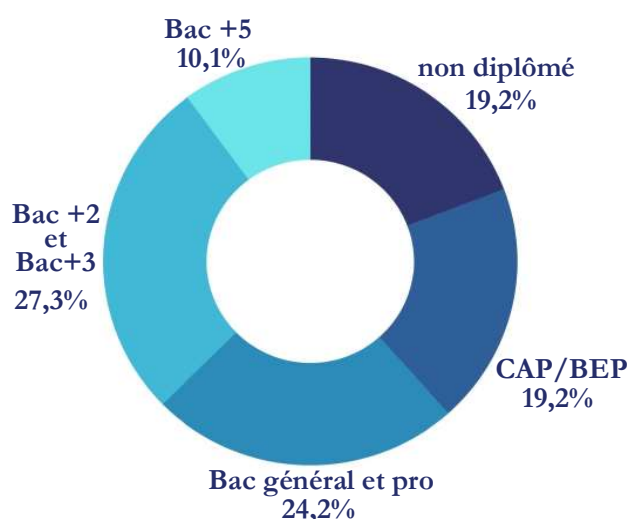
La filière est marquée par la forte présence de jeunes. 50% des actifs en emploi en région ont entre 16 et 34 ans. Le secteur du sport connaît en outre une augmentation du niveau général de formation de ses personnels. Les diplômés du supérieur sont de plus en plus nombreux (*Insee, RP 2017*).

La catégorie des moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels représente la plus grande part des populations actives dans les activités du sport en région avec une part de 27% de l'ensemble des actifs.

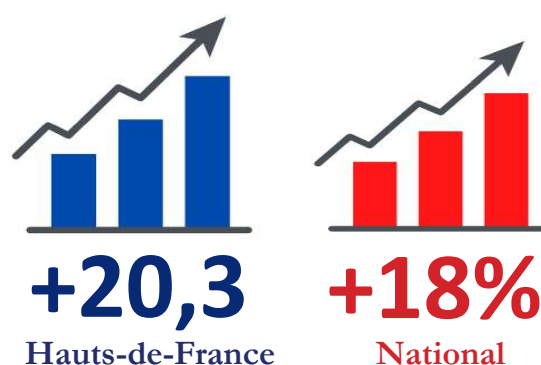
RÉPARTITION DES ACTIFS EN EMPLOI DANS LE SPORT EN FONCTION DE L'ÂGE



RÉPARTITION DES ACTIFS EN EMPLOI EN FONCTION DU NIVEAU DE DIPLÔME



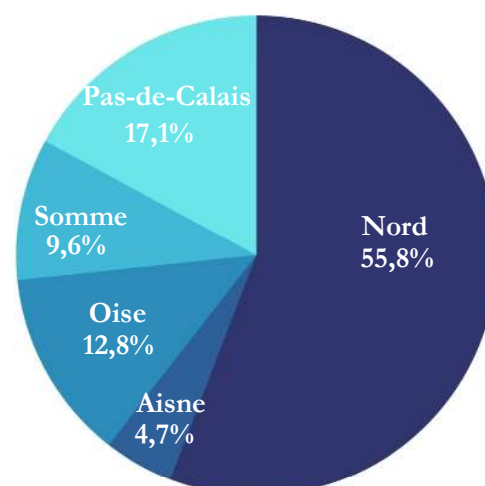
PROGRESSION DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉ PRIVÉ



L'emploi salarié du secteur privé est largement majoritaire au sein de la filière (plus de 80% de l'emploi salarié est privé) et connaît une dynamique très positive. 13 513 emplois salariés privés sont comptabilisés par l'ACOSS en 2019 sur les activités du sport en région.

Entre 2012 et 2019, l'emploi du secteur privé a progressé de 20,3%, une progression plus élevée qu'au niveau national. En outre, l'ensemble des départements des Hauts-de-France ont enregistré une progression. Le département du Nord enregistre la progression d'emplois la plus importante (+1 693 emplois entre 2012 et 2019, soit +28,9%).

PART ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ PAR DÉPARTEMENT



Etablissements pour les activités du sport en région

5 985 établissements étaient recensés dans les activités du sport en 2018, dont près de 84% dans les activités dites « principales ». Ce stock représente 4,9% du stock enregistré pour la France métropolitaine (*REE-SIRENE 2018*).

- Le stock d'établissements employeurs a progressé de 28,2% sur cinq ans (+1 317 établissements entre 2013 et 2018), une progression comparable à celle enregistrée sur la même période en France métropolitaine.
- Ce sont les activités principales du sport qui enregistrent les plus fortes progressions (+34% en région, et +30,2% en France). Les activités liées à l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ainsi que les activités de clubs de sport concentrent à elles deux plus de 63% des établissements de la filière en Hauts-de-France. Les activités des centres de culture physique enregistrent un doublement de leur stock d'établissements.
- 95% des établissements du sport en région comptent moins de 10 salariés. Par ailleurs, plus d'un établissement sur deux n'emploie aucun salarié : ce ratio est particulièrement élevé dans les activités de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (90%).

	Année 2013	Année 2018	Evol. val	Evol. %
Région Hauts-de-France				
Activités amont ou aval associées au sport	899	935	+36	+4,0 %
Activités principales du sport	3 769	5 050	+1 281	+34,0 %
	4 668	5 985	+1 317	+28,2 %
France				
Activités amont ou aval associées au sport	17 005	18 431	+1426	+8,4 %
Activités principales du sport	78 547	102 293	+23746	+30,2 %
	95 552	120 724	+25172	+26,3 %



95%

des établissements de la filière comptent moins de 10 salariés



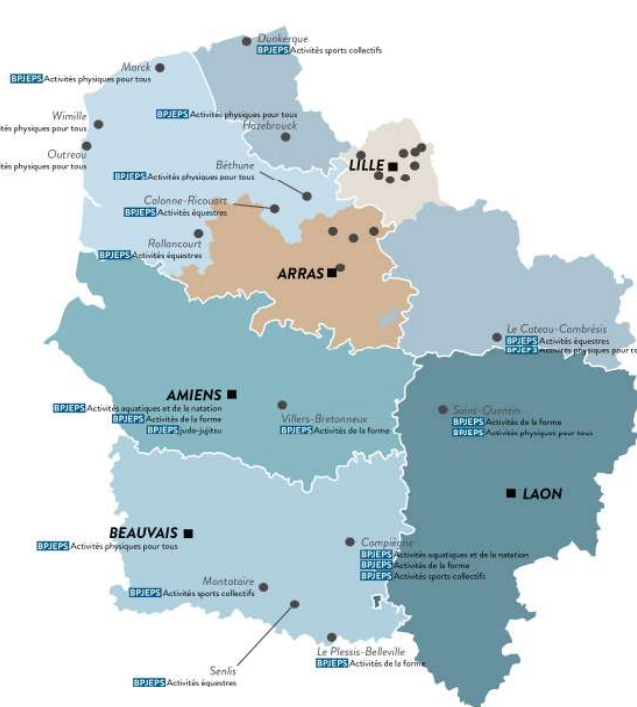
© Stab Vélodrome, Roubaix/Région Hauts-de-France

La formation aux « principaux » métiers du sport

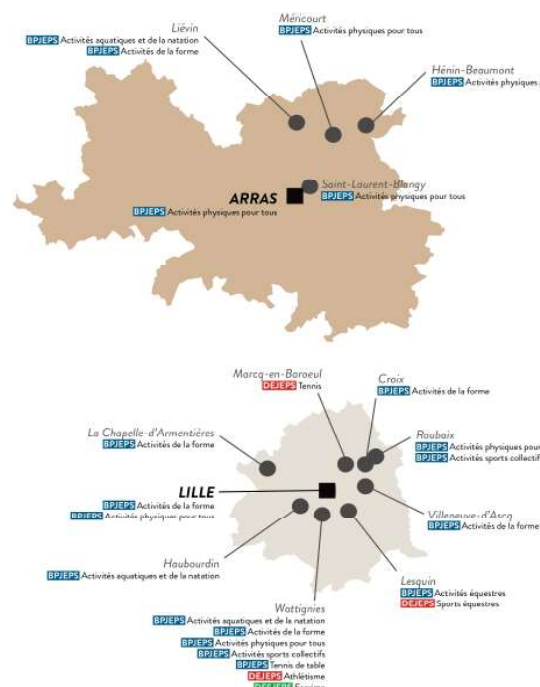
La formation aux métiers du sport s'organise en 3 grands ensembles : les ministères chargés de la jeunesse et des sports proposent des formations aux métiers de l'animation et de l'encadrement (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BAPAAT). Le ministère en charge de l'enseignement supérieur propose aussi une offre de formation dans les universités via la filière STAPS. Enfin un dernier ensemble est composé des Certificats de Qualification Professionnelles (CQP) et titres à finalité professionnelle (TFP). En 2018, la DRJSCS a délivré 2 439 diplômes professionnels dans le domaine de l'encadrement sportif. 23 organismes de formation sont habilités par la DRAJES.

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région/France
Diplôme de niveau V			
Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	27	663	4,1%
Diplômes de niveau IV			
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	780	13 376	5,8%
BEES 1 ^{er} degré	1	2	50%
Brevet d'Etat Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne	0	1	0%
Diplômes de niveau III			
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)	127	2370	5,4%
Diplôme de niveau II et III			
Diplôme d'Etat des Métiers de la Montagne (DEMM)	0	894	0%
Diplôme de niveau II			
Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) 2 nd degré	0	5	0%
Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS)	46	662	6,9%
Autre diplôme			
Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	1458	12450	11,7%

Source : DEEP (DUT et STAPS) ; Injep-Medes 2018.



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France
20 Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens CEDEX 01
Tél. 03 22 33 89 00 - Fax : 03 22 33 89 33



Pôle Métiers de l'animation et du sport
drajes-gras@region-academique-hauts-de-france.fr
http://hauts-de-france.drjcs.gouv.fr

3

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

COMMISSION PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES



Développer la pratique sportive des jeunes, dans les Hauts-de-France, c'est donner à plus de jeunes sportifs la possibilité d'atteindre le haut niveau, c'est également leur permettre d'adopter une hygiène de vie qui sera favorable à leur santé. Notre région dispose d'un grand nombre d'atouts et d'opportunités qui s'avèrent être de véritables leviers dans ce développement. Il est temps d'innover et de s'appuyer sur nos collectivités, nos salariés et nos bénévoles pour développer de nouvelles pratiques. Pour que CHAQUE enfant, CHAQUE adolescent puisse prendre PLAISIR à pratiquer régulièrement un sport qui lui convient. Pour que BOUGER devienne la priorité de TOUS.

Nadette TASSART, animatrice de la commission « pratique sportive des jeunes »



© Michael Lachant - Centre aquatique mobile à Marles, 2018

ATOUTS

- ◆ Une **région jeune** (32% de la population a moins de 25 ans)
- ◆ De **nombreux acteurs volontaires engagés** sur le territoire (associations sportives, associations omnisports, équipes EPS, collectivités, entreprises...)
- ◆ Un **fort tissu associatif** (près de 13 000 clubs)
- ◆ Une **présence importante de jeunes parmi les licenciés** de la région (les moins de 25 ans représentent 2/3 des licences)
- ◆ Des propositions de formation et de soutien à la pratique par les **comités handisport et sport adapté**
- ◆ Un **réseau de sport scolaire développé et structuré** sur le territoire régional (814 associations sportives scolaires) ; un grand nombre de **sections sportives scolaires** (413 sections en 2020)
- ◆ Des **conventions signées entre de nombreuses fédérations et le Ministère**, mais aussi entre les clubs et les établissements de la région, permettant de favoriser la pratique des élèves
- ◆ Des **éducateurs sportifs**, qui interviennent directement auprès des jeunes dans certaines villes
- ◆ Un grand nombre de jeunes sportifs de haut niveau s'entraînant dans la région, qui peuvent **susciter l'intérêt de la pratique chez les jeunes**
- ◆ Une **région d'émergence** qui forme les futurs SHN

OPPORTUNITÉS

- ◆ Des **espaces de pratique** à valoriser ou à mieux utiliser : un grand nombre de sites de sports de nature, une façade maritime importante, des équipements privés non exploités, les bassins mobiles, l'aménagement des cours d'écoles (design actif)...
- ◆ Plusieurs **dispositifs nationaux favorisant la pratique sportive des jeunes en club ou à l'école** : Pass'Sport, « Une école - Un club », dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école », dispositif national « savoir-nager », etc.
- ◆ Le développement de la **mobilité douce** (ex : pistes cyclables)
- ◆ Des **grandes compétitions sportives organisées sur le territoire** qui représentent un levier pour la pratique des jeunes (JOP Paris 2024, Coupe du monde de rugby France 2023...)
- ◆ Les **dispositifs de pratique en famille** mis en place par certains clubs ou certaines collectivités
- ◆ Le **développement des pratiques libres et des pratiques digitales**, accéléré par la crise sanitaire
- ◆ La possibilité de **mobiliser des étudiants sur l'encadrement de la pratique**, notamment via le développement de l'apprentissage

FAIBLESSES

- ◆ Un **faible taux de pratique** en région (59%), en particulier chez les jeunes en situation de handicap et dans les QPV
- ◆ Un **niveau de compétences sportives des élèves en baisse** ; des élèves de plus en plus sédentaires
- ◆ **Trop d'enfants ne sachant pas nager** (3 enfants sur 10 entrent au collège sans savoir nager)
- ◆ Un **trop faible taux d'écoles adhérentes à l'USEP** ; un **sport universitaire** insuffisamment développé
- ◆ Des **complémentarités entre le mouvement sportif et l'Education Nationale** à créer et à consolider
- ◆ Un manque de **sensibilisation auprès des familles** sur l'importance de la pratique sportive
- ◆ Une inactivité physique qui **s'amplifie à l'adolescence** puis au **passage à l'âge adulte**, notamment chez les femmes
- ◆ Des **zones blanches** existent en termes d'offres spécifiques ou adaptées.
- ◆ Une région **déficitaire** en équipements sportifs, notamment en bassins de natation (0.7 bassin pour 10 000 habitants, un taux inférieur d'environ 30% à la moyenne nationale)
- ◆ Une **formation limitée** des professeurs des écoles sur l'EPS (dont le savoir nager)
- ◆ Un **manque de moyens pour former aux métiers du sport** dans l'enseignement supérieur au regard du nombre de jeunes accueillis dans ces filières
- ◆ Des **équipements sportifs rarement laissés en accès libre**, ou fréquentés majoritairement par les garçons (ex : skate park)

MENACES

- ◆ Des **risques pour la santé des jeunes** en région, au regard du manque de pratique ; un **taux important d'élèves en surpoids**
- ◆ Un **désintérêt croissant** des jeunes pour la pratique traditionnelle
- ◆ Des **contraintes de temps** des étudiants pour pratiquer une activité physique
- ◆ Un **taux élevé de jeunes non scolarisés ou non diplômés** en région (pratique inégale selon la catégorie socio-professionnelle)
- ◆ Le **transport pour accéder aux équipements** (pour emmener les élèves à la piscine par exemple), qui coûte et réduit le temps de pratique
- ◆ Des **piscines en fin de vie** qui vont fermer si elles ne sont pas réhabilitées ou remplacées
- ◆ La **crise sanitaire** a fortement impacté la pratique des jeunes, entraînant un retard dans l'apprentissage (notamment pour le savoir nager) et une réduction de la pratique en club.
- ◆ Un **décalage** entre les attentes du monde scolaire et celles du monde fédéral
- ◆ Une **accélération de la transformation de l'offre vers les pratiques digitales**, à laquelle il faut s'adapter
- ◆ L'**arrêt potentiel des aides de l'Etat et de l'AnS sur l'apprentissage**

COMMISSION SPORT DE HAUT NIVEAU



La Commission Sport de Haut Niveau s'est réunie à 6 reprises au cours du premier semestre 2022 afin d'établir, dans un premier temps, le diagnostic territorial, puis le plan d'action. Les acteurs du territoire ont échangé avec passion leurs visions respectives. Ils proposent des axes de développement suite aux différents constats partagés afin d'aboutir à un projet au service du développement et de la réussite des sportifs de haut niveau sur l'ensemble du territoire.

Les parties prenantes se sont accordées autour d'un programme d'action à court terme pour Paris 2024, à moyen terme pour les JOP de 2026 ou 2028 et à long terme pour ceux de 2032. Bien évidemment, l'ensemble des échéances internationales intermédiaires qui concernent l'ensemble des fédérations sont incluses dans ce programme.

Comités, collectivités, État, entreprises, soyons solidaires autour de ce projet qui accompagnera nos sportifs issus de nos clubs afin de leur permettre de bien vivre et s'épanouir dans les Hauts-de-France.

Patrice Gergès, *animateur de la commission « sport de haut niveau »*



© Philippe Dapvril - Meeting d'athlétisme de Liévin, 2019

ATOUTS

- ◆ De nombreux clubs professionnels, de haut niveau et de clubs formateurs
- ◆ La présence de **plusieurs structures de performance** (CREPS, STAB...)
- ◆ L'**augmentation du nombre de structures « accession »** sur le territoire (*46 structures*)
- ◆ Les sports collectifs bien représentés en région
- ◆ Une concentration de sportifs listés Espoir (*561*) et Relève (*184*), faisant de la région une **terre de formation et d'émergence** vers la haute performance
- ◆ Les Sections d'Excellence Sportive
- ◆ Beaucoup de **compétences** dans l'encadrement des sportifs
- ◆ Un tissu de bénévolat important (*250 000 bénévoles*)
- ◆ Un **fort tissu d'entreprises**, en particulier dans la métropole lilloise
- ◆ Un **fort accompagnement des collectivités**
- ◆ De **nombreux outils existants** pour faciliter l'emploi de sportifs dans les entreprises
- ◆ Un **taux de réussite au baccalauréat** supérieur à la moyenne académique et nationale
- ◆ Une **accélération de l'engagement des universités** sur le haut niveau depuis quelques années

OPPORTUNITÉS

- ◆ Les **Jeux de Paris 2024**, la **Coupe du monde de rugby France 2023**
- ◆ L'organisation en région d'**événements sportifs moteurs** (ex: Meeting d'athlétisme de Liévin)
- ◆ Le rayonnement de la région par la présence de **plusieurs clubs professionnels dans des disciplines variées**
- ◆ Le Cercle Haute Performance pour l'accompagnement des SHN médaillables aux JOP ; l'accompagnement d'entraîneurs par l'AnS et la Maison Régionale de la Performance
- ◆ Des **référénts** dédiés au sport de haut niveau dans les établissements scolaires (*en cours*)
- ◆ Des **salles privées** pas suffisamment exploitées pour l'entraînement des SHN
- ◆ Des **équipements sportifs dans les collèges et lycées sous-utilisés** le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires, qui offrent des potentialités d'entraînement pour les SHN
- ◆ Les SHN ont des **qualités** qui peuvent être un atout pour les entreprises
- ◆ Une **sensibilisation grandissante** des entreprises aux sujets RSE, à laquelle pourrait répondre le sport de haut niveau
- ◆ Le développement du **mécénat**

FAIBLESSES

- ◆ Un **faible ratio** entre le nombre de sportifs listés et le nombre de sportifs sélectionnés aux JOP ; une région qui pèse peu sur le haut niveau au regard de sa population
- ◆ Le financement des sports individuels beaucoup plus faible que celui des sports collectifs
- ◆ Des coûts d'exploitation pas toujours optimisés (médical, achats, déplacements...)
- ◆ Des **clubs pas suffisamment structurés**, en particulier dans les sports individuels ; des structures pas suffisamment professionnalisées qui **ne correspondent pas aux exigences du haut niveau**
- ◆ Pas suffisamment de **reconnaissance des clubs formateurs**
- ◆ Des difficultés pour les clubs et les sportifs à aller **chercher des partenaires privés**
- ◆ Un tissu économique local pas assez tourné vers le sport
- ◆ Un faible nombre d'entraîneurs sur le territoire
- ◆ Un **déficit en matière d'équipements sportifs** dans la région (*41,3 équipements pour 10 000 habitants, contre une moyenne nationale de 51,9*)
- ◆ Beaucoup de zones rurales avec une faible densité de population, qui rendent difficile **l'émulation collective** ; un manque de partenaires d'entraînement
- ◆ Des difficultés pour les SHN à s'inscrire dans un cycle scolaire ordinaire et un besoin impératif d'**aménagement individualisé**
- ◆ Une faible présence des SHN dans les grandes entreprises et dans les PME
- ◆ Un **manque d'information** des entreprises sur les dispositifs favorisant l'emploi de SHN
- ◆ Un **manque d'information** sur les aides et l'accompagnement qui peuvent être proposés aux SHN
- ◆ Un manque d'accompagnement des SHN sur le **statut d'autoentrepreneur** et sur les possibilités de défiscalisation des aides et des primes

MENACES

- ◆ Des listes ministérielles de haut niveau trop larges (*1017 sportifs listés en région*)
- ◆ Un **climat peu favorable** à l'attractivité des sportifs de haut niveau et des entraîneurs
- ◆ La **diminution du nombre de cadres d'Etat** en région
- ◆ Un **manque de stratégie sportive des acteurs** ; une **absence de cohérence des actions** sur le terrain
- ◆ Un manque de compétitivité financière entre les clubs français et les clubs internationaux, dû notamment à la politique fiscale
- ◆ Un risque de **fuites des meilleurs sportifs** de la région vers d'autres régions voisines **attractives** ; un manque d'ancrage régional
- ◆ Le sport **pas suffisamment reconnu par les élus**
- ◆ Un risque de **ralentissement** du soutien financier et partenarial du monde économique au bénéfice des SHN, consécutif à la crise Covid
- ◆ Un manque d'**agilité** sur le territoire, dû notamment à un décalage important entre les décisions nationales et la réalité régionale ; une **inertie** dans la prise de décision
- ◆ Des **liens** et des complémentarités à renforcer entre l'Education Nationale et le milieu sportif
- ◆ Un manque de motivation des entreprises à **investir dans le sport**
- ◆ Des aides aux SHN parfois assimilées à du travail dissimulé

COMMISSION SPORT SANTÉ



La crise sanitaire Covid-19 nous a exposés à un risque accru de sédentarité induisant une inactivité physique. Cette période a été un véritable incubateur pour diverses pathologies, mais aussi un révélateur de la nécessité de pratiquer une activité physique et sportive régulière, sécurisée, adaptée et progressive selon les recommandations de l'OMS. Des disparités territoriales et une situation préoccupante pour la région

Hauts-de-France, compte tenu des indicateurs médicaux et des facteurs de risque supérieurs à la moyenne nationale. Avec la reconnaissance de l'activité physique et sportive comme un outil de prévention et comme une thérapie non médicamenteuse pour les patients en Affection Longue Durée ou porteurs d'une maladie chronique, le sport est devenu un enjeu majeur de santé publique. Le sport santé n'engendre pas de dépenses supplémentaires mais apparaît comme un investissement pour le monde de demain. A l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'ensemble des acteurs du sport santé de la région Hauts-de-France se mobilise pour construire un projet sportif territorial partagé, au service d'une région en forme et en mouvement.

Didier Ellart, animateur de la commission « sport santé »



© Michael Lachant - Sentier découverte de la dune parabolique à Merlimont, 2020

ATOUTS

- ◆ L'**ancienneté de la démarche** sport santé dans la région
- ◆ La **richesse du tissu associatif**, avec plus de 13 000 clubs et des ligues structurées
- ◆ Un **panel important d'acteurs** et de réseaux d'acteurs impliqués dans le développement du sport santé sur le territoire
- ◆ 5 universités sur le territoire et plus de 200 **chercheurs** qui travaillent sur la thématique
- ◆ Un **observatoire régional (OR2S)** qui peut accompagner et mesurer les effets du travail produit
- ◆ Des **acteurs spécialisés** implantés sur le territoire depuis longtemps (IRBMS, IRFO, Vivons en Forme...)
- ◆ Une **bonne synergie** entre les acteurs du sport et les professionnels de santé
- ◆ Le rôle important des collectivités locales pour **faciliter l'accès aux structures de santé** (certaines collectivités mettent en place des aides pour faciliter l'accès à des structures jusqu'à la gratuité)
- ◆ L'existence de plusieurs **start-up** dans le domaine du sport santé en région
- ◆ Une offre en **adéquation avec la demande croissante liée aux nouvelles motivations de sport « bien-être »**
- ◆ La santé est la **première motivation** à la pratique d'une activité physique en Hauts-de-France.

OPPORTUNITÉS

- ◆ La **jeunesse de la région** (32% de la population a moins de 25 ans)
- ◆ Une **région dense ; un territoire bien desservi** favorisant la mise en synergie
- ◆ La **crise sanitaire** a agi comme un **révélateur** de la nécessité de faire du sport
- ◆ Des **espaces naturels diversifiés** favorables au développement du **sport de nature et du sport bien-être** (5 PNR, voies vertes, véloroutes...)
- ◆ L'**attractivité des JOP 2024** ainsi que la proximité avec la région parisienne
- ◆ Un **grand vivier d'étudiants formés à mobiliser**, permettant d'engager des projets de recherche sur le sujet
- ◆ Un grand nombre de **Maisons Sport Santé (36)** qui sont la concrétisation d'une dynamique nationale déjà existante dans les territoires
- ◆ Des **dispositifs existants** (« 30' d'activité physique quotidienne », action « 1 école - 1 club ») favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge au sein des établissements scolaires
- ◆ L'utilisation des équipements sportifs scolaires le soir, le week-end et pendant les vacances
- ◆ Le **design actif**, le développement des pistes cyclables
- ◆ Le développement du **sport en famille**
- ◆ Le **Pass'Sport** mis en place par l'Etat, sous-utilisé

FAIBLESSES

- ◆ Un manque **de visibilité et de communication** autour des actions sport santé
- ◆ Une **appropriation encore faible** des actions sport santé par la population
- ◆ Des **synergies à améliorer avec certains acteurs** (ARS, monde universitaire, monde de l'entreprise)
- ◆ Un **lien à renforcer avec les établissements de retraite et les ESMS** pour promouvoir la pratique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- ◆ Un fonctionnement parfois **hétérogène** des Maisons Sport Santé
- ◆ Un **manque d'information et de formation** envers les médecins généralistes et professionnels de santé sur le sujet du sport santé et sur la prévention
- ◆ Un **nombre limité de structures** sur le territoire qui peuvent accueillir des personnes avec des **prescriptions médicales**
- ◆ Le sport sur ordonnance ne concerne que quelques grandes collectivités du territoire, ayant les moyens financiers
- ◆ Les problèmes de santé sont le **premier frein** à la pratique des non-pratiquants en Hauts-de-France

MENACES

- ◆ De **mauvais indicateurs de santé** en région (*ex: une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale de 2,8 ans chez les hommes, et 2,1 ans chez les femmes*)
- ◆ Une **forte sédentarité**, notamment chez les jeunes (*4 enfants sur 5 n'atteignent pas les recommandations d'activité physique de l'OMS*)
- ◆ La **crise sanitaire a agi comme un incubateur** pour le développement de diverses pathologies
- ◆ Les problèmes de santé entraînent une **perte de lien social**
- ◆ La **saturation des espaces urbains** ne facilitant pas l'augmentation du nombre d'équipements dédiés
- ◆ Des **territoires carencés** avec des **problématiques de transport** pour se rendre sur les lieux de pratique dans les espaces ruraux
- ◆ Le **coût de la pratique** qui ne la rend pas accessible à tous
- ◆ L'augmentation à prévoir du **nombre de personnes âgées** à prendre en charge dans les années à venir
- ◆ Une politique de santé **d'avantage « curative » que « préventive »**
- ◆ Une **désertification médicale** sur certains territoires ruraux de la région
- ◆ Une place **trop peu importante de l'EPS** dans la scolarité ; un manque de formation des enseignants en école primaire

COMMISSION BÉNÉVOLAT



Le bénévolat permet de rester actif et d'être en contact avec les autres. La progression d'une association est source de motivation. Il faut redonner du sens à l'engagement bénévole et militant, être fier des valeurs portées par l'engagement bénévole. Il est souhaitable d'accompagner le développement associatif en lien avec l'évolution de la société et des pratiques sportives, réussir à mieux partager les tâches et faire s'engager de nouveaux profils. Enfin, reconnaître les compétences bénévoles en légiférant sur le statut du bénévolat.

Daniel Pipart et Guillaume Duflot, *animateurs de la commission « bénévolat »*



© Photo issue de jeuxaider.gouv.fr

ATOUTS

- ◆ **13 000 associations sportives** et **250 000 bénévoles**, dont **110 000 dirigeants**
- ◆ Les associations sportives sont caractérisées par **un investissement fort de quelques bénévoles** qui portent des responsabilités au quotidien, et d'une **base large de soutiens ponctuels**.
- ◆ Un **large éventail de missions** effectuées par les bénévoles sont valorisables.
- ◆ On s'engage parce qu'on est **passionné**. On se sent utile quand on s'engage. Les bénévoles du sport semblent plutôt **heureux**.
- ◆ La quête de **responsabilités** arrive en tête des motivations des nouveaux engagés. **La progression de l'association** est une source de motivation. Le bénévolat permet de rester **actif** et d'être en contact avec beaucoup de monde.
- ◆ L'engagement associatif sportif est un acte de **citoyenneté**. Importance de **l'éducation** et de **l'environnement familial** dans l'engagement bénévole.
- ◆ Le sport est le domaine associatif qui compte la part la plus faible de présidents âgés de plus de 65 ans (*18%, contre 34% pour l'ensemble des domaines*). 10% des présidents ont moins de 35 ans dans le sport, contre 8% sur l'ensemble des domaines.

OPPORTUNITÉS

- ◆ A l'approche des **JOP de Paris 2024** et de leur héritage, l'engagement bénévole dans le sport apparaît comme un enjeu national majeur
- ◆ De **nombreux dispositifs** impulsés au niveau national concourent à stimuler les envies d'agir : valorisation des acquis de l'expérience, service civique, réserve citoyenne, congé solidaire, service national universel...
- ◆ **Redonner du sens à l'engagement bénévole** et militant : être fier des valeurs portées par l'engagement bénévole
- ◆ Prendre en compte la **sociabilité des clubs sportifs** (à prendre à compte dans la construction / rénovation des équipements sportifs)
- ◆ Au sein des associations, organiser un **suivi des bénévoles** pour leur démontrer un intérêt (entretien annuel, retour des bénévoles sur l'évolution de l'association...)

FAIBLESSES

- ◆ **Difficultés à « recruter » et à fidéliser** des bénévoles
- ◆ **Peur de la présidence** (d'où importance de former des équipes de bénévoles pour diversifier les compétences et se répartir les tâches)
- ◆ **Difficultés à transmettre** les connaissances entre les différentes générations de bénévoles
- ◆ La présidence d'associations sportives demeure **en grande majorité masculine** (*78% des associations sportives sont présidées par des hommes, contre 66% pour l'ensemble des associations*)
- ◆ **Peu de femmes dirigeantes** parce qu'elles ne trouvent pas leur place dans les associations sportives (*78% des associations sportives sont présidées par des hommes, contre 66% pour l'ensemble des associations*)
- ◆ Une **faible part des personnes en situation de handicap** dans les instances dirigeantes des associations sportives
- ◆ Méconnaissance et **sous-utilisation des dispositifs institutionnels** favorisant le bénévolat
- ◆ **Manque de connaissance et de mutualisation des formations** proposées aux bénévoles ; très peu d'inscrits dans les formations de bénévoles
- ◆ **Manque de maîtrise des outils informatiques** pour certains bénévoles

MENACES

- ◆ Trop de **réglementations** imposées aux bénévoles (procès d'intention aux bénévoles : contrat d'engagement républicain, déclaration d'honorabilité)
- ◆ Des **responsabilités** de plus en plus lourdes portées par les dirigeants bénévoles, en particulier pour les associations employeuses
- ◆ Une charge de **travail administratif** importante pour les dirigeants bénévoles, notamment pour les demandes de subventions
- ◆ **Saturation** des bénévoles (relations individuelles entre bénévoles, relations avec les institutions, individualisme et manque de reconnaissance des adhérents envers les bénévoles)
- ◆ Difficultés à **partager les responsabilités**
- ◆ Difficultés à trouver des bénévoles qui acceptent de **s'engager durablement** dans les bureaux des associations

4

PROGRAMME D'ACTION ET MODALITÉS DE SUIVI



PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

DÉVELOPPER UNE PRATIQUE ATTRACTIVE,
PÉRENNE ET RESPONSABLE POUR LES JEUNES

© Challenge sportif des jeunes, Montdidier 2010

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Les collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité physique en 40 ans
- La pratique d'une activité physique régulière dès le plus jeune âge est la meilleure garantie que cette habitude sera poursuivie dans le futur.
- Les principales motivations à la pratique chez les jeunes sont le plaisir et l'amusement.
- La rupture dans la pratique licenciée des jeunes est plus intense chez les femmes. Le nombre de jeunes femmes licenciées est divisé par 4 entre les tranches 15-19 ans et 20-24 ans.



OBJECTIF PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES #1

ÉDUCER LES ENFANTS DE 2 À 11 ANS À ÊTRE ACTIFS TOUT AU LONG DE LEUR VIE, AVEC UNE OFFRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES LA PLUS LARGE POSSIBLE

- Sensibiliser les élèves (notamment les filles) au sport dès le primaire pour développer leur appétence à la pratique
- Former des futurs adultes capables de pratiquer en autonomie, en sécurité et en se faisant plaisir
- Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, éducateurs... et parents
- Proposer une offre de pratique la plus riche possible, correspondant à toutes les envies, à toutes les motivations
- Centrer la pratique sur les notions de plaisir et de bienveillance
- Désigmatiser les enfants en situation de handicap ou en situation d'échec

EXEMPLES D' ACTIONS ENVISAGÉES

- Accompagner les enseignants ou intervenants dans la mise en œuvre du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (fiches pédagogiques, matériel...)
- Réfléchir à l'aménagement de cours d'école « actives » favorisant la pratique d'APS (cf. *concept de design actif*)
- Développer des programmes d'initiation sportive multisports pour permettre à l'enfant de développer des habiletés motrices variées
- Informer et former tout au long de la vie les enseignants à l'encadrement d'enfants en situation de handicap

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Taux de pratique et d'activité des enfants
- ▶ Condition physique des enfants (*mesurer son évolution par exemple via la batterie de tests Diagnoform[®]*)
- ▶ Nombre de projets d'aménagement de cours d'école
- Mener une enquête au sein des écoles primaires

LE CONCEPT DE LITTÉRATIE PHYSIQUE

« La littératie physique se définit par la motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l'activité physique pour toute sa vie. » (traduit de l'International Physical Literacy Association, mai 2014)

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Les noyades constituent la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et touchent particulièrement les moins de 6 ans.
- En Hauts-de-France, on estime que 3 enfants sur 10 entrent au collège sans savoir nager.
- Le taux de bassins de natation pour 10 000 habitants est d'environ 30% en dessous de la moyenne nationale, soit moins de 0.7 bassin pour 10 000 habitants.
- De moins en moins de créneaux disponibles pour les écoles dans les piscines.



OBJECTIF PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES #2

PERMETTRE AUX JEUNES D'ÉVOLUER EN SÉCURITÉ DANS LE MILIEU AQUATIQUE

- Permettre aux jeunes de pratiquer des activités aquatiques et nautiques, en toute sécurité
- Construire des bassins de natation
- Mobiliser d'autres équipements de natation (piscines privées, bassins temporaires ou mobiles)
- Former des maîtres-nageurs et les enseignants

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Construire de nouveaux équipements de natation et rénover les piscines existantes
 - Organiser des stages massés (ex : « classes bleues »)
 - Construire collectivement un parcours de formation en natation pour les jeunes
- S'appuyer sur le plan « aisance aquatique » (4 - 6 ans)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre d'enfants entrant au collège sans savoir nager
- ▶ Nombre d'attestations du savoir-nager en sécurité (ASNS) délivrées
- ▶ Nombre de tests « Pass-nautique » validés
- ▶ Nombre de lignes d'eau créées
- ▶ Nombre de bassins rénovés
- ▶ Nombre de stages massés organisés...



© Michael Lachant - Centre aquatique mobile à Marles, 2021

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Diversification des formes de pratique, avec une importance croissante des pratiques libres ou autonomes.
- L'entrée dans un nouveau cycle scolaire ou universitaire s'accompagne souvent d'un fort désengagement des étudiants envers les activités physiques et sportives.



OBJECTIF PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES #3

IMPLIQUER DAVANTAGE LES JEUNES DANS LES PRISES DE DÉCISION POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE DE PRATIQUE QUI RÉPONDE MIEUX À LEURS ATTENTES

- Accentuer la mise en responsabilité des jeunes dans le fonctionnement associatif, les inclure davantage dans les réflexions et les projets des associations (principe de "consom'acteur")
- Faire en sorte que chaque jeune trouve sa place au sein des associations
- Proposer d'autres formes de pratique répondant davantage aux attentes des jeunes

EXEMPLE D'ACTION ENVISAGÉE

- Créer des commissions jeunes au sein des associations sportives ou des instances représentatives

ÉVALUATION

- Nombre d'associations sportives ayant constitué une commission jeunes
- ➔ Mener une enquête au sein des écoles et universités pour connaître les raisons de la non-pratique des jeunes



© Béatrice Prève, Fotolia 2009



SPORT DE HAUT NIVEAU

PASSER D'UNE TERRE D'ÉMERGENCE
À UNE TERRE D'EXCELLENCE

© Cadichd - Open de Natation à Dunkerque, 2018

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- La région des Hauts-de-France compte 1017 sportifs sur les listes ministérielles en 2022. Parmi eux, on recense 300 sportifs de haut niveau.
- La région se classe au 7^{ème} rang en nombre de sportifs listés SHN en activité, alors qu'elle est au 5^{ème} rang démographique.
- Difficultés concernant la poursuite et la réussite du double projet d'excellence sportive et scolaire.
- Manque d'information des entreprises sur les dispositifs favorisant l'emploi de SHN.
- La Maison Régionale de la Performance (MRP) constitue un « guichet unique » et vise à accompagner de façon adaptée les sportifs et les entraîneurs de haut niveau, ainsi que les structures d'accession du territoire.



OBJECTIF SPORT DE HAUT NIVEAU #1

ACCOMPAGNER LES SPORTIFS POUR LEUR PERMETTRE D'ACCÉDER À LA HAUTE PERFORMANCE

- Faire en sorte que les sportifs restent sur le territoire
- Analyser la réalité des besoins des sportifs pour leur offrir une réponse adaptée
- Optimiser le quotidien des sportifs par la mise en réseau des acteurs
- Travailler en partenariat et en proximité entre les acteurs
- Faciliter les aménagements de scolarité, d'études ou d'emplois demandés par les SHN
- Mettre les sportifs en relation avec les entreprises, en s'appuyant sur les dispositifs existants*, pour leur apporter une source de revenus et donc de la sérénité
- Faire connaître aux entreprises les outils existants facilitant l'emploi de SHN
- Mettre de la lisibilité dans le "qui fait quoi ?" pour les SHN et les clubs

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Mettre en relation les sportifs de la TEAM Hauts-de-France avec les entreprises
- Optimiser les aménagements et les adaptations de scolarité, en lien avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Créer un guide numérique pour les SHN (et les clubs) afin de mettre de la lisibilité dans les ressources pouvant être mobilisées, puis communiquer sur cet outil pour le faire connaître

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'entreprises accompagnant des SHN
- Nombre de sportifs accompagnés qualifiés aux JOP
- Nombre de sportifs sur la liste ministérielle des SHN
- Nombre d'établissements scolaires et d'universités ayant aménagé la scolarité des SHN...

* exemples : Contrat d'Insertion Professionnelle, Contrat d'Aménagement d'Emploi, emploi SHN, Pacte de performance, contrat d'image, statut d'autoentrepreneur...

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Des structures pas suffisamment professionnalisées qui ne correspondent pas aux exigences du haut niveau
- Des coûts d'exploitation pas toujours optimisés (médical, achats, déplacements...)
- La région reste marquée par l'obsolescence de certains équipements (47% ont été mis en service avant 1974).
- 387 signalements recensés par la cellule de traitement du ministère au 19 février 2021. Sur les 421 personnes mises en cause, 245 étaient des éducateurs sportifs. 89% des faits dénoncés concernaient des violences sexuelles.



OBJECTIF SPORT DE HAUT NIVEAU #2

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES CLUBS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES SHN, MUTUALISER LES MOYENS ET LES SERVICES ENTRE LES CLUBS

- Accompagner la montée en compétence des structures et de l'encadrement (staff technique, managers...)
- Favoriser l'accès des femmes à l'encadrement
- Mutualiser des services entre les clubs (ex : centrale d'achat, emplois) ou des infrastructures (ex : salle de musculation) pour faire baisser les coûts d'exploitation
- Construire des équipements sportifs répondant aux exigences du sport de haut niveau
- Informer et protéger les SHN contre les violences, les addictions... et former les encadants

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Développer les compétences de l'encadrement par la formation continue
- Développer le mentorat et l'échange entre des entraîneurs (réactiver/développer l'Académie des entraîneurs qui existait en ex-Picardie ?)
- Créer des partenariats entre les clubs, au niveau local, pour mutualiser des services ou des infrastructures sportives

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de sessions de formation continue organisées et suivies
- Nombre de salariés dans les clubs / structures
- Nombre d'entraîneurs mentorés dans le cadre de l'Académie des entraîneurs
- Nombre de femmes dans l'encadrement des SHN et les instances dirigeantes

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Un manque d'accompagnement des SHN sur le statut d'autoentrepreneur



OBJECTIF SPORT DE HAUT NIVEAU #3

ACCOMPAGNER LE TISSU ÉCONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET LA RECHERCHE DU TERRITOIRE AFIN DE DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SHN

- Développer la recherche autour des besoins concrets exprimés par les SHN, les entraîneurs ou les structures inscrits dans les Projets de Performance Fédéraux
- Développer la coopération entre les structures de haut niveau ou les entraîneurs et les établissements d'enseignement supérieur ou les entreprises privées
- Solliciter les entreprises pour accompagner les SHN sur des champs spécifiques (fiscalité, gestion d'entreprise...)

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Identifier les besoins concrets exprimés par les SHN, les entraîneurs ou les structures PPF, afin de développer la recherche autour de ces besoins
- Mettre en connexion les structures de haut niveau et les entraîneurs avec les établissements d'enseignement supérieur pour engager des travaux de recherche
- Accueillir des stagiaires étudiants et des apprentis au sein des structures de haut niveau
- Organiser des colloques scientifiques
- Mettre en connexion les structures de haut niveau avec des entreprises privées pour développer du matériel spécifique aux besoins
- Accompagnement des SHN par les entreprises, via du mécénat de compétence, dans le domaine de l'auto-entrepreneuriat, la gestion du statut juridique, la comptabilité, la fiscalité...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre d'études et de travaux de recherche publiés sur le thème du SHN
- ▶ Nombre de stagiaires étudiants et d'apprentis accueillis au sein des structures de haut niveau
- ▶ Nombre de colloques scientifiques organisés
- ▶ Nombre de projets innovants menés afin d'améliorer la performance des SHN
- ▶ Nombre de SHN accompagnés par des entreprises en mécénat de compétence



SPORT-SANTÉ

PASSER D'UNE CULTURE DU CURATIF
À UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION

© Michael Lachant - Saint-Valéry, 2018

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Dans son rapport de 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l'activité physique et sportive comme une thérapeutique non médicamenteuse.
- Le décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 permet la prescription d'une activité physique adaptée par le médecin traitant.
- Instruction ministérielle du 03 mars 2017 relative aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée



OBJECTIF SPORT SANTE #1

DÉVELOPPER LE RECOURS À LA PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Sensibiliser les professionnels de santé aux bienfaits de l'activité physique et sportive
- Informer les futurs professionnels de santé sur les dispositifs existants (cibler les maisons de santé pluri-professionnelles)
- Informer les médecins sur les dispositifs sport santé et prévenir dans le cadre de la formation médicale continue
- Communiquer auprès des professionnels de santé sur le niveau de formation des éducateurs sportifs et leur capacité à encadrer du public en prévention tertiaire
- Outiller les professionnels de santé pour la promotion et/ou la prescription d'activité physique et sportive ; leur fournir les outils pour orienter les patients
- Créer des passerelles entre le milieu médical et le milieu sportif ; mieux structurer la relation entre les professionnels de santé et les éducateurs sportifs

EXEMPLE D'ACTION ENVISAGÉE

- Sensibiliser les professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes...) dans le cadre de la formation initiale et continue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre de médecins formés à la prescription d'activité physique et sportive
- ▶ Nombre d'actes de prescription d'activité physique et sportive délivrés
- ▶ Nombre de personnes orientées sur des parcours sport santé

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Plus de 16 000 salariés dans le secteur du sport
- Nombre limité de structures sur le territoire qui peuvent accueillir des personnes avec des prescriptions médicales.



OBJECTIF SPORT SANTE #2

POURSUIVRE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE DES ACTEURS QUI ORGANISENT ET ENCADRENT LE SPORT SANTÉ

- Former les éducateurs sportifs (salariés et bénévoles)
- Former les dirigeants des structures proposant une offre sport santé

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Offre de formation continue des éducateurs sportifs au sport santé, portée par le CROS, soutenue par l'ARS et la DRAJES
- Licence/Master STAPS-APAS pour la formation des enseignants en activité physique adaptée
- Formations fédérales
- Offre de formation du CREPS Hauts-de-France
- Offre de formation du secteur marchand

INDICATEUR D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre d'éducateurs sportifs formés/diplômés à l'encadrement d'activités physiques adaptées



© Michael Lachant - Saint-Laurent-Blangy, 2021

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Les bienfaits d'une pratique sportive régulière sont nombreux. On estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pratique régulière.
- La région Hauts-de-France compte la plus grande proportion de non-pratiquants (41%, contre 34% au niveau national)
- Un cinquième de la population régionale est à la fois considéré comme sédentaire et ne pratique pas l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour.

Les indicateurs de santé en région sont mauvais :

- mortalité supérieure de 20% par rapport aux valeurs nationales
- espérance de vie inférieure de 2,8 ans chez les hommes et 2,1 ans chez les femmes
- 52,4% des adultes sont en surpoids et 20% en obésité
- 1,2 million d'habitants souffrent d'une affection de longue durée



OBJECTIF SPORT SANTE #3

INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION AUX BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE, ET COMMUNIQUER SUR LES DISPOSITIFS SPORT SANTÉ EXISTANTS POUR LES RENDRE ACCESSIBLES

- S'appuyer sur la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour communiquer sur les bienfaits de l'activité physique et sportive
- Cartographier l'offre de sport santé sur le territoire et mieux la faire connaître
- Communiquer sur les dispositifs sport santé existants, notamment les maisons sport santé

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Faire connaître les maisons sport santé
- Promouvoir la plateforme « Quel sport Docteur ? » auprès des médecins, des patients et des structures d'accueil (dans le cadre de la prévention tertiaire)
- Développer les dispositifs locaux de sport sur ordonnance, en lien avec les collectivités locales

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre de connexions sur la plateforme « Quel sport Docteur ? »
- ▶ Nombre de Contrats Locaux de Santé (CLS) intégrant la dimension sport santé

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- La santé représente, en Hauts-de-France, le premier frein pour 25% des non-pratiquants, mais aussi la principale motivation pour se mettre au sport pour 48% des pratiquants.
- En lien avec la Stratégie Nationale Sport santé 2019-2024, un ensemble de mesures ont été prises, favorables au développement du sport santé et du sport sur ordonnance sur le territoire régional.
- L'activité physique influe de manière très positive sur la santé des personnes âgées, en retardant certains processus délétères liés au vieillissement.



OBJECTIF SPORT SANTE #4

PROPOSER DES PARCOURS SPORT SANTÉ AUX DIFFÉRENTS MOMENTS DE LA VIE

- Public scolaire et étudiant
- Public en milieu professionnel
- Public 3^{ème} / 4^{ème} âge (programmes seniors)
- Public fragile et vulnérable

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Recenser l'offre de pratique sport santé sur le territoire
- S'appuyer sur les collectivités locales, en proximité

Sport en entreprise

- Plateforme Cap HautSports développée par le CROS Hauts-de-France

Public étudiant

- Favoriser des lieux d'accueil et de ressources pour les étudiants, des lieux attractifs, proposant divers services, dont l'activité physique et sportive
- Créer des créneaux spécifiques sport santé

Public 3^{ème} et 4^{ème} âge

- Développer des créneaux spécifiques « seniors » dans les associations sportives

Publics fragiles et vulnérables

- Formations spécifiques pour l'encadrement des personnes en situation de handicap

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre de dispositifs locaux sport santé
- ▶ Nombre de maisons sport santé
- ▶ Nombre d'associations sportives et d'entreprises inscrites sur la plateforme Cap HautSports
- ▶ Nombre de créneaux spécifiques sport santé à destination des étudiants, des seniors...



BÉNÉVOLAT

**GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

© Photo libre de droit

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- La nécessité d'organiser de plus en plus soigneusement le fonctionnement des clubs et de répondre aux attentes croissantes des publics constitue une exigence nouvelle et plus forte.
- Méconnaissance et sous-utilisation des dispositifs institutionnels favorisant le bénévolat et des formations proposées aux bénévoles.



OBJECTIF BENEVOLAT #1

AIDER LES BÉNÉVOLES À S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ, DES RÉGLEMENTATIONS ET DES PRATIQUES EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS À L'INFORMATION

- Recenser les dispositifs de formation existants et les promouvoir
- Créer un endroit, physique et/ou virtuel, qui regroupe les informations existantes et utiles pour les bénévoles, et promouvoir cet outil
- Mettre en place du tutorat ou des accompagnements entre différents profils / générations de bénévoles

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Faire connaître le Guid'Asso
- (Re)créer un guide numérique du dirigeant bénévole

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Statistiques de consultation du guide numérique
- ▶ Fréquentation des formations de bénévoles
- ▶ Part des « petites » associations dans les associations accompagnées
- Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Valorisation du bénévolat sportif en HdF : 416 à 808 M€
- 85% des responsables sportifs se disent globalement insatisfaits de la promotion et de la valorisation de l'engagement bénévole en France.
- De nombreux outils de valorisation du bénévolat existent, mais ils sont méconnus.



OBJECTIF BENEVOLAT #2

VALORISER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET MIEUX RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES PAR LES BÉNÉVOLES

- Reconnaître les compétences développées par les bénévoles
- Valoriser l'engagement bénévole par la valorisation du projet associatif

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Faire connaître et encourager l'utilisation des Open Badges (= certificat numérique de compétences)
- Mettre à l'honneur régulièrement les bénévoles, en s'appuyant sur la journée mondiale du bénévolat (le 5 décembre) et/ou des partenariats avec les médias régionaux
- Valoriser l'engagement bénévole dans le calcul des points pour la retraite (*proposition à défendre au niveau national*)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre d'Open Badges délivrés
- ▶ Nombre de bénévoles mis à l'honneur dans la presse...
- Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles



© Photo libre de droit

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Estimation de 250 000 bénévoles dans le secteur sportif en Hauts-de-France, dont 110 000 dirigeants bénévoles.
- Les associations sportives sont plus nombreuses à affirmer manquer de bénévoles, tout particulièrement de bénévoles réguliers.
- La quête de responsabilité arrive en tête des motivations des nouveaux engagés.
- Le renouvellement des dirigeants, notamment dans un objectif de rajeunissement et de parité, apparaît limité.
- 10% des présidents d'associations sportives ont moins de 35 ans ; 18% ont plus de 65 ans.



OBJECTIF BENEVOLAT #3

FACILITER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET SUSCITER LES VOCATIONS POUR RENOUVELER LES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

- Permettre l'engagement de tous, quel que soit le milieu social, l'environnement socioculturel, l'âge, le sexe...
- Détecter et former les futurs dirigeants en leur donnant petit à petit des responsabilités
- Sensibiliser les jeunes, leur faciliter l'accès aux responsabilités et les accompagner par du tutorat
- Créer des passerelles pour les volontaires entre le service civique / le service national universel et un futur engagement bénévole
- Fidéliser les bénévoles grâce à la réussite des projets associatifs
- Insister sur l'enrichissement personnel lié à l'investissement bénévole
- Mutualiser les moyens et les services entre les clubs

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Créer des « parcours d'engagement » et de découverte de la vie associative dès le plus jeune âge, puis des formations pour accompagner les bénévoles tout au long de leur carrière
- Promouvoir les formations de jeunes dirigeants
- Mener une campagne de communication sur le bénévolat
- Rédiger un référentiel des missions possibles des bénévoles au sein d'une association sportive

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre de dirigeants bénévoles dans la région Hauts-de-France
- ▶ Nombre de bénévoles de moins de 30 ans dans les associations
- ▶ Nombre de services civiques qui s'engagent ensuite dans le milieu associatif sportif
- ▶ Nombre de jeunes dirigeants formés...
- Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Trop de réglementations imposées aux bénévoles
- Une charge de travail administratif importante pour les dirigeants bénévoles, notamment pour les demandes de subvention.



OBJECTIF BENEVOLAT #4

FACILITER LA TÂCHE DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

- Mettre en place une plateforme unique de demande de subvention
- Développer la professionnalisation au sein des associations sportives pour soutenir les bénévoles et faciliter la mise en oeuvre du projet associatif

INDICATEURS D'ÉVALUATION

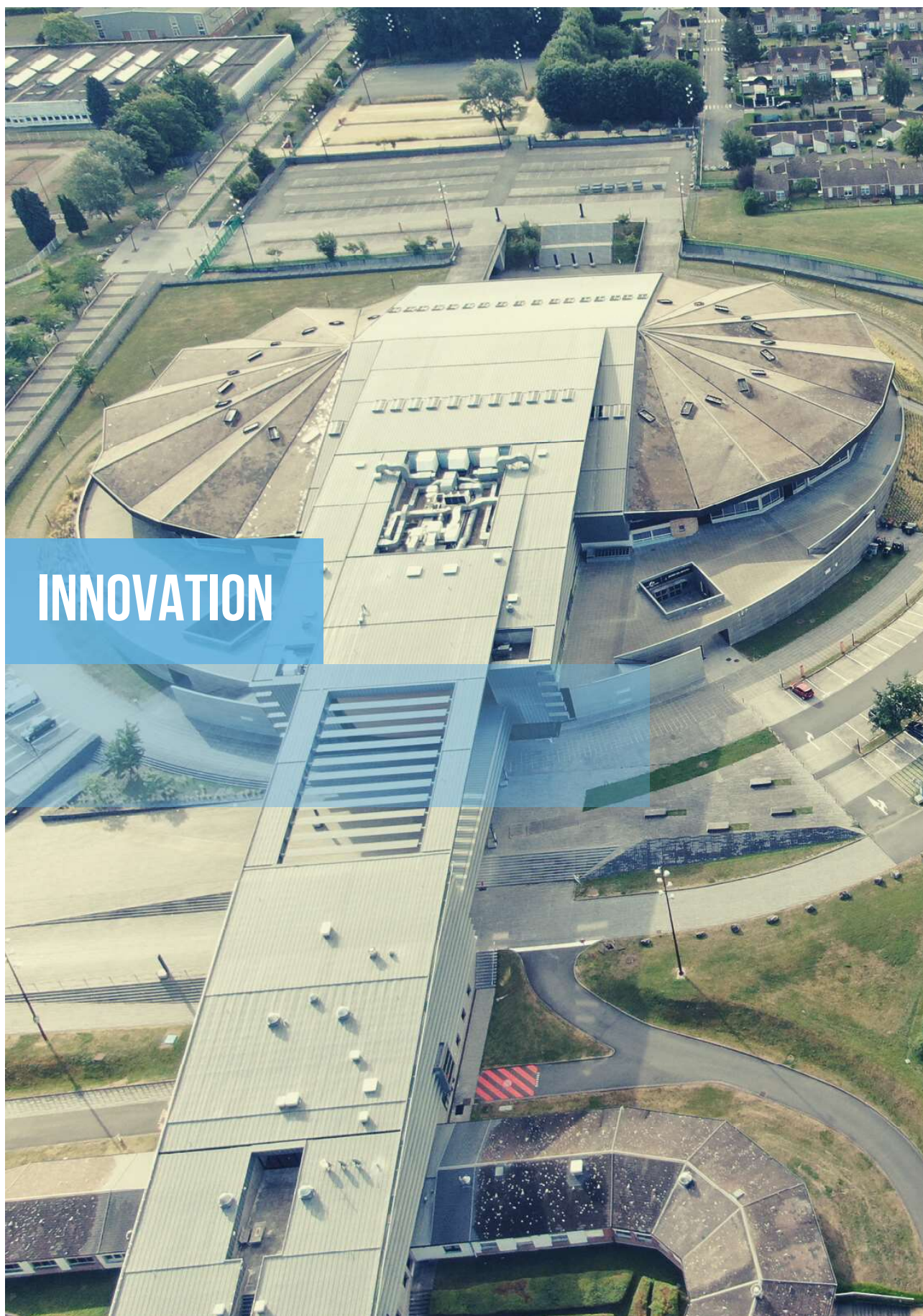
- ▶ Nombre d'institutions publiques utilisant cette plateforme pour leurs demandes de subvention
- ▶ Temps consacré par les bénévoles pour les demandes de subvention
- Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles

EXEMPLE D'ACTION ENVISAGÉE

- Une plateforme unique de demande de subvention mutualisée entre les différents financeurs



© Emmanuel Watteau - Route du Louvre, 2019



© Frederic Blaumblomme - Arena stade couvert de Liévin, 2019

COMMISSION INNOVATION



Dans les Hauts-de-France, 41% de la population ne pratique aucun sport. Que ce soient nos jeunes, nos anciens, nos sportifs de haut niveau, nos bénévoles, nos salariés... nous avons tous besoin d'entretenir notre santé.

Partant du constat que le vaste domaine du sport nécessite de dépasser certains critères, nous sommes partis du principe que les innovations ne se limitent pas à la digitalisation des pratiques. Le champ est beaucoup plus étendu, il est transversal.

L'innovation est un véritable levier que l'on peut infuser en faisant évoluer les modes de pratique pour attirer de nouveaux publics, en accompagnant les acteurs du monde sportif, notamment les bénévoles, à travers la formation et l'apport d'outils de management, en amenant les nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux au cœur du sport ou encore en développant le lien entre le sport et le numérique pour créer de nouvelles passerelles.

Diffusons l'innovation à tous les niveaux dans le sport pour faire avancer notre région !

Gaëlle Colaert-Doulet, *animatrice de la commission « innovation »*



RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Force est de constater qu'il existe autant d'acteurs du sport et parties prenantes que d'initiatives et de solutions. Beaucoup de choses sont faites ou testées par ces acteurs, mais nombre d'initiatives et d'idées manquent de reconnaissance et de visibilité.
- Les acteurs du monde du sport vivent, agissent, bougent, se forment... mais fonctionnent encore beaucoup en silo et de manière dispersée.



OBJECTIF INNOVATION #1

CRÉER DU RÉSEAU ENTRE LES ACTEURS DU SPORT, VIA UN LIEU PHYSIQUE ET VIRTUEL

- Faciliter l'accès à l'information
- Faire connaître les dispositifs existants
- Créer du lien entre les acteurs
- Donner accès à différents types de services
- Communiquer sur les offres d'emploi dans le secteur du sport
- Mettre en relation les clubs avec les bénévoles

EXEMPLES D' ACTIONS ENVISAGÉES

- Créer une plateforme numérique, un portail d'accès unique à plusieurs entrées : SHN, clubs, bénévoles, professionnels du sport, grand public, équipements sportifs à mutualiser...
- Créer une « cité du sport » : un lieu de ressources et de mutualisation de services, regroupant associations, institutions, entreprises, sportifs... qui permettrait d'impulser une dynamique collective, de la cohérence dans les actions et de déployer des modes de coopération innovants

INDICATEUR D'ÉVALUATION

- ▶ Statistiques de fréquentation de la plateforme numérique

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- La région Hauts-de-France compte la plus grande proportion de non-pratiquants (41%) parmi l'ensemble des régions métropolitaines françaises.
- En Hauts-de-France, 61% des pratiquants optent pour une activité autonome. La pratique sportive s'exerce de moins en moins dans le cadre d'une pratique encadrée, dans un club.



OBJECTIF INNOVATION #2

INCITER LA POPULATION À BOUGER D'AVANTAGE PAR DES MÉTHODES INNOVANTES

- Inciter à la pratique par le jeu (« gamification » des pratiques)
- S'appuyer sur les établissements d'enseignement supérieur, les écoles de jeu (ex: Rubika, Pôle 3D, Waide Somme...) et les événements existants sur le territoire (ex : salon Sport Unlimitech)

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Développer la gamification via le design actif
- Recenser, évaluer et promouvoir les applications digitales existantes

INDICATEUR D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre de projets d'aménagement de l'espace public menés, incitant l'activité physique ou sportive
- ▶ Nombre d'applications digitales existantes + statistiques d'utilisation

OBJECTIF INNOVATION #3

REPENSER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR EN FAIRE DES LIEUX DE VIE, AFIN DE FAVORISER L'ACCUEIL DES DIFFÉRENTS PUBLICS

- Des « tiers lieux », des complexes prévoyant l'accueil des parents, une garderie, un espace de co-working, un lieu de convivialité (« club house »), une salle de gaming...
- Privilégier des équipements modulables favorisant la multi-activités, afin de proposer des pratiques pour toute la famille
- cf. objectif EQUIPEMENTS SPORTIFS #2 (page 96)



© Claude Waeghemacker - Vélodrome de Roubaix, 2012

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Avec un taux de 41,3 équipements pour 10.000 habitants, la région Hauts-de-France est moins bien dotée en équipements sportifs que le reste du territoire national (moyenne nationale : 51,9)
- La région reste marquée par l'obsolescence de certains équipements : 47% ont été mis en service avant 1974.
- Plus de 90% de la population régionale est à moins de 15 minutes (par voie routière) des équipements sportifs courants.
- Estimation de 55% des équipements accessibles aux handicaps moteurs.



OBJECTIFS EQUIPEMENTS SPORTIFS #1 ET #2

CONSTRUIRE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉNOVER LES EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Favoriser des équipements plus écoresponsables, moins énergivores, voire à énergie positive
- Concevoir des équipements accessibles à tous les publics
- Envisager des concepts d'équipements moins coûteux à l'achat ainsi qu'à l'entretien, et plus rapides à mettre en œuvre

REPENSER LES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR EN FAIRE DES LIEUX DE VIE, AFIN DE FAVORISER L'ACCUEIL DES DIFFÉRENTS PUBLICS

- Des « tiers lieux », des complexes prévoyant l'accueil des parents, une garderie, un espace de co-working, un lieu de convivialité (« club house »), une salle de gaming...
- Privilégier des équipements modulables favorisant la multi-activités, afin de proposer des pratiques pour toute la famille

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Réfléchir collectivement à l'équipement de demain
- Rédiger un schéma directeur des équipements sportifs

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'équipements sportifs construits
- Nombre d'équipements sportifs rénovés (en particulier dans les bassins de vie carencés)



© Frédéric Blawblomme - Salle régionale des sports Maréchal, à Harnes, 2019

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- Le taux de bassins de natation pour 10.000 habitants est d'environ 30% en dessous de la moyenne nationale (0,7 bassin pour 10.000 habitants en Hauts-de-France, contre une moyenne nationale d'environ 0,9 bassin).
- Plus de 42% des équipements de la région sont utilisés par les scolaires, dont 4 655 équipements d'intérieurs (59%) et 278 bassins de natation (78%).



OBJECTIF EQUIPEMENTS SPORTIFS #3

OPTIMISER L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE AFIN DE TENDRE VERS LEUR PLEIN EMPLOI

- Mutualiser les équipements sportifs publics et privés
- Faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires non utilisés le soir, le week-end et les vacances scolaires
- Faciliter l'accès aux équipements sportifs publics pour la pratique libre

EXEMPLES D'ACTIONS ENVISAGÉES

- Créer une plateforme numérique permettant de (recenser et) mutualiser les équipements sportifs
- Utiliser les piscines privées (ex : campings, hôtels) pour pallier le manque de bassins de natation

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ▶ Nombre d'équipements recensés sur la plateforme numérique
- ▶ Nombre de conventions signées permettant l'utilisation de piscines privées



© Frédéric Blawblomme - Complexe sportif d'Aire sur la Lys, 2019

5

ANNEXE

Projet Sportif Territorial Hauts-de-France

Tableau de synthèse

Eléments issus du diagnostic	Objectifs	Actions envisagées	Evaluation
PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES - Ambition : Développer une pratique attractive, pérenne et responsable pour les jeunes			
Région la plus jeune de France derrière IDF. 32% de la population a moins de 25 ans. En 2018, 76% des 15-24 ans en Hauts-de-France ont pratiqué une activité sportive, contre 86% au niveau national. Les collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité physique en 40 ans. La pratique d'une activité physique régulière dès le plus jeune âge est la meilleure garantie que cette habitude sera poursuivie dans le futur. L'un des enjeux du sport à l'école est de donner le goût et le plaisir de pratiquer du sport de façon régulière et autonome. Les principales motivations à la pratique chez les jeunes sont le plaisir et l'amusement. Le sport à l'école se fonde sur un enseignement obligatoire, à savoir l'éducation physique et sportive (EPS). En parallèle de cet enseignement obligatoire, des activités sportives sont proposées aux élèves volontaires, sous l'appellation de sport scolaire. 352 écoles labellisées « 30' d'activité physique quotidienne » sur l'Académie de Lille, 179 sur l'académie d'Amiens. Une généralisation du dispositif est prévue d'ici à 2024, avec un objectif intermédiaire de 50% des écoles à la rentrée 2022 en France. 9% des Français déclarent avoir une pratique sportive exclusivement utilitaire : déplacement à vélo, à pied. En 2020, la fréquentation cyclable a augmenté de 11% en France par rapport à 2019. « La littératie physique se définit par la motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l'activité physique pour toute sa vie. » (traduit de l'International Physical Literacy Association, mai 2014)	Objectif PSJ1 - Développement de la pratique Eduquer les enfants de 2 à 11 ans à être actifs tout au long de leur vie, avec une offre d'activités physiques et sportives la plus large possible ➤ Sensibiliser les élèves (notamment les filles) au sport dès le primaire pour développer leur appétence à la pratique ➤ Former des futurs adultes capables de pratiquer en autonomie, en sécurité et en se faisant plaisir ➤ Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, éducateurs... et <u>parents</u> ➤ Centrer la pratique sur les notions de <u>plaisir</u> et de <u>bienveillance</u> ➤ Proposer une offre de pratique la plus riche possible, correspondant à toutes les envies, à toutes les motivations ➤ Dé-stigmatiser les enfants en situation de handicap ou en situation d'échec	Actions prioritaires envisagées : 1. Accompagner les enseignants ou intervenants dans la mise en œuvre du dispositif « <u>30 minutes d'activité physique quotidienne</u> » (fiches pédagogiques, matériel...) 2. Réfléchir à l'aménagement de cours d'école « actives », favorisant la pratique d'APS (cf. <u>guide du design actif</u>) 3. Développer des programmes d'initiation sportive multisports pour permettre à l'enfant de développer des habiletés motrices variées 4. Informer et former tout au long de la vie les enseignants (professeurs des écoles) à l'encadrement d'enfants en situation de handicap Autres actions envisagées : ▪ Développer des espaces de pratique en autonomie (ex: city stade, skate park, parcours santé...), pour tous les âges, adaptés à une pratique en famille ▪ Dispositif <u>Pass'Sport</u> de l'Etat ▪ Dispositifs locaux d'aide à la prise de licence sportive ▪ Mesure « <u>Une école – un club</u> » ▪ Aménagement de voies douces sur le trajet domicile - école, pedibus... ▪ Recenser l'offre sportive des territoires pour chaque type de public ▪ Développer des méthodes innovantes pour inciter à la pratique : découverte du patrimoine par la pratique sportive, géocaching, e-sport + pratique physique... → cf. <i>objectif 2 innovation</i> ▪ Répertoire, valoriser et développer les événementiels autour du sport en famille ▪ Communiquer sur le principe de littératie physique, avec un appui scientifique ?	⚠ Associer les actions dans les territoires à des évaluations basées sur des outils de mesure pertinents et validés Indicateurs : ✓ Taux de pratique des jeunes ✓ Taux d'activité des enfants (à mesurer par l'accélérométrie ?) ✓ Condition physique des enfants ✓ Taux d'obésité ? ✓ Nombre de projets d'aménagement de cours d'école ✓ Nombre d'enfants impactés par ces projets Modalités d'évaluation : - Enquête dans les écoles primaires (avec l'appui de l'Éducation Nationale) - Mesurer l'évolution de la condition physique d'une cohorte d'élèves (par exemple via la batterie de tests <u>Diagnoform</u>® de l'IRFO, permettant de mesurer les 5 grandes qualités physiques : endurance, force, coordination, vitesse, souplesse) - Enquête au sein des collèges sur la pratique sportive des élèves ?

Les noyades constituent la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et touchent particulièrement les moins de 6 ans. En Hauts-de-France, on estime que 3 enfants sur 10 entrent au collège sans savoir nager. Le taux de bassins de natation pour 10000 habitants est d'environ 30% en-dessous de la moyenne nationale, soit moins de 0,7 bassin pour 10.000 habitants. De moins en moins de créneaux disponibles pour les écoles dans les piscines.	<i>Objectif PSJ2 - Savoir nager</i> Permettre aux jeunes d'évoluer en sécurité dans le milieu aquatique ➤ Permettre aux jeunes de pratiquer des activités aquatiques et nautiques, en toute sécurité ➤ Construire des bassins de natation ➤ Mobiliser d'autres équipements de natation (piscines privées, bassins temporaires ou mobiles) ➤ Former des maîtres-nageurs et les enseignants De l' « aisance aquatique » (pour les enfants de 4 à 6 ans) au « savoir nager en sécurité » et au-delà - cf. circulaire BO n°9 du 03 mars 2022	Principe de compensation : tous les élèves doivent pouvoir avoir accès à l'apprentissage de la natation. Quand ce n'est pas possible via l'Education Nationale, organiser une prise en charge au niveau du territoire. → <i>Désigner un référent par territoire pour organiser la coordination afin de trouver des moyens de compensation ?</i> <i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Construire de nouveaux équipements de natation et rénover les piscines existantes 2. Organiser des stages massés (ex : « classes bleues ») ➤ S'appuyer sur le plan « aisance aquatique » (4 - 6 ans) 3. Construire collectivement un parcours de formation en natation pour tous les jeunes <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Pour faire face au manque de bassins de natation, mobiliser : - les piscines privées ? (cf. arrêté du 30 décembre 2021) - les bassins temporaires mis à disposition par la FF Natation ? - les bassins mobiles ? ▪ Bébés nageurs ▪ Dispositif national « j'apprends à nager » (6 - 12 ans – temps périscolaire et extrascolaire) ▪ Dispositif Région « Nager en Hauts-de-France » ▪ Accompagnement/formation des équipes éducatives pour lever les craintes, notamment des enseignants du 1^{er} degré ▪ Proposer des formations trans-catégorielles (mélangeant enseignants, éducateurs sportifs...)	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d'enfants entrant au collège sans savoir nager ✓ Nombre d'attestations du savoir-nager en sécurité (ASNS) délivrées ✓ Nombre de tests « Pass-nautique » validés <i>Le pass nautique permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs</i> ✓ Nombre de noyades ✓ Nombre de lignes d'eau créées ✓ Nombre de bassins rénovés ✓ Nombre de stages massés organisés Projet ALFAC ≈ PISA du savoir-nager. 1000 élèves vont être évalués entre septembre 2023 et juin 2024. <i>Partenariat entre chercheurs, éducateurs et acteurs institutionnels européens visant à améliorer la qualité de l'éducation aquatique, afin de mieux les protéger enfants âgés de 6 à 12 ans contre les accidents de noyade et de les motiver à pratiquer des activités aquatiques aujourd'hui et tout au long de la vie.</i>
Diversification des formes de pratique, avec une importance croissante des pratiques libres ou autonomes. Les clubs sportifs traditionnels ne rassemblent plus qu'un quart des pratiquants en Hauts-de-France. Cette diversification des formes de pratique s'accompagne d'une diversification des lieux et des modes de pratique, avec l'appropriation de nouveaux espaces : environnements urbains, espaces naturels... L'entrée dans un nouveau cycle scolaire ou universitaire s'accompagne souvent d'un fort désengagement des étudiants envers les activités physiques et sportives. La rupture dans la pratique licenciée des jeunes est encore plus intense chez les femmes. Le nombre de jeunes femmes licenciées est divisé par 4 entre les tranches 15-19 ans et 20-24 ans.	<i>Objectif PSJ3 – Implication des jeunes</i> Impliquer davantage les jeunes dans les prises de décision pour construire une offre de pratique qui réponde mieux à leurs attentes ➤ Principe de « consom'acteur » : accentuer la mise en responsabilité des jeunes dans le fonctionnement associatif, les inclure davantage dans les réflexions et les projets des associations ➤ Faire en sorte que chaque jeune trouve sa place au sein des associations ➤ Proposer d'autres formes de pratique répondant davantage aux attentes des jeunes	<i>Action envisagée :</i> ▪ Créer des commissions jeunes au sein des associations sportives ou des instances représentatives	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d'associations sportives ayant constitué une commission jeunes (<i>comment mesurer ?</i>) <i>Modalités d'évaluation :</i> - Enquête (via des questionnaires) dans les écoles et universités pour connaître les raisons de la non-pratique des jeunes

SPORT DE HAUT NIVEAU - Ambition : passer d’une terre d’émergence à une terre d’excellence			
La région des Hauts-de-France compte 1017 sportifs sur les listes ministérielles en 2022. Parmi eux, on recense 300 sportifs de haut niveau. La région se classe au 7^{ème} rang en nombre de sportifs listés SHN en activité, alors qu’elle est au 5^{ème} rang démographique. 92% des sportifs de haut niveau du territoire sont en formation ou salariés. Parmi eux, près de 70% suivent une formation et 23% sont en situation d’emploi. 8% des sportifs de haut niveau se consacrent uniquement à leur pratique sportive. Sont observées des difficultés concernant la poursuite et la réussite du double projet d’excellence sportive et scolaire ou d’insertion professionnelle. Manque d’information des entreprises sur les dispositifs favorisant l’emploi de SHN. Dans le cadre du transfert de la compétence haut niveau vers les CREPS et du déploiement de la stratégie « Ambition Bleue » portée par l’AnS, une nouvelle organisation du sport de haut niveau s’installe en Hauts-de-France. Adossée au CREPS, la Maison Régionale de la Performance (MRP) constitue un « guichet unique » et vise à accompagner de façon adaptée les sportifs et entraîneurs de haut niveau, ainsi que les structures d’accession du territoire.	<i>Objectif SHN1 – Environnement du sportif</i> Accompagner les sportifs pour leur permettre d’accéder à la haute performance ➤ Faire en sorte que les sportifs restent sur le territoire ➤ Analyser la réalité des besoins des sportifs pour leur offrir une réponse adaptée ➤ Optimiser le quotidien des sportifs par la mise en réseau des acteurs ; être capable de mobiliser rapidement les différents acteurs (ex : médical/paramédical) ➤ Travailler en partenariat et en proximité entre les acteurs ➤ Faciliter, au cas par cas, les aménagements de scolarité, d’études ou d’emplois demandés par les SHN ➤ Mettre les sportifs en relation avec les entreprises, en s’appuyant sur les dispositifs existants, pour leur apporter une source de revenus et donc de la sérénité ➤ Faire connaître les outils existants aux entreprises (en particulier les PME), notamment les dispositifs de défiscalisation ou le pacte de performance ➤ Mettre de la lisibilité dans le « qui fait quoi ? » pour les SHN et les clubs	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Mettre en relation les sportifs de la TEAM Hauts-de-France avec les entreprises <i>ex : opération « 1000 patrons des Hauts-de-France pour les Jeux olympiques » organisée par le Flandres Business Club, en partenariat avec la Région → imaginer un modèle et le déployer dans les autres départements</i> 2. Optimiser les aménagements et les adaptations de scolarité, en lien avec le Ministère de l’Education Nationale et le Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation <i>rq : aller vers des allègements de programme pour les SHN → à faire remonter au national</i> 3. Créer un guide numérique pour les SHN (et les clubs) afin de mettre de la lisibilité dans les ressources pouvant être mobilisées, puis communiquer sur cet outil pour le faire connaître <i>Outil :</i> ▪ Maison Régionale de la Performance pour le suivi socio-professionnel, l'accompagnement à l'optimisation de la performance des sportifs et de leur encadrement	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre de SHN ayant quitté la région ✓ Nombre d'entreprises accompagnant des SHN ✓ Nombre de sportifs accompagnés, qualifiés aux JOP (Tokyo / Paris / Los Angeles) ✓ Nombre de sportifs qualifiés aux JOP non accompagnés ✓ Nombre de sportifs accompagnés ayant accédé aux Équipes de France ✓ Nombre de sportifs sur les listes ministérielles, dans les catégories Élite, Senior et Relève ✓ Nombre d'entraîneurs de la région dans le Cercle Haute Performance ✓ Nombre d'établissements scolaires et d'universités ayant aménagé la scolarité des SHN ✓ Statistiques de fréquentation du guide numérique ✓ Taux de satisfaction des SHN et des clubs
Des clubs pas suffisamment structurés, en particulier dans les sports individuels ; des structures pas suffisamment professionnalisées qui ne correspondent pas aux exigences du haut niveau. Des coûts d’exploitation pas toujours optimisés (médical, achats, déplacements...). La région reste marquée par l’obsolescence de certains équipements : 47% ont été mis en service avant 1974. Extrait du bilan de la cellule de traitement des signalements du ministère au 19 février 2021 : 421 personnes sont mises en cause pour 387 signalements. 245 étaient des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles). 89% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles.	<i>Objectif SHN2 – Formation/structuration</i> Accompagner la structuration et la professionnalisation des clubs pour mieux accompagner les SHN, mutualiser les moyens et les services entre les clubs ➤ Accompagner la montée en compétence des structures et de l’encadrement (staff technique, managers...) ➤ Favoriser l’accès des femmes à l’encadrement ➤ Mutualiser des services entre les clubs (ex : centrale d’achat, emplois) ou des infrastructures (ex : salle de musculation) pour faire baisser les coûts d’exploitation ➤ Construire un plan des équipements sportifs, avec des équipements répondant aux exigences du sport de haut niveau ➤ Informer et protéger les SHN contre les violences, les addictions... et former les encadrants	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Développer les compétences de l'encadrement par la formation continue 2. Développer le mentorat et l’échange entre des entraîneurs → réactiver/développer l'Académie des entraîneurs qui existait en ex-Picardie ? 3. Créer des partenariats entre les clubs, au niveau local, pour mutualiser des services ou des infrastructures sportives <i>ex: société LinkSportUp</i> <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Valoriser davantage les entraîneurs féminins, créer un cercle des entraîneurs féminins ▪ Construire un plan des équipements sportifs répondant aux exigences du sport de haut niveau ▪ Déployer le plan éthique des fédérations dans les structures de haut niveau et les clubs	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre de sessions de formation continue organisées et suivies ✓ Nombre de salariés dans les clubs / structures ✓ Nombre d'entraîneurs mentorés dans le cadre de l'Académie des entraîneurs ✓ Nombre de femmes dans l'encadrement des SHN et les instances dirigeantes <i>Modalités d’évaluation :</i> → Etude à mener sur l’encadrement des SHN, en allant rencontrer les structures/clubs, sur la base du cahier des charges des Pôles Espoirs

	<i>Objectif SHN3 – Innovation</i> Accompagner le tissu économique, scientifique et la recherche du territoire afin de développer des solutions innovantes permettant d’améliorer la performance des SHN	<i>Action prioritaire envisagée :</i> 1. Identifier les besoins concrets exprimés par les SHN, les entraîneurs ou les structures PPF, afin de développer la recherche autour de ces besoins <i>En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur :</i> ▪ Mettre en connexion les structures de HN et les entraîneurs avec les établissements d'enseignement supérieur pour engager des travaux de recherche (long terme) ou d'accompagnement scientifique (court terme), dans le cadre du cursus des étudiants (Master, Doctorat) ▪ Accueillir des stagiaires étudiants et des apprentis au sein des structures de haut niveau ▪ Organiser des colloques scientifiques (<i>y compris en distanciel</i>) <i>En ce qui concerne les entreprises :</i> ▪ Mettre en connexion les structures de haut niveau avec des entreprises privées pour développer du matériel spécifique aux besoins ▪ Accompagnement des SHN par les entreprises, via du mécénat de compétence, dans le domaine de l’auto-entrepreneuriat, la gestion du statut juridique, de la comptabilité/fiscalité...	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d’études et de travaux de recherche publiés sur le thème du SHN ✓ Nombre de stagiaires étudiants et d’apprentis accueillis au sein des structures de haut niveau ✓ Nombre de colloques scientifiques organisés ✓ Nombre de projets innovants menés afin d’améliorer la performance des SHN ✓ Nombre de SHN accompagnés par des entreprises en mécénat de compétence <i>Modalités d’évaluation :</i> - Comment les études/recherches sont exploitées par les entraîneurs ? → étude à mener auprès des entraîneurs
Un manque d’accompagnement des SHN sur le statut d’autoentrepreneur et sur les possibilités de défiscalisation des aides et des primes.	➤ Solliciter les entreprises pour accompagner les SHN sur des champs spécifiques (fiscalité, gestion d'entreprise...)		

SPORT-SANTE - Ambition : Passer d’une culture du curatif à une culture de la prévention par le développement de l’activité physique et sportive, adaptée et à destination de tous les publics.			
Dans son rapport de 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l’activité physique et sportive comme une thérapeutique non médicamenteuse. Le décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 permet la prescription d’une activité physique adaptée par le médecin traitant. Instruction interministérielle du 03 mars 2017 relative aux conditions de dispensation de l’activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d’une affection de longue durée	<i>Objectif SS1 – Formation du secteur médical</i> Développer le recours à la prescription d’activité physique et sportive par les professionnels de santé ➤ Sensibiliser les professionnels de santé aux bienfaits de l’activité physique et sportive ➤ Informer les futurs professionnels de santé sur les dispositifs existants (<i>cibler les maisons de santé pluri-professionnelles</i>) ➤ Informer les médecins sur les dispositifs sport santé et prévention dans le cadre de la Formation Médicale Continue ➤ Communiquer auprès des professionnels de santé sur le niveau de formation des éducateurs sportifs et leur capacité à encadrer du public en prévention tertiaire ➤ Outiller les professionnels de santé pour la promotion et/ou la prescription d'activité physique et sportive ; leur fournir les outils pour orienter les patients ➤ Créer des passerelles entre le milieu médical et le milieu sportif ; mieux structurer la relation entre les professionnels de santé et les éducateurs sportifs	<i>Action prioritaire envisagée :</i> 1. Sensibiliser les professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes...) dans le cadre de la formation initiale et continue <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Formation des médecins proposée par l’IRBMS ▪ Action de sensibilisation via un événementiel (ex : demi-journée thématique) ▪ Congrès national de médecine du sport ▪ Soutenir davantage les thèses et mémoires des étudiants sur le thème du sport santé ▪ Certificats universitaires « activité physique adaptée et cancer » et « activité physique diabète et obésité »	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre de médecins formés à la prescription d’activité physique et sportive ✓ Nombre d’actes de prescription d’activité physique et sportive délivrés ✓ Nombre de personnes orientées vers des parcours sport santé
	<i>Objectif SS2 – Formation du secteur sportif</i> Poursuivre la formation tout au long de la vie des acteurs qui organisent et encadrent le sport santé ➤ Former les éducateurs sportifs (<i>salariés et bénévoles</i>) ➤ Former les dirigeants des structures proposant une offre sport santé	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Offre de formation continue des éducateurs sportifs au sport santé, portée par le CROS, soutenue par l’ARS et la DRAJES 2. Licence/Master STAPS-APAS pour la formation des enseignants en activité physique adaptée 3. Formations fédérales 4. Offre de formation du CREPS Hauts-de-France 5. Offre de formation du secteur marchand (ex : formation « Coach sportif sport santé » proposée par la SF2S) <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Formations Jeunesse et Sport ▪ Formations de branche (Certificats de Qualification Professionnelle) ▪ Formations CNFPT ▪ Fiches pratiques pour les élus de l’ANDES	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d’éducateurs sportifs formés/diplômés à l’encadrement d’activités physiques adaptées
Les bienfaits d’une pratique sportive régulière sont nombreux. On estime à 3 ans le gain en espérance de vie d’une pratique régulière. Les indicateurs de santé en région sont mauvais : - mortalité supérieure de 20% par rapport aux valeurs nationales ; - espérance de vie inférieure de 2,8 ans chez les hommes et 2,1 ans chez les femmes ; - 52,4% des adultes en situation de surpoids et 20% en obésité ; - 1,2 millions d’habitants en affection de longue durée, soit 20,5% de la population. La région Hauts-de-France compte la plus grande proportion de non-pratiquants (<i>41%, contre 34% au niveau national</i>). Un cinquième de la population régionale est à la fois considéré comme sédentaire et ne pratique pas l’équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour.	<i>Objectif SS3 – Communication grand public</i> Informers et sensibiliser la population aux bienfaits de l’activité physique et sportive, et communiquer sur les dispositifs sport santé existants pour les rendre accessibles ➤ S’appuyer sur la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour communiquer sur les bienfaits de l’activité physique et sportive ➤ Cartographier l’offre de sport santé sur le territoire et mieux la faire connaître ➤ Communiquer sur les dispositifs sport santé existants, notamment les maisons sport santé	<i>Actions prioritaires :</i> 1. Faire connaître les maisons sport santé 2. Promouvoir la plateforme « Quel sport Docteur ? » auprès des médecins, des patients et des structures d’accueil (<i>dans le cadre de la prévention tertiaire</i>) 3. Développer les dispositifs locaux de sport sur ordonnance, en lien avec les collectivités locales <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Rencontres régionales sport santé (<i>30/09 et 01/10/22, à Arras</i>) ▪ Partenariat avec le laboratoire Sherpas ▪ Contrats Locaux de Santé, Contrats Locaux de Santé Mentale, contrats de ville... ▪ Dispositifs locaux (ex : DK Pulse, bus sport santé Dunkerque ; mobil’ bus sport santé Somme...) ▪ Trucks sport santé ? ▪ Créer une plateforme numérique → <i>cf. objectif 1 Innovation</i>	<i>Indicateurs :</i> ✓ ✓ Nombre de connexions sur la plateforme « Quel sport Docteur ? » ✓ ✓ Nombre de Contrats Locaux de Santé (CLS) intégrant le sport santé

La santé représente, en Hauts-de-France, le premier frein pour 25% des non-pratiquants, mais aussi la principale motivation pour se mettre au sport pour 48% des pratiquants. L’offre sport santé s’est grandement développée ces dernières années sous l’influence de nombreux acteurs de plus en plus actifs : Etat, structures médicales et professionnels de santé, mouvement sportif, associations spécialisées, collectivités territoriales, secteur marchand, ou encore mutuelles. En lien avec la Stratégie Nationale Sport santé 2019-2024, un ensemble de mesures ont été prises, favorables au développement du sport santé et du sport sur ordonnance sur le territoire régional. L’entrée à l’université s’accompagne souvent d’un fort désengagement des étudiants envers les activités physiques et sportives. Bien que ce phénomène soit observable à chaque changement de cycle, il est particulièrement sensible lors de l’entrée dans les études supérieures, notamment en raison de diverses contraintes d’emploi du temps, de partage des infrastructures, de mobilité... L’activité physique influe de manière très positive sur la santé des personnes âgées, en retardant certains processus délétères liés au vieillissement. De même, elle permettrait de préserver un degré de qualité de vie tout au long de l’avancée en âge. (cf. <i>diagnostic P.40</i>)	Objectif SS4 – Parcours sport santé Proposer des parcours sport santé aux différents moments de la vie : pour le public scolaire et étudiant, le public en milieu professionnel, le public 3^{ème} / 4^{ème} âge, le public fragile et vulnérable ➤ Public en milieu professionnel ➤ Public scolaire et étudiants ➤ Public 3^{ème} / 4^{ème} âge (programmes seniors) ➤ Public fragile et vulnérable	▪ Recenser l’offre de pratique sport santé sur le territoire ▪ S’appuyer sur les collectivités locales, en proximité <i>Sport en entreprise</i> ▪ Plateforme Cap HautSports développée par le CROS Hauts-de-France ▪ Institut des Rencontres de la Forme (IRFO) ▪ Institut de Recherche du Bien-Être de la Médecine et du Sport santé (IRBMS) : applications digitales (ex : challenge marche connectée) → cf. <i>objectif 2 Innovation</i> <i>Public scolaire</i> → Cf. <i>actions commission Pratique sportive des jeunes</i> + Parcours du cœur scolaires <i>Public étudiant</i> ▪ Constituer des groupes d’étudiants pour analyser leurs envies, leurs besoins... ▪ Introduire une pratique sportive obligatoire dans les maquettes des formations ▪ Créer des lieux d’accueil et de ressources pour les étudiants, des lieux attractifs, proposant divers services, dont le sport ▪ Valoriser davantage le parcours sportif des étudiants ▪ Développer des challenges sportifs au sein des universités ? ▪ Créer des créneaux spécifiques sport santé <i>Public 3^{ème} et 4^{ème} âge</i> ▪ Développer des créneaux spécifiques « seniors » dans les associations sportives ▪ Développer le sport en famille (grands-parents + parents + petits-enfants), avec des équipements aménagés ▪ Parcours du cœur grand public ▪ Plan anti-chute du Ministère de la Santé ▪ Guide « Vie-eux et alors ? » élaboré par Ministère des Sports <i>Publics fragiles et vulnérables</i> ▪ Dispositifs sport santé sur ordonnance : maisons sport santé, dispositifs locaux des collectivités ▪ Contrats locaux de santé physique et mentale ▪ Formations spécifiques pour l’encadrement des personnes en situation de handicap ▪ Guide des parasports	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre de dispositifs locaux sport santé ✓ Nombre d’associations sportives et d’entreprises inscrites sur la plateforme Cap HautSports ✓ Freins et motivations des étudiants à la pratique d’APS ✓ Nombre de créneaux spécifiques sport santé à destination des étudiants ✓ Nombre de créneaux spécifiques sport santé à destination des seniors (<i>comment mesurer ?</i>) ✓ Nombre de maisons sport santé <i>Modalités d’évaluation :</i> → Tenir un registre d’évaluation des patients qui ont bénéficié d’un parcours sport santé (rq : commande passée par le Ministère des Sports auprès de l’ONAPS)
--	--	---	---

BENEVOLAT – Ambition : Garantir la pérennité des associations sportives			
L'évolution du sport : plus de pratique autonome, individualisme, nouvelles demandes, nouvelles formes de pratique... La nécessité d'organiser de plus en plus soigneusement le fonctionnement des clubs et de répondre aux attentes croissantes des publics constitue une exigence nouvelle et plus forte. Méconnaissance et sous-utilisation des dispositifs institutionnels favorisant le bénévolat et des formations proposées aux bénévoles.	<i>Objectif BEN1 – Information/communication</i> Aider les bénévoles à s'adapter aux évolutions de la société, des réglementations et des pratiques en leur facilitant l'accès à l'information ➤ Recenser les dispositifs de formation existants et les promouvoir ➤ Créer un endroit, physique et/ou virtuel, qui regroupe les informations existantes et utiles pour les bénévoles, et promouvoir cet outil ➤ Mettre en place du tutorat ou des accompagnements entre différents profils / générations de bénévoles	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Faire connaître le Guid'Asso (nouveau dispositif national qui remplace les points PIVA, PIVA+, le CRIB...) 2. (Re)créer un guide numérique du dirigeant bénévole → <i>un portail unique du sport en Hauts-de-France (cf. objectif 1 Innovation)</i> <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Promouvoir les formations de bénévoles existantes, organisée par Le Mouvement Associatif, les CDOS... et développer le e-learning ▪ Accompagnement par des pairs (tutorat)	➤ Mesurer l'accès aux informations ➤ Mesurer la prise en compte de l'évolution : quel changement d'organisation des associations ? Ont-elles fait évoluer leurs activités ? Quelles informations utiles et nécessaires aux bénévoles ? <i>Indicateurs :</i> ✓ Statistiques de consultation du guide numérique ✓ Fréquentation des formations de bénévoles ✓ Part des « petites » associations dans les associations accompagnées <i>Modalités d'évaluation :</i> → Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles (<i>solliciter l'université, dans le cadre d'un programme de recherche ?</i>)
Valorisation du bénévolat sportif en HdF : 416 à 808 M€ (<i>cf. diagnostic P.49</i>) 85% des responsables sportifs se disent globalement insatisfaits de la promotion et de la valorisation de l'engagement bénévole en France. (<i>cf. diagnostic P.50</i>) Liste des outils en faveur des bénévoles : <i>cf. diagnostic P.51</i>	<i>Objectif BEN2 – Valorisation</i> Valoriser l'engagement bénévole et mieux reconnaître les compétences développées par les bénévoles ➤ Reconnaître les compétences développées par les bénévoles ➤ Valoriser l'engagement bénévole par la valorisation du projet associatif	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Faire connaître et encourager l'utilisation des Open Badges (= <i>certificat numérique de compétences</i>) 2. Mises à l'honneur régulières (ex : « Le bénévole du mois »), en s'appuyant sur la journée mondiale du bénévolat (<i>le 5 décembre</i>) et/ou des partenariats avec les médias régionaux 3. Valoriser l'engagement bénévole dans le calcul des points pour la retraite → <i>à défendre au niveau national</i> <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Récompenses diverses et variées (ex : médailles Jeunesse et Sport) ▪ Compte d'Engagement Citoyen ▪ Passeport bénévole ▪ Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa) ▪ Validation des Acquis et de l'Expérience	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d'Open Badges délivrés ✓ Nombre de bénévoles mis à l'honneur dans la presse ✓ Nombre de passeports bénévoles délivrés ? ✓ Chiffres de participation et d'obtention du CFGa <i>Modalités d'évaluation :</i> → Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles (<i>solliciter l'université, dans le cadre d'un programme de recherche ?</i>)

Estimation de 250 000 bénévoles dans le secteur sportif en HdF, dont 110 000 dirigeants bénévoles. L’engagement bénévole ne faiblit pas, mais il est plus parcellaire, limité dans le temps et avec des attentes précises. Les associations sportives sont plus nombreuses à affirmer manquer de bénévoles, tout particulièrement de bénévoles réguliers. La quête de responsabilité arrive en tête des motivations des nouveaux engagés. <i>(cf. diagnostic P.50)</i> Les associations sportives sont caractérisées par un investissement fort de quelques bénévoles qui portent des responsabilités au quotidien. Le renouvellement des dirigeants, notamment dans un objectif de rajeunissement et de parité, apparait limité. <i>(cf. diagnostic P.50)</i> 78% des associations sportives sont présidées par des hommes. 10% des présidents d’associations sportives ont moins de 35 ans ; 18% ont plus de 65 ans. Difficultés à recruter et fidéliser les bénévoles.	<i>Objectif BEN3 – Engagement</i> Faciliter l’engagement associatif et susciter les vocations pour renouveler les dirigeants bénévoles ➤ Permettre l’engagement de tous, quel que soit le milieu social, l’environnement socioculturel, l’âge, le sexe... ➤ Détecter et former les futurs dirigeants en leur donnant petit à petit des responsabilités ➤ Sensibiliser les jeunes, leur faciliter l’accès aux responsabilités et les accompagner par du tutorat ➤ Créer des passerelles pour les volontaires entre le service civique / le service national universel et un futur engagement bénévole ➤ Fidéliser les bénévoles grâce à la réussite des projets associatifs ➤ Insister sur l’enrichissement personnel lié à l’investissement bénévole	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Créer des « parcours d’engagement » et de découverte de la vie associative dès le plus jeune âge, puis des formations pour accompagner les bénévoles tout au long de leur carrière 2. Promouvoir les formations jeunes dirigeants <i>(ex : formation CDOS Aisne, pour les 16-30 ans)</i> 3. Campagne de communication sur le bénévolat « Le sport n’existe que grâce aux bénévoles » <i>Autres actions envisagées :</i> ▪ Jeunes officiels UNSS / classes casquettes USEP ▪ Classes Coubertin-Milliat ▪ Club des 300 dirigeantes lancé par le CNOSF ▪ Conseil des jeunes du CNOSF (avec 2 jeunes retenus par région) ▪ Programme « Hauts Potentiels » lancé par le CROS Hauts-de-France, en lien avec l’association Femix Sports ▪ Plateformes de mise en relation entre associations et personnes souhaitant s'engager : « Instants bénévoles » de la MAIF, Bénégo, benevolat.fr... ▪ Service civique ▪ Limitation des mandats + instauration de la parité dans la loi ▪ Promouvoir le bénévolat dans les universités et les écoles supérieures ? ▪ Tutorat ?	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre de dirigeants bénévoles dans la région Hauts-de-France ? (⚠ pas de données précises) ✓ Nombre de bénévoles de moins de 30 ans dans les associations ✓ Nombre de services civiques qui s’engagent ensuite dans le milieu associatif sportif ✓ Nombre de jeunes dirigeants formés <i>Modalités d’évaluation :</i> → Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles <i>(solliciter l’université, dans le cadre d’un programme de recherche ?)</i>
Trop de réglementations imposées aux bénévoles (procès d’intention avec le contrat d’engagement républicain et la déclaration d’honorabilité. Une charge de travail administratif importante pour les dirigeants bénévoles, notamment pour les demandes de subvention. <i>(cf. diagnostic P.80)</i>	<i>Objectif BEN4 – Simplification</i> Faciliter la tâche des dirigeants bénévoles ➤ Mettre en place une plateforme unique de demande de subvention ➤ Développer la professionnalisation au sein des associations sportives pour soutenir les bénévoles et faciliter la mise en œuvre du projet associatif	<i>Action envisagée :</i> ▪ Une plateforme unique de demande de subvention mutualisée entre les différents financeurs (via Le Compte Asso ?)	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d’institutions publiques utilisant cette plateforme pour leurs demandes de subvention ✓ Temps consacré par les bénévoles pour les demandes de subvention <i>Modalités d’évaluation :</i> → Réaliser une enquête auprès des dirigeants bénévoles <i>(solliciter l’université, dans le cadre d’un programme de recherche ?)</i>

INNOVATION – Ambition :			
Force est de constater qu’il existe autant d’acteurs du sport et parties prenantes que d’initiatives et de solutions. Beaucoup de choses sont faites ou testées par ces acteurs, mais nombre d’initiatives et d’idées manquent de reconnaissance et de visibilité. Les acteurs du monde du sport vivent, agissent, bougent, se forment... mais fonctionnent encore beaucoup en silo et de manière dispersée.	<i>Objectif INNOV1 – Information/communication</i> Créer du réseau entre les acteurs du sport, via un lieu physique et virtuel ➤ Faciliter l’accès à l’information ➤ Faire connaître les dispositifs existants ➤ Créer du lien entre les acteurs ➤ Donner accès à différents types de services ➤ Communiquer sur les offres d’emploi (dans le secteur du sport) ➤ Mettre en relation les clubs avec les bénévoles	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Créer une plateforme numérique, un portail d’accès unique à plusieurs entrées : SHN, clubs, bénévoles, grand public, professionnels du sport, équipements sportifs à mutualiser... 2. Créer une « cité du sport », sur le modèle de « Entreprises et Cités » (<i>expérimenter, puis dupliquer sur le territoire si cela fonctionne</i>) = un lien de ressources et de mutualisation de services, regroupant associations, institutions, entreprises, sportifs... qui permettrait d’impulser une dynamique collective, de la cohérence dans les actions et de déployer des modes de coopération innovants.	<i>Indicateurs :</i> ✓ Statistiques de fréquentation de la plateforme numérique
La région Hauts-de-France compte la plus grande proportion de non-pratiquants (41%) parmi l’ensemble des régions métropolitaines françaises. En Hauts-de-France, 61% des pratiquants optent pour une activité autonome. La pratique sportive tend à se désinstitutionnaliser. Elle s’exerce de moins en moins dans le cadre d’une pratique encadrée, dans un club.	<i>Objectif INNOV2 – Sport pour tous</i> Inciter la population à bouger davantage par des méthodes innovantes ➤ Inciter à la pratique par le jeu (« gamification » des pratiques) ➤ S’appuyer sur les établissements d’enseignement supérieur, les écoles de jeu (ex : Rubika, Pôle 3D, Waide Somme...) et les événements existants sur le territoire (ex : salon Sport Unlimitech)	<i>Actions prioritaires envisagées :</i> 1. Développer la gamification via le design actif 2. Recenser, évaluer et promouvoir les applications digitales existantes (ex : <i>challenge de pas</i> Start’R, « <i>Mai à vélo</i> », <i>geocaching</i>...)	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre de projets d’aménagement de l’espace public menés, incitant l’activité physique ou sportive ✓ Nombre d’applications digitales existantes + statistiques d’utilisation
	<i>Objectif INNOV3 – Equipements sportifs</i> ➤ Repenser les équipements sportifs pour en faire des lieux de vie, afin de favoriser l’accueil des différents publics → cf. objectif « EQUIP-2 »		

EQUIPEMENTS SPORTIFS (<i>objectif transversal</i>)			
Avec un taux de 41,3 équipements pour 10 000 habitants, la région Hauts-de-France est moins bien dotée en équipements sportifs que le reste du territoire national (moyenne nationale : 51,9). La dotation en équipements sportifs est très hétérogène en fonction des territoires. 12% des équipements sportifs sont considérés comme des équipements récents, mis en service après 2005. La région reste marquée par l’obsolescence de certains équipements : 47% ont été mis en service avant 1974. Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) du territoire sont globalement peu équipés, avec 860 équipements sportifs pour plus de 667 000 résidents en QPV en Hauts-de-France, soit environ 12,8 équipements pour 10 000 habitants. Plus de 90% de la population régionale est à moins de 15 minutes (par voie routière) des équipements sportifs courants. Le temps nécessaire à la population pour accéder aux équipements les plus courants est plus court en Hauts-de-France que dans la plupart des autres régions françaises. Néanmoins, des disparités territoriales subsistent. Estimation de 55% des équipements accessibles aux handicaps moteurs. Le taux de bassins de natation pour 10000 habitants est d’environ 30% en-dessous de la moyenne nationale, soit moins de 0,7 bassin pour 10 000 habitants. Plus de 42% des équipements de la région sont utilisés par les scolaires, dont 4 655 équipements d’intérieurs (59%) et 278 bassins de natation (78%).	➤ EQUIP-1 : Construire de nouveaux équipements sportifs et rénover les équipements existants - Favoriser des équipements plus écoresponsables, moins énergivores, voire à énergie positive - Concevoir des équipements accessibles à tous les publics - Envisager des concepts d’équipements moins coûteux, à l’achat ainsi qu’à l’entretien, et plus rapides à mettre en œuvre ➤ EQUIP-2 : Repenser les équipements sportifs pour en faire des lieux de vie, afin de favoriser l’accueil des différents publics - Des « tiers lieux », des complexes prévoyant l’accueil des parents, une garderie, un espace de co-working, un lieu de convivialité ("club house"), une salle de gaming... - Privilégier des équipements modulables favorisant la multi-activité, afin de proposer des pratiques pour toute la famille ➤ EQUIP-3 : Optimiser l’utilisation des équipements sportifs sur le territoire afin de tendre vers leur plein emploi - Mutualiser les équipements sportifs publics et privés - Faciliter l’accès aux équipements sportifs scolaires non-utilisés durant le week-end et les vacances scolaires (<i>cf. article 10 de la loi sur la démocratisation du sport</i>) - Faciliter l’accès aux équipements sportifs publics pour la pratique libre	<i>Actions envisagées :</i> ▪ Rédiger un schéma directeur des équipements sportifs ▪ Réfléchir collectivement à l’équipement de demain ▪ Créer une plateforme numérique permettant de (recenser et) mutualiser les équipements sportifs ▪ Utiliser les piscines privées (ex : campings, hôtels) pour pallier le manque de bassins de natation → <i>cf. objectif 2 Pratique sportive des jeunes</i>	<i>Indicateurs :</i> ✓ Nombre d’équipements sportifs construits ✓ Nombre d’équipements sportifs rénovés ✓ Nombre d’équipements recensés sur la plateforme numérique ✓ Nombre de conventions signées permettant l’utilisation de piscines privées (?)